

106/304



MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, cabinet du Chef de la 4ème Division, le mardi 5 Juillet 1955 à 15 heures.

Ordre du Jour

- 1°) Loi Baranger - Scolarité 1955-1954 -
Fermeture de l'école de Plein Air "Revivre" d'Avesnes le Sec.
Transfert à l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe de Lille, de
la subvention non perçue et du mobilier scolaire.
- 2°) Scolarité 1954-1955 - Subventions Communales en participation
aux frais d'études supérieures - Allocations Communales pour
achat de fournitures scolaires.
- 3°) Aboanements aux Journaux, revues, périodiques et publications
diverses à souscrire pour les différents services municipaux -
exercice 1955.
- 4°) Fourniture de Journaux, revues, périodiques et livres de bibliothèque pour les services municipaux pendant l'année 1955 -
Proposition de Marché de gré à gré.
- 5°) Nationalisation des Collèges Modernes et Techniques.

Hôtel de Ville, le 30 Juin 1955.

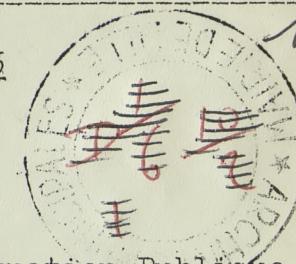
Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint Délégué,

Madame EMPEREUR.

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 5 Juillet 1955

PROCES - VERBAL



1D6/304

Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 5 juillet 1955 à 15 heures sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. BERTRAND, Adjoint au Maire
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M.M. BROUX, Conseiller Municipal
CAMELOT, Conseiller Municipal
HAMY, Conseiller Municipal
LUSSIEZ, Conseiller Municipal

Excusés :

M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion : M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, SERGEANT et BACQUART, Chefs de Bureau.

Le Procés-Verbal de la réunion du 15 avril 1955 fait l'objet des observations suivantes :

1°) Nouvelle rédaction du paragraphe XVII :

XVII.- ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - PRETS DE MATERIEL MUNICIPAL.

Comme suite à une intervention de Mme LEMPEREUR, la Commission émet le voeu qu'il soit procédé comme par le passé au prêt, aux écoles publiques de la Ville, du matériel municipal nécessaire aux fêtes scolaires.

2°)

IX.- CREATION D'UNE SECTION DE LABORANTINES AU COLLEGE TECHNIQUE DE JEUNES FILLES VALENTINE LABBE.

Cette question est à l'étude actuellement au Service des Travaux.

La Commission serait désireuse que des contacts soient pris avec le Rectorat d'une part, et le Service des Travaux d'autre part, dans le but d'en accélérer l'aboutissement.

I.- LOI BARANGE - SCOLARITE 1953-1954.

FERMETURE DE L'ECOLE DE PLEIN AIR " REVIVRE " D'AVESNES-LE-SEC.
TRANSFERT A L'ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE DE LILLE, DE
LA SUBVENTION NON PERCUE ET DU MOBILIER SCOLAIRE.

La Commission exprime sa satisfaction de recueillir la subvention et le matériel éducatif de l'Ecole de Plein Air " Revivre " d'Avesnes-le-Sec, et donne son accord pour leur transfert à l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe de Lille.

II.- SCOLARITE 1954-1955.-- SUBVENTIONS COMMUNALES EN PARTICIPATION AUX FRAIS D'ETUDES SUPERIEURES,-- ALLOCATIONS COMMUNALES POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES.-

Après une longue discussion, la Commission approuve la Délibération de la Délégation Spéciale, qui a agi au mieux des intérêts de la Ville et des intéressés.

Mais unanimement, les Membres de la Commission demandent que le problème soit reconsidéré pour les scolarités futures, qu'un rapport soit établi et remis à chacun d'eux, afin de susciter les suggestions, dans le but d'établir dans une réunion convoquée à cet effet, un projet de délibération du Conseil Municipal concernant les attributions des subventions et allocations communales et leur équitable répartition.

III.- ABONNEMENTS AUX JOURNALS, REVUES, PERIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES A SOUSCRIRE POUR LES DIFFERENTS SERVICES MUNICIPAUX -- EXERCICE 1955.-

Les Membres de la Commission estiment que la question ne semble pas ressortir spécialement de l'Instruction Publique.

Etant donné l'urgence, ils donnent un avis favorable, tout en s'en référant à la décision de l'Administration Municipale quant à l'attribution de cette question.

IV.- FOURNITURE DE JOURNAUX, REVUES, PERIODIQUES ET LIVRES DE BIBLIOTHEQUE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX PENDANT L'ANNEE 1955.- PROPOSITION DE MARCHE DE GRE A GRE.-

La Commission donne son accord pour la passation d'un marché de gré à gré avec M. Auguste HELLIN, en vue de la fourniture de journaux, revues, périodiques et livres de bibliothèques aux services municipaux pendant l'année 1955.

V.- NATIONALISATION DES COLLEGES MODERNES ET TECHNIQUES.-

Mme LEMPEREUR donne lecture d'une note ministérielle au Recteur de Lille, et déclare que le problème posé depuis si longtemps doit enfin arriver à son terme.

Après une large discussion la Commission exprime le désir d'étudier pièces en mains la Convention-Type, en ayant connaissance des charges exactes incombant à la Ville et des divers éléments de discussion.

En attendant, la Commission invite le service à préparer une délibération de principe demandant la nationalisation des Collèges Modernes et Techniques, avec l'engagement de la Ville de participer dans une proportion de 30 pour cent aux dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses de personnel et d'internat.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 heures.

La Présidente,

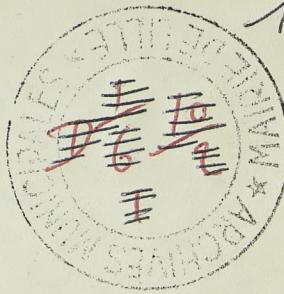
Le Secrétaire,

Mme LEMPEREUR

R. LALLAU

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, cabinet du Chef de la 4ème Division, le lundi 10 Octobre 1955 à 17 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1^o) - Salon de l'Enfance et du Confort Ménager - Participation de la Ville
- 2^o) - Cantines Scolaires Publiques - Prix des repas.
- 3^o) - Subventions pour études - Allocations pour fournitures scolaires
- 4^o) - Départ en retraite des instituteurs lillois
- 5^o) - Bibliothèque Municipale
- 6^o) - Collège Moderne Jean Macé
- 7^o) - Garderies de vacances et patronages laïques
- 8^o) - Centre Public d'Orientation Professionnelle du Nord- Demande de subvention
- 9^o) - Centre d'Apprentissage de garçons de l'avenue de Dunkerque - demande de subvention pour distribution de prix.

Hôtel de Ville, le 3 Octobre 1955.
l'Adjoint au Maire,

Rachel LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE
4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 10 Octobre 1955

P R O C E S - V E R B A L

Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 10 Octobre 1955 à 17 heures, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

1D6/30

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire
BROUX, Adjoint au Maire
CAMELOT, Adjoint au Maire
LUSSIEZ, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M.M. LANDREA, Conseiller Municipal
Dr SIMONOT, Conseiller Municipal



Excusés :

M.M. DEFAUX, Adjoint au Maire
HAMY, Conseiller Municipal
Maître MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Professeur MINNE, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion MM. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BACQUART, BARBOT et SERGEANT, Chefs de Bureau.

Le Procès-Verbal de la réunion du mardi 5 Juillet 1955 est adopté sans observation.

I.- SALON DE L'ENFANCE ET DU CONFORT MENAGER - PARTICIPATION DE LA VILLE.

En ouvrant la séance Mme LEMPEREUR informe les membres de la Commission de l'intention de l'Administration Municipale de participer au prochain Salon de l'Enfance et du Confort Ménager.

/....

Cette année la participation de la Ville de Lille à ce salon sera axée sur les constructions scolaires.

Mme LEMPEREUR souhaiterait que dans le Stand de la Ville, soit réservé, pour l'Instruction Publique, un panneau représentatif des activités scolaires, post et péri-scolaires en faveur de l'enfant.

Ce panneau renfermerait :

- 1^e) un tableau récapitulatif sur l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, contenant les documents concernant la vie, le fonctionnement de cette oeuvre.
- 2^e) un tableau récapitulatif sur les Colonies de Vacances de la Ville de Lille, portant tous les documents utiles sur leur organisation, leur fonctionnement, leur avenir.
- 3^e) Un tableau récapitulatif sur les Camps de Vacances Municipaux, ayant une documentation identique au précédent.

Ces différents projets sont adoptés par les membres de la commission qui insistent, pour que les services intéressés soient rapidement alertés, en vue de leur réalisation.

II.- CANTINES SCOLAIRES PUBLIQUES - PRIX DES REPAS

La Commission s'intéresse aux prix des repas des cantines scolaires publiques, et aux ressources servant de base au barème de ces prix.

Après avoir reçu des explications de M. BARBOT, Chef de la Caisse des Ecoles, elle émet le voeu à l'unanimité que le Comité de la Caisse des Ecoles examine la question, afin d'amener la gratuité de la cantine aux enfants des parents dont les ressources sont inférieures à 21.000 Fr, en respectant les autres limites du barème, c'est à dire :

de 21.000 à 25.000 Fr
de 25.000 à 30.000 Fr
et au dessus de 30.000 Fr

Devant la répercussion financière de l'ordre de 2.500.000 Fr, qui en résulterait pour la Caisse des Ecoles, celle-ci serait en droit de demander à la Ville de Lille, une augmentation d'égale importance à la subvention qui lui est actuellement accordée.

III.- SUBVENTIONS POUR ETUDES - ALLOCATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES

A la suite d'une large discussion, les membres de la Commission tombent d'accord sur le fait qu'il n'y a pas lieu d'attribuer des bourses municipales aux enfants qui continuent leurs études dans des établissements situés hors de Lille, sauf cas particulier où l'enseignement poursuivi n'existerait pas à Lille.

....

Ils estiment donc qu'en principe il y a lieu de réserver les largesses de la Ville, aux enfants lillois poursuivant leurs études dans un établissement situé à Lille.

Trois critères pourraient être considérés pour l'attribution des subventions municipales :

- 1^o Pas de bourses pour les élèves de l'enseignement primaire, à l'exception des classes de cours complémentaires. Classiques
- 2^o Bourses réservées aux élèves du 2^e degré suivant des Cours Modernes ou Techniques ou poursuivant leurs études dans des Centres d'Apprentissage situés à Lille.

Les demandes présentées par des enfants non admis à subir le concours des bourses nationales et ceux ne bénéficiant d'aucune bourse de l'Etat ou du Département, étaient examinées en priorité.

3^o Bourses réservées aux élèves lillois poursuivant leurs études dans des cours spéciaux n'existant pas à Lille.

M. le Dr SIMONOT ayant présenté l'observation qu'un enfant non admis pour manque de place dans un établissement lillois du second degré, et suivant pour cette raison des cours hors de Lille, pourrait se voir refuser les subventions municipales. Les membres de la commission admettent que dans ce cas, sur justification du refus de l'établissement qui n'a pu accepter l'enfant, une bourse municipale pourrait être accordée à ce dernier.

IV.- DEPART EN RETRAITE DES INSTITUTEURS LILLOIS

La Ville de Lille accordait autrefois ce que l'on pourrait appeler une indemnité de départ, aux instituteurs ayant exercé à Lille pendant au moins dix ans.

Mme LEMPEREUR demande s'il n'y aurait pas lieu de rétablir cette largesse. Mais depuis l'Ordonnance n° 45-993 du 17 Mai 1945, seul un arrêté interministériel peut accorder aux collectivités locales l'autorisation d'attribuer une indemnité à un fonctionnaire d'Etat.

Mme LEMPEREUR demande donc aux membres de la commission, de lui faire part de leurs suggestions ou propositions, qui permettraient à la Ville de Lille de s'attacher un personnel enseignant qualifié, en l'encourageant à exercer à LILLE pendant de nombreuses années.

Après en avoir délibéré les membres de la commission décident de renvoyer la question pour complément d'information.

V.- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Installée à l'Hôtel de Ville depuis 1848, la Bibliothèque Municipale a eu ses collections en partie détruites par l'incendie de l'Hôtel de Ville de 1916. Ce qui a pu être sauvé a été abrité provisoirement dans la Bibliothèque Universitaire.

/....

C'était une mesure à caractère provisoire qui devait permettre de sécher les volumes sauvés de l'indendie, de reconstituer les fonds et de les reclasser avant de les installer dans une nouvelle Bibliothèque Municipale.

Celle-ci n'a jamais été construite, mais en 1952, la Commission des Bâtiments a chargé M. DELAUNOY, Chef du Bureau d'Etudes, d'établir un avant projet de bibliothèque sur un terrain sis rue Edouard Delesalle.

C'est cet avant projet qui est soumis à l'examen de la Commission de l'Instruction Publique.

Celle-ci a demandé que le flossier et l'avant projet concernant la construction d'une nouvelle Bibliothèque Municipale soient retransmis à la Commission des Bâtiments avec avis favorable, et elle émet le voeu que cette construction soit enfin entreprise .

Au cours de la discussion, l'attention de la Commission est attirée par un voeu émis par la Commission d'achat des Bibliothèques; celle-ci souhaiterait que dans l'avenir l'appel à la soumission concernant les achats de revues, périodiques et journaux soit scindé en deux parties :

une pour les ouvrages d'art
une pour les livres, journaux et ouvrages généraux.

Cette façon de faire permettrait d'obtenir plus facilement certains ouvrages spécialisés ne pouvant pas toujours être fournis par un unique adjudicataire.

La Commission estime cette suggestion raisonnable et se déclare d'accord avec la Commission d'Achat des Bibliothèques sur cette question.

VI.- COLLEGE MODERNE JEAN MACE - CANTINE

Etant donné la situation actuelle, la Commission exprime le voeu que la Commission des Bâtiments reprenne l'étude de la question, afin d'accélérer l'aménagement et l'équipement d'une cuisine et d'un réfectoire au collège moderne Jean Macé.

VII.- GARDERIES DE VACANCES ET PATRONAGES LAIQUES.

Les membres de la commission demandent la mise à l'étude de cette question avec les organismes qualifiés. Ils font confiance à Mme LEMPEREUR pour prendre contact, dans ce but, avec les intéressés.

VIII.- CENTRE DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DU NORD - DEMANDE DE SUBVENTION.

Après étude de cette demande de subvention les membres de la commission en décident le renvoi pour complément d'information.

Ils désireraient particulièrement que cet organisme leur communique ses budgets pour les années 1951 à 1955, et fasse connaître le nombre des enfants lillois ayant eu recours à ses services pendant les années considérées.

/....

IX.- CENTRE D'APPRENTISSAGE DE GARCONS DE L'AVENUE DE DUNKERQUE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

La Commission estime que toute décision à prendre sur cette affaire serait reportée sur les crédits pour récompenses aux enfants terminant leur scolarité dont elle souhaite la réouverture.

Manquant de renseignements en la matière la Commission décide le renvoi de cette affaire pour complément d'information.

X.- COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - SURVEILLANCE DES ELEVES FREQUENTANT LA CANTINE - CREATION D'UN DEUXIEME POSTE DE SURVEILLANTE.

La Commission examine la question et considère :

- a) que le fait pour l'Administration Municipale, d'avoir créé le premier poste de surveillante paraît de nature à engager la responsabilité de la commune en cas d'accident, les élèves devant effectuer un déplacement en ville, pour se rendre à la cantine située 81 rue de Jenmapes.
- b) que l'accroissement du nombre des élèves à surveiller (331 contre une centaine à l'origine) justifie la demande présentée.

Elle émet en conséquence un avis favorable à la création de ce deuxième poste de surveillante, qui doit entraîner une dépense annuelle approximative de 80.000 Fr.

XI.- COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - CREATION D'UNE SECTION D'AIDES DE LABORATOIRE.

La Commission émet un avis favorable sur le projet qui lui est présenté par le service d'Architecture.

Elle demande que le dossier soit retourné d'urgence devant la Commission des Bâtiments, afin d'accélérer la solution de cette affaire.

XII.- COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - DEMANDE D'OCCUPATION DE LOCAUX.

La Commission émet un avis favorable - Dossier transmis à la Commission des Bâtiments.

M. LANDREA regrette que les réunions se tiennent à 17 heures, il déclare qu'il avait été entendu que les réunions de commissions auraient eu lieu à une heure plus favorable.

Il signale d'autre part qu'un immeuble à vendre, sis à l'angle des rues d'Iéna et de Wazemmes, serait susceptible d'être transformé en locaux scolaires.

M. BERTRAND lui répond sur ce dernier point, en lui certifiant que les services des travaux Municipaux, à la recherche de tout immeuble utilisable à des fins scolaires, s'occupent certainement déjà de l'immeuble en question, et qu'une étude sera faite à son sujet.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,
Mme LEMPEREUR

Le Secrétaire,
R. LALLAU.

MAIRIE DE LILLE

4ème DIVISION

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BIBLIOTHEQUES



Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet du Chef de la 4ème Division le lundi 5 Décembre 1955 à 18 h 30,

ORDRE DU JOUR

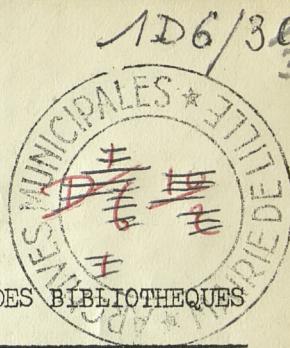
- Centre Départemental d'Orientation Professionnelle du Nord - Demande de subvention - Informations complémentaires.
- Collège Moderne de Jeunes Filles Jean Macé - Traité constitutif - Renouvellement.
- Collège Moderne de garçons Franklin - Traité Constitutif - Renouvellement.
- Collège Moderne de Jeunes Filles Jean Macé - Logement de la dame-Censeur.
- Loi Barangé - Scolarité 1953/1954 - Modification de la répartition des acquisitions au titre des 2e et 3e urgences.
- Loi Barangé - Scolarité 1954/1955 - Acquisitions au titre des 2e et 3e urgences - Budget supplémentaire de l'exercice 1955.

Pour le Maire de Lille
l'Adjoint Délégué,

Mme Rachel LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



1D6/30
34

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

A. 406

Réunion du 5 Décembre 1955

PROCES - VERBAL

Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 5 Décembre 1955 à 18 h 30, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M.M. CAMELOT, Adjoint au Maire
LUSSIEZ, Adjoint au Maire
HAMY, Conseiller Municipal
LANDREA, Conseiller Municipal
M. le Professeur MINNE, Conseiller Municipal.

Excusés :

M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire
BROUX, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BACQUART et SERGEANT, Chefs de Bureau.

Le Procès-Verbal de la réunion du lundi 10 Octobre 1955 est adopté sans observation.

I - CENTRE DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DU NORD - Demande de subvention - Informations complémentaires.

Au cours de sa précédente réunion, la Commission avait examiné la demande de subvention présentée par le Centre Départemental d'Orientation Professionnelle du Nord, et elle avait décidé de la renvoyer pour complément d'informations.

L'organisme intéressé a fourni les renseignements demandés concernant son budget, son activité, et le nombre d'enfants lillois examinés.

La Commission estime que le nombre d'enfants lillois bénéficiaires des services de l'Orientation Professionnelle justifie la demande présentée, et donne un avis favorable à l'attribution au Centre Départemental d'Orientation Professionnelle du Nord, d'une subvention annuelle de 200.000 Fr. (Dossier transmis à la Commission des Finances).

II - COLLEGE MODERNE DE JEUNES FILLES JEAN MACE - Logement de la dame censeur.

M. DAUM, Inspecteur d'Académie, a fait connaître que la création d'un poste de dame censeur au Collège Moderne Jean Macé, avait été envisagé par la Direction de l'Enseignement du second degré; et que cette mesure pouvait devenir effective dès le 1er Janvier si la Municipalité mettait un logement à la disposition de la dame-conseur.

Les Membres de la Commission constatent que l'accroissement progressif du nombre des élèves rend nécessaire la création du poste de dame censeur, mais qu'il est actuellement impossible de fournir un logement dans les locaux mêmes du Collège.

Mme LEMPEREUR fait remarquer que le logement peut être donné à l'extérieur du Collège et qu'il serait possible de s'arranger avec les H.L.M. pour obtenir un logement professionnel pour fonctionnaire logé, en attendant que l'acquisition de l'immeuble voisin du collège ait été réalisée par la Ville.

En conclusion la Commission décide qu'il y a lieu :

1^o de suivre la question de l'achat et de l'utilisation de l'immeuble pour lequel des pourparlers sont en cours.

2^o de faire procéder à des recherches de logement à l'extérieur, afin que la dame-censeur du collège Jean Macé puisse être nommée et logée.

III- COLLEGE MODERNE JEAN MACE - Traité Constitutif - Renouvellement.

Le Traité-Constitutif du Collège Jean Macé arrive à expiration le 31 Décembre 1955.

La Commission examine le projet qui lui est soumis en vue de son renouvellement pour une période de 10 années.

A une demande formulée par M. CAMELOT, Mme LEMPEREUR précise que la Nationalisation du Collège pourrait effectivement s'accomplir en cours de période, et non pas nécessairement à l'expiration du traité constitutif.

Sous réserve de modifications de forme, particulièrement au sujet du logement de la dame censeur, la Commission donne un avis favorable au projet de traité constitutif du Collège Jean Macé.

/.....

IV - COLLEGE MODERNE DE GARCONS FRANKLIN - Traité Constitutif - Renouvellement.

La Commission donne pareillement son accord, sous réserve de modifications de forme, au projet de traité constitutif du Collège Moderne Franklin établi pour une période de 10 ans à compter du 1er Janvier 1956, le traité actuel arrivant également à expiration le 31 Décembre 1955.

V - LOI BARANGE - SCOLARITE 1953/1954 - Modification de la Répartition des acquisitions au titre des 2ème et 3ème urgences.

Le Conseil Municipal a entériné, par délibération n° 45 du 28 Juin 1955, les propositions de M. l'Inspecteur Primaire visant l'utilisation des fonds de l'allocation départementale scolaire afférents à la scolarité 1953/1954. Mais il est apparu que, si l'enseignement par télévision présentait des avantages non discutables, d'autres disciplines requerraient avec plus d'urgence l'attention. Il s'agit de l'enseignement ménager et de l'apprentissage des travaux manuels dans les écoles primaires.

La Commission propose donc que l'ancien intitulé du n° 5 de la délibération précitée :

5^e) fourniture d'un appareil de télévision à huit écoles qui seront désignées par M. l'Inspecteur Primaire (150.000 Fr x 8) soit :.....,.....,.....,.....,.....,.....,.....,..... 1.200.000 Fr,

soit remplacé par le nouveau texte suivant :

5^e) constitution d'une masse destinée à l'acquisition de matières premières et d'articles divers nécessaires au fonctionnement des classes d'enseignement ménager installées dans les écoles primaires de filles et des salles de travaux manuels agencées dans les écoles primaires de garçons, ces achats étant effectués sur instructions de M. l'Inspecteur primaire qui fixera, en outre, la répartition entre les établissements utilisateurs.....,.....,.....,.....,.....,.....,.....,..... 1.200.000 Fr

L'acquisition des postes de télévision n'étant que différée.

VI - LOI BARANGE - SCOLARITE 1954/1955 - Acquisitions au titre des 2ème et 3ème urgences - Budget supplémentaire de l'exercice 1955.

La Commission procède à l'examen du projet de répartition et d'utilisation des crédits mis à la disposition de la Ville de Lille, pour l'année scolaire 1954/1955, au titre de la loi Barange.

La Commission unanime donne un avis favorable à la présentation devant le Conseil Municipal du projet de répartition qui vient d'être examiné.

/....

VII - SCOLARITE 1956/1957 - ECOLES PUBLIQUES

Livraison des livres classiques, livres de bibliothèques, livres de prix, matériel d'enseignement, cahiers, papier à dessin, fournitures diverses, matériel scientifique, fourniture pour la couture, jouets pour les écoles maternelles.

Cahier des charges de l'adjudication.

Après en avoir pris connaissance, la Commission adopte le cahier des charges de l'adjudication à ouvrir en vue de la livraison, durant la scolarité 1956/1957, des livres classiques, des livres de bibliothèque, des livres de prix, du matériel d'enseignement, des cahiers, du papier à dessin, des fournitures diverses, du matériel scientifique, des fournitures pour la couture et des jouets pour écoles maternelles nécessaires aux enfants des écoles publiques.

VIII - SUGGESTIONS POUR LA COMMISSION DU PLAN

Il est donné lecture d'un état reprenant les suggestions recueillies dans les services de la 4ème Division, et susceptibles d'être présentées dans un certain ordre de priorité à la Commission du Plan.

Mme LEMPEREUR demande qu'un exemplaire de cet état soit envoyé à chaque membre de la Commission de l'Instruction Publique, dans le but de vérifier si aucune grande question n'a été oubliée et de fixer l'ordre de priorité pour la réalisation.

Un échange de vues a lieu entre les membres de la Commission sur les diverses questions suivantes :

- Collège Moderne Jean Macé - L'acquisition de l'immeuble voisin résoudra certains problèmes particuliers à ce Collège.
- Collège Moderne Franklin - Il y aurait lieu de vérifier l'utilisation des locaux et d'obtenir une justification sur la nécessité des nouveaux locaux réclamés.
- Collège Technique Baggio - actuellement il y a lieu de veiller à une utilisation rationnelle des locaux de l'Institut Denis Diderot.

Mme LEMPEREUR déclare que la construction de la Cité Scolaire Nord, répondrait utilement aux besoins des lycées et collèges lillois.

A l'heure actuelle, il s'agit toujours d'obtenir les terrains nécessaires à la construction des Cités Nord et Sud. Dès qu'un accord sera obtenu avec la Compagnie des Tramways Mongy (E.L.R.T.) qui utilise une partie du terrain retenu, la construction de la Cité Nord pourra démarrer, car l'Académie n'attend plus que la note de la Ville de Lille disant que le terrain est prêt.

La Commission demande donc que des contacts soient pris avec les services d'Architecture pour obtenir la libération rapide de la parcelle de terrain encore occupée.

/....

- Collège Technique Valentine Labbé -

La question est importante; il faudrait construire un nouveau collège technique de filles. Il y a lieu d'effectuer la recherche d'un terrain sur lequel d'ici 2 ou 3 ans, pourrait commencer la construction de ce nouveau collège.

Il faudrait déjà dresser un rapport récapitulant les différents établissements dispersés du collège Valentine Labbé, dont certains pourraient être récupérés par la suite.

- Section de Laborantines -

Mme LEMPEREUR donne communication à ses collègues d'une lettre de M. le Professeur GERNEZ désireux de voir aboutir rapidement la création d'une section de laborantines au Collège Technique Valentine Labbé.

Avant d'établir un projet de délibération du Conseil Municipal destiné à créer cette section de laborantines, les membres de la Commission demandent qu'une enquête soit effectuée par les services de la 4ème Division, afin de recueillir les renseignements suivants :

- Nombre d'élèves désireux de suivre les cours d'une section de laborantines au Collège Technique Valentine Labbé.
- Point de vue de M. le Professeur GERNEZ sur les charges qui pourraient incomber à la ville de Lille.
- Débouchés possibles aux élèves qui sortiront de la section de laborantines dans les années qui suivront les deux premières.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - La question de la construction d'une nouvelle bibliothèque a déjà été étudiée et se place aux premiers rangs dans les futures réalisations municipales. La Commission souhaite dans ce domaine une attention toute particulière de l'Administration Municipale.

CANTINES SCOLAIRES - Il y aura lieu de poursuivre l'achèvement de la modernisation des cuisines, des réfectoires et de leur matériel.

COLONIES DE VACANCES - Dans ce domaine il faut envisager le remplacement et la modernisation du matériel des colonies, la Commission souhaite que la Ville de Lille étende son action à une colonie en altitude.

GARDERIES DE VACANCES - L'idéal serait de posséder une installation unique dans laquelle les enfants pourraient être rassemblés, au grand air, à l'extérieur de la ville. Un grand centre avec un groupe de garçons et un groupe de filles réunis par des services généraux communs, possédant des salles de jeux et une salle de spectacle. En un mot une réorganisation complète du système actuel.

/....

La réalisation d'une telle formule apporterait une solution au problème des garderies de vacances et permettrait de satisfaire au besoin d'air pur des enfants de notre cité.

En attendant, la colonie de Marquette qui a perdu de l'attrait pour les enfants en tant que colonie, pourrait être heureusement utilisée à l'usage des garderies de vacances et compenser la disparition du camp du Chevalier Français absorbé par la construction d'un groupe scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres de la Commission ayant décidé de revoir dans une séance fixée au lundi 19 Décembre 1955 à 18 h 30 les différentes propositions à faire à la Commission du Plan, Mme LEMPEREUR lève la séance à 20 heures,

Le Président,

Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,

R. LALLAU.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES



Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet du Chef de la 4ème Division, le lundi 19 Décembre 1955 à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

- Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Rémunération du personnel enseignant - Modification du taux horaire.
- (+) - Suggestions pour la Commission du Plan
- Collèges Modernes et Techniques - Achat de matériel de gymnastique.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint Délégué,

Rachel LEMPEREUR.

(+) Pièces jointes :

Un rapport concernant l'Instruction Publique
Un rapport concernant les Colonies et Garderies de Vacances.

MATRIE DE LILLE

4ème Division

Secrétariat

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

L'Administration Municipale a décidé la création d'une Commission du Plan chargée d'établir un inventaire des besoins de la Ville dans tous les domaines, et de fixer les programmes de réalisations municipales pour une période de 10 années.

Les différents chefs de services ont été invités à déposer les suggestions susceptibles d'être retenues comme points de départ. Parmi ces suggestions se détachent les propositions énumérées ci-après, qui pourraient particulièrement faire l'objet d'un examen préalable des Membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques avant leur transmission à la Commission du Plan.

Nous vous serions obligés de vouloir bien les examiner une à une et leur donner un ordre de priorité pour la réalisation.

COLLEGE MODERNE JEAN MACE

- Réorganisation de la cantine au Collège (équipement moderne de la cuisine et des réfectoires.)
- Equipement de 1 ou 2 salles de sciences naturelles
- Equipement des salles d'enseignement ménager et de couture
- Equipement d'une salle de professeurs
- Réfection ou réinstallation des sanitaires (W.C. et lavabos)
- Dans le nouveau traité constitutif, prévoir soit logement d'une surveillante générale, soit indemnité de logement. Impossible de loger actuellement une deuxième surveillante générale.
- Construction en vue rue Gosselet (agrandissement et internat)
- Nationalisation du Collège.

COLLEGE MODERNE FRANKLIN

Désignation des locaux	Besoins	Locaux existants.	Déficit.
Salles de classes	29	17	12
Amphi Physique	1	1	0
Chimie	1	0	1
Sc. Nat.	1	1	0
Salles T.P. Physique	1	1	0
Chimie	1	1	0
Sc. Nat.	1	1	0
Salle de musique	1	1	0
de dessin	1	1	0
de géographie	1	1	0
Bibliothèque	1	0	1
Salle des Professeurs	1	1	0
Permanence	1	1	0
			14 salles.
Logements du personnel :			
1 principal	1	1	0
1 surveillant général	1	0	1 logement
			/....

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - Construction d'une nouvelle bibliothèque.

COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO -

- Nationalisation
- Utilisation de l'Institut Denis Diderot exclusivement par le C.T. Baggio
- Travaux
 - internat
 - garage
 - réfectoire
 - installation sanitaire
 - ateliers
 - façade
 - surélévation de l'aile Est
 - construction logements fonctionnaires du C.T.
 - terrain d'Education Physique

COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE

- création de la section de laborantines
 - Construction d'un nouveau Collège Technique de filles.
-

MAIRIE DE LILLE
4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

L'Administration Municipale a décidé la création d'une Commission du Plan chargée d'établir un inventaire des besoins de la Ville dans tous les domaines, et de fixer les programmes de réalisations municipales pour une période de 10 années.

Les différents chefs de services ont été invités à déposer les suggestions susceptibles d'être retenues comme points de départ.

Parmi ces suggestions se détachent les propositions énumérées ci-après, qui pourraient particulièrement faire l'objet d'un examen préalable des membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques, avant leur transmission à la Commission du Plan.

Nous vous serions obligés de vouloir bien les examiner une à une et leur donner un ordre de priorité pour la réalisation.

- Cantines Scolaires :

Achèvement de la modernisation des cuisines
modernisation des réfectoires et de leur matériel

- Colonies de Vacances :

Remplacement des matelas, polochons, des couvertures
Armoires individuelles
Modernisation du matériel de réfectoire de Marquette

La Ville ne devrait-elle pas posséder une colonie d'altitude.

- Garderies de Vacances :

Installation unique et définitive .
En attendant, modernisation de Marquette pour servir de garderie de vacances.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 19 Décembre 1955

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 19 Décembre 1955 à 18 h 30 sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
MM. CAMELOT, Adjoint au Maire
LANDREA, Conseiller Municipal

Excusés :

MM. BERTRAND, Adjoint au Maire
BROUX, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
MM. LUSSIEZ, Adjoint au Maire
HAMY, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion MM. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BACQUART et SERGEANT, Chefs de Bureau.



1D6/30

Le Procès-verbal de la réunion du lundi 5 Décembre 1955 est adopté sans observation.

En ouvrant la séance Mme LEMPEREUR fait part à ses collègues, que le Conseil d'Administration a réservé, pour étude ultérieure, les traités constitutifs des Collèges Modernes & Ces traités qui avaient reçu un avis favorable de la Commission de l'Instruction Publique, lors de sa dernière réunion, ne seront donc pas présentés à la prochaine séance du Conseil Municipal.

I.- ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Rémunération du personnel enseignant - Modification du taux horaire.

Jusqu'à présent la Ville de Lille a rémunéré les heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe suivant les taux fixés par les textes, et selon la base de 2 heures 30 par jour de fonctionnement des classes.

/....

Une circulaire ministérielle du 8 Juin 1955 a modifié les taux actuellement en vigueur, à compter : 1^e du 1er Janvier 1955, 2^e du 1er Octobre 1955.

La Commission propose que le personnel enseignant soit rétribué suivant les nouvelles bases et que soient automatiquement appliquées à l'avenir les modifications de taux qui pourraient être faites par l'autorité ministérielle.

II.- INSTITUT DENIS DIDEROT - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Acquisition de matériel pour l'atelier d'automobile.

Il s'agit d'un marché complémentaire à passer avec la Maison SERGEANT en vue de l'acquisition de matériel destiné à l'atelier d'automobile du Collège Technique BAGGIO.

La Commission donne un avis favorable au projet de marché qui lui est présenté sous réserve que ces précisions soient incluses dans le projet de délibération à soumettre au Conseil Municipal.

III.- COURS PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE GARCONS ET DE FILLES - Rajustement de la rémunération du personnel enseignant,

L'arrêté interministériel du 6 Juillet 1955 a majoré avec effet des 1er Octobre 1954 et 1er Janvier 1955, la rémunération du personnel des Cours Professionnels de l'Enseignement Technique.

La Commission donne son accord à l'application de cet arrêté pour fixer la rémunération du personnel enseignant des cours professionnels municipaux de garçons et de filles.

IV.- COLLEGES MODERNES ET TECHNIQUES - ACHAT DE MATERIEL DE GYMNASTIQUE.

La Commission de l'Education Physique et des Sports s'est déclarée incompétente et a transmis le dossier de cette demande d'achat à la Commission de l'Instruction Publique.

Après examen de cette affaire, les membres de la commission estiment qu'il y aurait lieu de demander une participation importante de l'Etat.

Ils donnent en conséquence un avis favorable de principe subordonné à l'attitude de l'Inspection de la Jeunesse et des Sports à l'égard de la demande de subvention, qui lui sera présentée pour l'achat de matériel de gymnastique destiné aux Collèges Modernes et Techniques.

V.- BIBLIOTHEQUES POPULAIRES dites de quartier - Abonnement - Cautionnement.

A la demande des services financiers la Commission est appelée à examiner la possibilité d'une augmentation éventuelle des droits de prêts dans les bibliothèques municipales.

/...

D'après Melle CROMBEZ, Bibliothécaire de la Bibliothèque Municipale, le taux actuel de 60 Fr pour l'abonnement dans les bibliothèques populaires est dérisoire.

M. LANDREA déclare qu'il n'est pas partisan de l'augmentation, laquelle n'apportera qu'une faible économie ne valant pas la peine d'inonder les lecteurs.

Les membres de la Commission sont très réservés sur cette question, les ressources des bibliothèques municipales sont presques inexistantes, et une augmentation éventuelle des droits de prêts risque d'animer une diminution du nombre des lecteurs, la mesure serait alors inopérante.

Mme LEMPEREUR suggère que la Commission réserve son avis, et demande au service intéressé de lui fournir des renseignements sur les fluctuations du nombre des lecteurs, face aux modifications des taux d'abonnement et de cautionnement, depuis 1945.

La Commission se range à cette proposition et décide le renvoi pour complément d'information.

VI.- COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Crédit d'un Internat

Mme LEMPEREUR donne lecture d'une lettre de M. FONTAINE, Directeur du Collège, qui attire l'attention sur le caractère d'extrême urgence que présente la création d'un internat au Collège Technique Baggio.

Après examen de la lettre de M. FONTAINE la Commission demande qu'une démarche soit effectuée, par lettre, auprès de la Direction de l'Enseignement Technique, afin de connaître l'attitude du Ministère de l'Education Nationale à l'égard des dispositions relatives à la création de l'Internat du Collège Technique Baggio.

La réponse attendue conditionnera la position du Conseil Municipal à l'égard de l'emprunt dont le lancement doit précéder la fixation par l'Etat du taux de la subvention qu'il entend accorder.

VII.- LYCEE FENELON - Agrandissement des locaux

Lecture est également donnée d'une lettre de M. BERTRAND, Adjoint aux Travaux, à M. WALKER, Adjoint à l'Urbanisme, concernant l agrandissement des locaux du Lycée Fénelon.

Le Service de l'Urbanisme pourrait intervenir auprès des P.T.T. pour obtenir un terrain, dont cette Administration est propriétaire, et sur lequel des classes mobiles démontables, fournies par le Ministère de l'Education Nationale, pourraient être érigées afin de faire face au besoin en locaux pour Octobre 1956.

La Commission prend note de ces renseignements et décide de suivre attentivement cette question.

VIII.- COLLEGE MODERNE DE JEUNES FILLES JEAN MACE - Logement de la dame-censeur.

La Commission prend connaissance de la réponse de M. WALKER, Adjoint à l'Urbanisme, à la demande d'information qui lui avait été posée concernant l'achat et l'utilisation éventuelle de l'immeuble voisin du Collège Jean Macé.

L'acquisition de cet immeuble par la Ville de Lille reste subordonnée à l'évacuation de l'occupant, qui, bien que de bonne volonté, n'a pas encore réussi à trouver un nouveau local.

L'immeuble comprend des locaux à usage d'habitation qui seront susceptibles d'être réutilisés comme tels, bien que ne présentant pas tout le confort souhaitable.

La Commission espère que les locaux pourront être bientôt libérés et utilisés en vue de l'agrandissement du collège et du logement de la dame-censeur.

IX.- CITES SCOLAIRES NORD ET SUD - Projets de construction.

Lors de sa dernière réunion la Commission avait exprimé le désir de connaître la situation actuelle des projets de construction des Cités Nord et Sud; M. WALKER, Adjoint à l'Urbanisme, vient de communiquer, par lettre en date du 16 Décembre 1955 les derniers renseignements en sa possession concernant ces projets.

Par délibération n° 851 du 13 Juillet 1954, approuvée par M. le Préfet du Nord le 28 Juillet 1955, le Conseil Municipal a décidé la cession gratuite du terrain nécessaire à la Construction de la Cité Nord.

Le Conseil Général des Bâtiments de France, dans sa séance du 15 Novembre dernier a constaté que le terrain réservé à la construction de cet ensemble se révélait trop petit, en raison des servitudes dont il est grevé.

M. LEVEAU, Urbaniste de la Ville a examiné les possibilités d'utiliser un autre terrain et s'est entretenu à ce sujet avec M. le Maire de Lille et M. le Recteur. De son côté, la Direction du Second degré a saisi M. le Maire de cette question en lui demandant d'accorder une surface de 4 hectares $\frac{1}{2}$ sur le terrain situé au Sud du Boulevard Carnot.

La question de la "cité scolaire NORD" serait donc à recon siderer. La Commission en manifeste une grande inquiétude.

Pour la Cité Sud il s'agit également d'une question de terrains dont la solution ne dépend pas de la Ville de Lille, laquelle s'est montrée favorable à une cession gratuite des parcelles lui appartenant, et, a omis un avis favorable à l'octroi d'une subvention dans la limite de ses possibilités financières.

Mais tandis que des parcelles restent à obtenir de la Ville de Ronchin, la Ville de Lille doit encore acquérir d'autres terrains grevés de la servitude non aedificandi.

Cette affaire doit d'ailleurs être revue au cours d'une prochaine réunion de la Commission de l'Urbanisme.

/.....

La Commission marque son étonnement de voir tout remis en question en ce qui concerne la Cité NORD, dont la construction aurait pu démarrer en janvier, le Ministère de l'Education Nationale disposant des crédits nécessaires pour engager la construction.

Elle exprime sa crainte de voir se laisser perdre l'utilisation des crédits prévus, pour la construction de la Cité Nord, au budget de l'Education Nationale.

La Commission demande qu'une lettre soit adressée à M. le Maire pour lui faire part de son inquiétude et de son étonnement devant cet ajournement alors que tout semblait être mis au point pour le dénarrage des travaux au début de l'année 1956.

X.- SUGGESTIONS POUR LA COMMISSION DU PLAN -

Collège Technique Valentine Labbé - Locaux

A la demande de la commission un rapport récapitulant les différents locaux occupés par des élèves du Collège Technique Valentine Labbé a été établi.

Les membres de la commission prennent connaissance de ce rapport et constatent que la construction d'un nouveau collège technique de filles s'avère indispensable, et s'impose parmi les premières réalisations municipales à effectuer.

La Commission décide de revoir dans une séance ultérieure les propositions qui lui ont été présentées par les services de la 4ème Division.

M. LANDREA demande à ses collègues de bien vouloir examiner la situation de l'école Jussieu dont les élèves doivent se rendre dans les locaux de la rue des Poissonceaux et de l'établissement Stappaert.

Les locaux de l'Ecole des Poissonceaux, très vétustes, ont été désaffectés mais sont toujours utilisés. Ceux de l'établissement Stappaert ont été sinistrés et le service des travaux devrait s'occuper de leur réfection s'il y a lieu.

La Commission reconnaît que la situation de l'école Jussieu devra faire l'objet d'un projet de centralisation, mais que cette affaire doit rentrer parmi les travaux d'urgence à effectuer dans le cadre de la Commission du Plan.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Président,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

R. LALLAU

MAIRIE DE LILLE

4ème Division
Secrétariat

1D6/30
34
COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 18 Janvier 1956

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 18 janvier 1956 à 18 h 30 sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
MM. BERTRAND, Adjoint au Maire
BROUX, Adjoint au Maire
CAMELOT, Adjoint au Maire
LUSSIEZ, Adjoint au Maire
HAMY, Conseiller Municipal
LANDREA, Conseiller Municipal
Pr MINNE, Conseiller Municipal
Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Excusés :

M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, SERGEANT, Chef de Bureau.

Le Procès Verbal de la réunion du lundi 19 décembre 1955 est adopté sans observation.

I,- COMMISSION DU PLAN - Examen des suggestions

Mme LEMPEREUR soumet à l'examen de la Commission les différentes suggestions recueillies dans les services et auprès des chefs d'établissements rattachés à la 4ème Division.

Les membres de la Commission proposent d'éliminer du plan les demandes de travaux ou de transformations entrant dans le domaine des choses courantes ou de l'entretien normal.

/....

COLLEGE MODERNE JEAN MACE

Mme la Directrice demande :

- organisation de la cantine au collège (équipement moderne de la cuisine et des réfectoires)
- Equipement de 1 ou 2 salles de sciences naturelles
- Equipement des salles d'enseignement ménager et de couture
- Equipement d'une salle de professeurs
- Réfection ou réinstallation des sanitaires (W.C. et lavabos)
- construction en vue rue Gosselet (agrandissement et internat)

Certains travaux divers sont urgents et seront effectués au fur et à mesure des possibilités.

Comme Mme LEMPEREUR, M. le Dr SIMONOT met l'accent sur la nécessité de la création de la cantine.

M. BERTRAND déclare que la cantine va être prochainement réalisée son financement étant prévu au budget. Selon lui les seules choses à inscrire au Plan, pour le collège Jean Macé sont l'agrandissement et la création d'un internat.

M. le Professeur MINNE demande alors si la création de l'internat est nécessaire pour obtenir la Nationalisation du Collège.

Mme LEMPEREUR déclare que tout d'abord l'internat est une nécessité scolaire, particulièrement pour les enfants étrangers à la Ville, et que sa création est indispensable pour obtenir la Nationalisation, mais elle fait remarquer que la nationalisation des collèges n'a rien à voir avec le Plan.

Les membres de la Commission estiment que tout ce qui concerne le collège Jean Macé est urgent, mais que cet établissement a surtout besoin d'un rajeunissement pour accomplir son rôle de collège moderne, Les dépenses prévues étant subventionnables par l'Etat, auprès de qui sera par la suite, formulée la demande de Nationalisation.

La Commission demande en conséquence le classement en première urgence des travaux et acquisitions à effectuer en vue de l'agrandissement du Collège Jean Macé, et la création d'un internat,

COLLEGE MODERNE FRANKLIN

: M. le Principal signale qu'il lui manque 14 salles de classes.

Le problème se pose de manière différente car lorsque seront construites les Cités Scolaires NORD et SUD, ce collège fonctionnera dans d'autres locaux.

M. le Professeur MINNE demande si des pourparlers ont eu lieu à ce sujet avec le nouveau recteur, M. Guy DEBEYRE, et si ce dernier a les mêmes conceptions que M. SOURIAU son prédécesseur, concernant le Collège Franklin.

Mme LEMPEREUR répond que des démarches ont été effectuées auprès de M. DEBEYRE concernant la construction des Cités Scolaires, M. le Recteur est très favorable à cette réalisation à laquelle il s'intéresse vivement.

M. BERTRAND donne quelques explications concernant les recherches de terrains en vue de l'édification des Cités Scolaires, et, les commissaires sont d'accord avec lui pour estimer qu'il est infiniment souhaitable que les cités scolaires

/....

NORD et SUD soient construites le plus rapidement possible, la solution recherchée pour le Collège Moderne FRANKLIN se trouvant réglée du même coup.

COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO

Ce collège a déposé certaines demandes :

- Travaux : - Internat et infirmerie
 - garage
 - installations sanitaires
 - ateliers
 - façade
 - surélévation de l'aile Est
 - construction logements fonctionnaires du C.T.
 - terrain d'Education Physique.

Ces demandes prendront un aspect différent lorsque le collège Franklin aura pris possession de ses nouveaux locaux à la Cité NORD. Il y a lieu pourtant de prévoir un afflux prochain de très nombreux élèves, l'enseignement technique étant appelé à un grand développement.

Les membres de la Commission décident, en conséquence, de classer en première urgence les travaux d'agrandissement à effectuer à l'Institut Diderot en vue d'équiper le Collège Technique Baggio, d'un internat avec infirmerie, d'ateliers, d'un garage pour bicyclettes, d'installations sanitaires nécessaires et de logements pour les fonctionnaires logés par nécessité de service en application des textes en vigueur.

COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE

Lors des précédentes réunions les membres de la Commission ont été informés de la grande dispersion des locaux de ce collège qui ne répond d'ailleurs plus aux besoins actuels de l'enseignement technique; aussi ils proposent de prévoir en première urgence la construction rationnelle, d'un collège technique féminin, ou son installation complète dans un des immeubles rendus libres par la construction des cités scolaires.

LABORANTINES.

Mme LEMPEREUR donne lecture d'une lettre que M. BUISSON, Directeur de l'Enseignement Technique vient de lui faire parvenir à la suite d'une demande de renseignements qu'elle lui a adressée concernant la création d'une section d'aides de laboratoires au Collège Technique Valentine Labbé. A l'issue de cette lecture une discussion s'engage entre les commissaires. Il en ressort qu'il ne faut pas s'aventurer inconsidérément dans une réalisation, qui coûterait plusieurs millions pour un rendement encore trop incertain. Elle rappelle les réserves formulées par M. le Pr MINNE dans une précédente réunion concernant les débouchés possibles aux aides de laboratoires qui sortiraient d'une section de laborantines dans les années futures.

M. le Pr MINNE renouvelle ses réserves et donne également l'avis d'agir avec prudence; il remarque d'autre part que ce sont les écoles nationales professionnelles qui sont chargées d'après la lettre de M. BUISSON de former les aides de laboratoires.

/....

M. LANDREA trouve que les termes de cette lettre sont assez souples et qu'il faudrait tenir compte des premiers arguments avancés à l'origine de l'affaire.

Mme LEMPREUR reconnaît que la demande est tout à fait fondée, mais qu'elle doit s'assortir d'un accord des autorités supérieures devant régler les questions de personnel et de fonctionnement.

M. CAMELOT estime qu'il serait sage d'attendre le résultat de l'expérience de Strasbourg et M. le Dr SIMONOT propose qu'il soit demandé à M. le Maire de suggérer à M. M. BUISSON, LESPAGNOL, le Pr GERNEZ, de tenir une réunion d'étude sur la question afin de la mettre au point.

Les membres de la Commission se rallient à la proposition de M. le Dr SIMONOT et ils concluent à une prévision de section de Laborantines dans le nouveau collège technique féminin.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les commissaires sont unanimes pour accorder la première urgence à l'édification d'une nouvelle bibliothèque Municipale qui s'avère absolument nécessaire dans notre ville.

GARDERIES ET COLONIES DE VACANCES.

Mme LEMPEREUR exprime sa préoccupation de voir créer par la Ville de Lille une installation rationnelle des camps et garderies de vacances, dans des locaux prévus à cet effet avec salles de jeux, cinéma, de récréation, préaux, etc..

Cette installation située à la périphérie de Lille, centraliserait également tous les services communs et permettrait de réaliser des économies de gestion et d'entretien. Elle posséderait suivant les possibilités, un unique terrain ou mieux un camp filles et un camp garçons.

La Colonie de Marquette qui ne répond plus à la conception d'une véritable colonie est appelée à disparaître, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. La Commission souhaite la recherche d'une colonie d'altitude.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

M. BERTRAND donne à ses collègues de nombreux renseignements sur les projets de constructions scolaires établis par les services d'Architecture. Il répond en particulier aux questions qui lui sont posées concernant les Ecoles Rollin, Edgar Quinet, Jussieu et Sophie Germain. Pour cette dernière école il fait part de la possibilité d'agrandissement si l'Autorité Militaire accepte de céder à la Ville une partie du jardin de l'Hôpital Militaire.

LYCEE FENELON

Pour le Lycée Fénelon se pose le problème d'agrandissement des locaux plus particulièrement pour les classes primaires du Lycée.

M. BERTRAND fait état des démarches qui n'ont pu aboutir favorablement pour obtenir un immeuble des P.T.T. voisin du lycée; signale que l'achat d'un immeuble contigu à la Bourse du travail est envisagé.

/....

M. le Dr SIMONOT demande s'il serait possible de connaître les intentions du Centre Hospitalier Régional, quant à l'utilisation des locaux administratifs du 41 de la rue de la Barre, dont le terrain très vaste, l'immeuble en bon état et les cours de dégagement permettraient très utilement leur transformation à des fins scolaires.

M. le Pr MINNE appuie cette suggestion et les membres de la Commission demandent que cette question soit mise à l'étude par les services intéressés.

M. BERTRAND cite encore les besoins en locaux scolaires des nouveaux quartiers d'habitations, ainsi que du quartier de la porte d'Arras et du quartier St Sauveur.

Il annonce que des projets seront établis concernant les programmes de constructions scolaires nécessaires dans les années prochaines.

La Commission prend acte des informations qui lui ont été données par M. BERTRAND concernant les constructions scolaires destinées à satisfaire aux exigences de la poussée démographique.

Les propositions de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques seront transmises à la Commission du Plan, appuyées d'un rapport condensé mais précis.

II.- ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - TRANSPORT DES ELEVES - Marché de gré à gré Renouvellement.

Un marché de gré à gré a été passé en 1955 avec la Compagnie des Tramways de Lille et de sa Banlieue, pour le transport des enfants fréquentant l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe.

Pour l'année 1956, la Commission donne son accord au renouvellement du marché de gré à gré, avec la Compagnie Générale Industrielle des Transports qui a pris à son compte les obligations de la Compagnie des T.E.L.B.

III.- BIBLIOTHEQUES POPULAIRES DITES DE QUARTIER - Etude du relèvement du droit d'abonnement.

Les membres de la Commission prennent connaissance des statistiques établies sur le nombre des lecteurs des bibliothèques populaires pour les années 1950 à 1955.

Ils constatent que les augmentations précédentes des taux d'abonnement et de cautionnement n'ont eu aucune répercussion sur le nombre de lecteurs qui va légèrement croissant. Ils proposent, en conséquence, de maintenir le cautionnement à 200 Fr et de porter le droit d'abonnement à 100 Fr par an au lieu de 60 Fr.

(Dossier transmis à la Commission des Finances)

/....

IV.- COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - CREATION D'UN INTERNAT

Le Conseil Municipal, par délibération n° 275 du 12 Juillet 1955 a adopté le dispositif financier propre à assurer le règlement des dépenses à intervenir (subvention de l'Etat et Emprunt) en vue de la création d'un internat au Collège BAGGIO.

Cette délibération a été approuvée par M. le Préfet du Nord sous réserve qu'une délibération spéciale lui soit soumise en ce qui concerne l'emprunt envisagé de 6.150.000 Fr.

La réalisation de cet emprunt conditionne donc, la mise à exécution des travaux, et seuls les services financiers sont habilités pour faire aboutir cette réalisation.

L'intervention auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Technique, demandée par la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques dans sa réunion du 19 décembre 1955 n'apporterait pas la solution attendue.

La Commission prend acte de ces informations et décide de continuer à suivre cette affaire de très près et d'appuyer cette demande auprès de M. l'Adjoint aux travaux dès que l'emprunt aura été réalisé.

V.- COLLEGES MODERNES FRANKLIN ET JEAN MACE - TRAITES CONSTITUTIFS

Après quelques modifications de forme M. l'Inspecteur D'Académie a fait retour des traités constitutifs qui lui avaient été soumis pour avis.

La Commission donne un avis favorable à la présentation des Traités Constitutifs ainsi modifiés devant le Conseil Municipal.

(Dossier transmis à la Commission des Finances)

VI.- ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROCES VERBAL - de la réunion du 16 Décembre 1955.

M. le Dr SIMONOT demande que le régime alimentaire des enfants fréquentant l'Ecole de Plein Air soit étudié d'une manière plus souple afin d'éviter l'emploi des potages et des levures de valeur nutritive douteuse.

Mme LEMPEREUR certifie que l'utilisation de ces produits est très restreinte car ils ne servent que de formules de dépannage.

Sans autre observation la Commission prend acte des travaux du Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe.

VII.- ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Indemnité de Surveillance du Personnel Enseignant - Régularisation.

Mme LEMPEREUR fait remarquer qu'à l'Ecole de Plein Air le personnel enseignant accomplit un travail considérable pour lequel il n'a pas assez de compensations.

Ce personnel a d'ailleurs effectué 4 heures journalières de services supplémentaires pendant la période du 17 septembre 1954 au 3 Novembre 1954 inclus, pour lesquelles il a perçu une indemnité de surveillance calculée sur la base de 2 h $\frac{1}{2}$ par jour de fonctionnement.

La Commission émet un avis favorable à la régularisation de l'indemnité de surveillance au personnel enseignant de l'Ecole de Plein Air pendant la période précitée, c'est à dire au rappel de 1h $\frac{1}{2}$ de service supplémentaire par jour de fonctionnement.

/....

VIII.- ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Indemnité de surveillance au personnel enseignant - Modification du nombre d'heures.

Le personnel enseignant de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe est actuellement tenu dans cet établissement de 8 h 15 à 17 h 15 et assure ainsi 9 h. de travail par jour, soit 3 heures supplémentaires.

L'indemnité de surveillance a été réglée jusqu'ici sur la base de 2 h $\frac{1}{2}$ de services supplémentaires. La Commission estime qu'il y a lieu de rémunérer justement ce personnel et demande que l'indemnité de surveillance qui lui est accordée soit réglée sur la base de 3 heures par jour de fonctionnement à compter du 1er janvier 1956.

IX.- ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Indemnité de surveillance au personnel enseignant - Modification du Taux horaire.

La Commission donne un avis favorable à la modification à compter du 1er janvier 1956 du taux horaire de l'Indemnité de Surveillance au personnel enseignant de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, en application de la circulaire ministérielle du 20 décembre 1955 qui a modifié le taux de base de rémunération des heures supplémentaires du personnel enseignant.

X.- AUGMENTATION DE L'INDEMNITE DE SURVEILLANCE AUX SURVEILLANTS ET SURVEILLANTES DES CANTINES SCOLAIRES - SURVEILLANTS MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

de l'application

Il s'agit également de la circulaire ministérielle du 20 décembre 1955 et la Commission donne un avis favorable à l'augmentation à compter du 1er janvier 1956 de l'indemnité de surveillance accordée aux surveillants des cantines scolaires membres du personnel enseignant.

XI.- COLLEGES MODERNES ET TECHNIQUES - Achat de matériel de gymnastique - Information.

A la suite du désir exprimé par la Commission de l'Instruction Publique dans sa séance du 19 décembre 1955 une lettre a été adressée au Service départemental de la Jeunesse et des Sports pour lui demander sa participation à l'équipement des collèges modernes et techniques en matériel de gymnastique.

Dans sa réponse en date du 6 janvier 1956, M. le Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports indique qu'il vient d'utiliser à cet effet pour les Collèges Techniques de garçons et de filles un crédit de 84.000 Fr, et indique qu'il envisage de revoir la question lorsqu'il connaîtra les nouvelles dispositions financières de 1956.

La Commission exprime ses remerciements au Service Départemental de la Jeunesse et des Sports et émet le voeu qu'une subvention plus conséquente soit accordée à la ville de Lille étant donné que le projet d'achat de matériel de gymnastique pour les collèges modernes et techniques s'élève à 700.000 Fr.

XII.- GARDERIES DE VACANCES

Mme LEMPEREUR invite les membres de la commission à penser au problème des garderies de vacances et à apporter des suggestions lors de la prochaine commission en février 1956 pour étude de cette question.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.

Le Président,

Rachel LEMPEREUR.

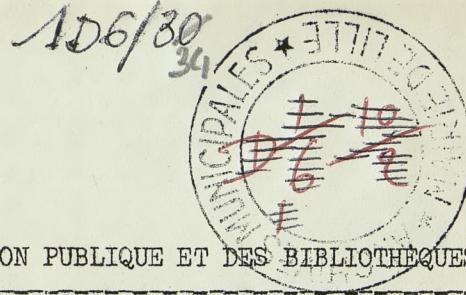
Le Secrétaire,

R. LALLAU.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

Pour information



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet du Chef de la 4ème Division, le lundi 7 Mai 1956 à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR.

- 1 - Bourses pour études et allocations pour fournitures classiques - examen des dossiers.
- 2 - Loi Barangé - Scolarité 1955/1956 - Application - Programme des travaux - Information.
- 3 - Loi Barangé - Scolarité 1954/1955 - Acquisition d'appareils duplicateurs destinés aux écoles maternelles - marché de gré à gré.
- 4 - Cours de formation professionnelle des jeunes agents - Acquisition de livres classiques.
- 5 - Collège technique Valentine Labbé - Mise en service d'un autobus à l'usage des élèves qui fréquentent les classes de la rue Maracci.
- 6 - Commission Locale Professionnelle - Réunion du 19 Mars 1956 - Procès-Verbal.

Hôtel de Ville, le 27 Avril 1956.

Pour le Maire de Lille
L'Adjoint Délégué à l'Instruction Publique,

Madame LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

10.6.38A

Réunion du 7 Mai 1956

PROCES - VERBAL



Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 7 Mai 1956 à 18 h 30 sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.
M. M. BERTRAND, Adjoint au Maire
BROWX, Adjoint au Maire
CAMELOT, Adjoint au Maire
LUSSIEZ, Adjoint au Maire
LANDREA, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Excusés :

M. le Dr DEFIAUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M. HAMY, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion MM. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BACQUART et SERGEANT, Chefs de Bureau.

Le Procès-Verbal de la réunion du 18 Janvier 1956 est adopté sans observation.

I.- EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR ÉTUDES ET D'ALLOCATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES.

La Commission étudie les dossiers des demandes de subventions pour études;

Mme LEMPEREUR informe les membres de la Commission que le crédit inscrit au budget de 1955 est encore de 2.000.000.

/....

Le crédit considéré n'a plus l'importance indispensable susceptible de permettre que les subventions allouées - et, surtout, les allocations octroyées - soient un allégement appréciable des charges supportées par les familles pour la poursuite des études.

Toutes proportions gardées, les dotations actuelles sont très nettement inférieures à ce qu'elles étaient avant les dernières hostilités.

Il ne serait pas exagéré de prévoir une augmentation de ce crédit et, pour n'en pas détourner la destination au profit d'une catégorie particulière de bénéficiaires, de la scinder dans la proportion de 25 % pour les subventions pour frais d'études (enseignement supérieur) et de 75 % pour les allocations destinées à couvrir partiellement la dépense engagée pour l'acquisition des fournitures scolaires.

La Commission exprime le voeu qu'un crédit de 4.000.000 de francs soit inscrit au budget primitif de 1957.

ALLOCATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES.

Dans les propositions à examiner il y a :

1^e - les demandes présentées par les familles qui ne bénéficient d'aucune bourse.

2^e - les demandes de titulaires d'une bourse nationale ou départementale de 10.000

3^e - les demandes de titulaires d'une bourse nationale ou départementale de 15 et 20.000 Fr

4^e - les demandes de titulaires d'une bourse nationale ou départementale de plus de 20.000 Fr

Sur ces bases la Commission décide la répartition des allocations pour fournitures scolaires de la façon suivante :

1^{ère} catégorie..... 5.000 Fr

2^{ème} catégorie..... 3.000 Fr

3^{ème} catégorie..... 2.000 Fr

4^{ème} catégorie..... 1.500 Fr

La Commission décide d'éarter les demandes suivantes :

- GRESS Georges - dossier incomplet
- MAST Jeanine - qui a quitté l'école
- MAST Jean Pierre - qui a quitté l'école

Mme LEMPEREUR rappelle que l'Administration Municipale lors de son installation a fixé nettement sa position sur le problème d'aide aux écoles privées et propose de s'en tenir, dans ce domaine des bourses municipales, à la délibération du 15 Juin 1946.

Cette proposition est mise aux voix :

6 membres votent pour cette proposition, (MM. BERTRAND, BROUX, LANDREA, Mme LEMPEREUR, M. LUSSIEZ, M. le Dr SIMONOT).

3 membres votent contre (M. CAMELOT, M^e MARTINACHE, M. le Pr MINNE)

Concernant les 2 écoles professionnelles privées (Ecole Professionnelle des Industries Lilloises et l'Ecole Professionnelle de filles, rue de la Barre) Mme LEMPEREUR met également aux voix.

5 membres votent contre la répartition aux élèves des écoles professionnelles privées (MM. BERTRAND, BROUX, Mme LEMPEREUR, M. LUSSIEZ, M. le Dr SIMONOT)

3 membres votent pour , (M. CAMELOT, M^e MARTINACHE, M. le Pr MINNE)

1 Abstention, M. LANDREA qui désirerait avoir des renseignements sur le fonctionnement de ces établissements.

SUBVENTIONS POUR ETUDES

Mme LEMPEREUR fait connaître que 2 demandes émanant d'élèves fréquentant la Faculté Catholique et l'Ecole Supérieure des Sciences de l'Institut Catholique de Paris

par 5 voix (MM. BROUX , BERTRAND, LANDREA, Mme LEMPEREUR, M. le Dr SIMONOT) contre 2 (M. CAMELOT, M^e MARTINACHE) ces demandes sont écartées.

L'Etat des subventions et allocations attribuées s'établit donc comme suit :

SUBVENTIONS POUR ETUDES :

ECOLE DES ARTS ET METIERS - PARIS

REBEYROL André 15.000 Fr

CONSERVATOIRE NATIONAL - PARIS

WALLEZ Jean Pierre 20.000 Fr

/....

ECOLE DES BEAUX ARTS - LILLE

ENGRAND Claude	10.000
MARTINAGE... Marius.....	5.000
CUDOIRE Lise	10.000

FACULTE DES LETTRES - LILLE

ROCCA Jeannine	15.000
----------------------	--------

FACULTE DE MEDECINE - LILLE

DECOTTIGNIES Daniel	5.000
DECOTTIGNIES Victor	5.000
PENET Philippe	5.000
WALBECQ Francis	5.000

FACULTE DES SCIENCES - LILLE

BODART Jacques	10.000
CASSEZ Yves	10.000
DUBAR Monique	10.000
DUGRAIN Claude	10.000
PILATE Claude	5.000
WATERLOT Michel	10.000

FACULTE DE DROIT - LILLE

LEGRAIN Jean	15.000
--------------------	--------

ECOLE DES ARTS ET METIERS - LILLE

HUGEUX Monique	15.000
PROCUREUR Paul	15.000

INSTITUT INDUSTRIEL DU NORD

POLLET Jacques	15.000
----------------------	--------

CONSERVATOIRE DE LILLE

VAN MALDER Thérèse	10.000
--------------------------	--------

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS DE PARIS

MENIL Serge	50.000
-------------------	--------

ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE - LILLE

THERY Yves	10.000
DEUDON Serge	10.000

1....

ECOLE REGIONALE D'OPTIQUE - LILLE

PEROY Michel 15.000

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE - LILLE

BUSSON Pierre 10.000

HERMANT Marguerite 5.000

LESUR Bernard 5.000

ECOLE NORMALE DE DOUAI

ESCURE Monique 5.000

OFFROY Claudie 5.000

REMMERY Gertrude 10.000

TIRTAINE Michel 5.000

FACULTE DES SCIENCES - COURS PREP. FONTENAY

CREMERS Josiane 15.000

STRAGIER Monique 15.000

FACULTE DES SCIENCES - St CLOUD

NOTEZ Arlette 5.000

ECOLE DU SERVICE SOCIAL - LILLE

DELFOSSÉ Madeleine 5.000

La Commission repousse la demande de subvention formulée par
MAGUIN Pierre, élève de l'Ecole Régionale d'Optique de Lille - moyenne trop
élevée pour que le dossier soit pris en considération.

/.....

- ALLOCATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES.

COLLEGE MODERNE FRANKLIN

ALVARESSE Michel	5.000	FRUIT Roger	5.000
BETTAN	1.500	GALMACE Francis	5.000
BOIS Marcel	2.000	GEERAERT Jean	2.000
CALLUIERE Michel	5.000	GOVAERTS Francis	1.500
CARPENTIER Daniel	2.000	HENDOUX Gilbert	2.000
CLEUTJENS Jean	1.500	HENDOUX Jean Louis	1.500
CRESSENT Bernard	5.000	HUMBERT Alain	1.500
CUFF René	2.000	JOMIN Michel	5.000
DALLE Michel	2.000	JOMIN André	5.000
DATICHE Jean-Claude	2.000	LAUSENT Daniel	1.500
DEFIVES Jacques	5.000	LECOMTE Alain	1.500
DENGREMONT Serge	2.000	LERANT Daniel	1.500
DEPIERRE Edmond	2.000	LE TALLEC René	5.000
DESCARPENTRIES Marcel	1.500	LE TALLEC Roger	5.000
DESMAZIERES Robert	2.000	MALYSSE Francis	1.500
DESMET Henri	1.500	MARECHAUX Jean	5.000
DESMIDT Pierre	5.000	MARLIOT Daniel	2.000
DUPOND Jean Pierre	1.500	MARTIN Jean Marie	5.000
DUQUESNE Guy	5.000	MEQUIGNON Jean Luc	1.500
FOCKENOY Bernard	1.500	OGER Jean-Claude	2.000
PARENT Jacques	3.000	PAMART Claude	2.000
PATTINIEZ Francis	1.500	SLOTS Robert	1.500
PERON André	2.000	STEBACH Jean-Marie	5.000
PILON Pierre	2.000	TERIN Daniel	2.000
POIVRE Claude	3.000	TREHOULT Yvon	2.000
ROUSSEL Claude	5.000	VANDENHOVE Daniel	2.000
RYCKBOSCH Henri	5.000	VAN LAERE Jean	5.000
SANDRAS Christian	1.500	VAN SEUNINGEN Charles	3.000
SANDT Bernard	1.500	VAUGIN Jean-Pierre	2.000
SCIPPERS Pierre	1.500	VERDICKT Robert	1.500
SERGENT Edouard	5.000	WATERLOT Bernard	1.500
SEVERIN SERGE	5.000	WIBOUT Michel	1.500

COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO

ADAM Albert	1.500	CARLIER Robert	5.000
ADAM Lucien	1.500	CARPENTIER Bernard	2.000
ALLEWAERT Daniel	2.000	CAUCHETEUX Charles	1.500
BEAUZOONE Roland	1.500	CINQUIN Francis	5.000
BESECHER Jacques	2.000	CLENNWERCK Robert	1.500
BICHE Christian	5.000	CREMMERY Marcel	2.000
BLERVACQUE René	5.000	CROMBET Roger	5.000
BOULANGER Claude	5.000	DANEL Henri	3.000
BOUSSEMART Guy	3.000	DE BUSSCHER Jean	1.500
BRUCHET Jean Paul	5.000	DECOTTIGNIES Bernard	2.000
BULTEZ Christian	5.000	DECOURCELLE Noël	2.000

/.....

-- COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO (suite)

DEFIVES Claude	5.000	LELEU Bernard	5.000
DEJONGHE André	2.000	LEPINE André	1.500
DELAGE Ferdinand	1.500	LEROY Claude	5.000
DEFERUE Christian	5.000	LESAFFRE Bernard	5.000
DELOBEL Michel	5.000	LIESSE Yves	5.000
DEMERSMAN Jacky	5.000	MARCHAND Marcel	3.000
DENIMAL André	1.500	MARECHAUX Jean	2.000
DESCAMPS Jean-Louis	5.000	MARECHAUX Maurice	2.000
DHALLUIN Jean Claude	5.000	MARECAUX Henri	1.500
D'HAVELOOSE Francis	3.000	MARFIL Raoul	5.000
DHENNIN André	1.500	MASSON Jacques	1.500
DHERBOMEZ Régis	1.500	PARISIS Francis	5.000
DOMZALSKI Yves	1.500	PETITÉ Philippe	5.000
DUBAR Bernard	1.500	PLUZANSKI Francis	5.000
DUBAR Daniel	1.500	PORREYE Claude	1.500
DUBOIS Michel	1.500	PROUFF Jean	2.000
DUBRULLE Charles	1.500	PROVOOST Gilbert	1.500
DUHEZ Guy	2.000	REGNIEZ Jacques	1.500
DUMOULIN Louis	5.000	RUFFIN Claude	1.500
DURETZ Pierre	2.000	SADOINE Francis	1.500
DUTILLEUL Daniel	5.000	SERRUYS Daniel	5.000
ESQUENET Georges	3.000	SPRIET Jean Luc	1.500
EXPEELS Jean	1.500	SQUIMBRE Henri	1.500
FICHTEN Louis	5.000	TAILLIEZ Alain	2.000
FONTAINE Claude	5.000	TAYLOR Jacques	5.000
FONTAINE Gérard	5.000	TCHEPIKOFF Jean	1.500
FOUBERT Marc	5.000	THONBY Daniel	5.000
FOUBERT Léon	5.000	THOMAS André	2.000
FRUIT Pierre	5.000	TIEBOIS Roger	2.000
GIANESSI Alain	1.500	TORREZ Robert	2.000
GRAS Michel	5.000	TURBLIN André	1.500
HERMELLE Christian	5.000	TURPIN Gérard	5.000
HUYGHE Pierre	5.000	VANDECAVEYE Edmond	5.000
JONCKEERE Michel	3.000	VASSEUR Jean Pierre	2.000
LAUSIN Jacques	1.500	VERDIER Jean	5.000
LAUWERS Francis	5.000	VERDIER Daniel	2.000
LEBAHY Robert	2.000	VERDIER Marcel	5.000
LECOHQ Gilbert	5.000	WACKERS Claude	3.000
LEFEBVRE Francis	1.500	WINOCQ René	2.000
LEJON Francis	1.500		

CENTRE D'APPRENTISSAGE - ANNEXE BAGGIO

CINQUIN Bernard	5.000
SMAGUE Henri	5.000

/.....

COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE

BIENCOURT Nicole	1.500	PATTINIEZ Annie	2.000
BLOMME Annie	3.000	PENET Marie-Christine	5.000
CALIS Ghislaine	5.000	PIERENBOOM Michèle	1.500
CNUDDE Ginette	5.000	QUAIRIER Monique	5.000
COMYN Françoise	5.000	QUAIRIER Jacqueline	5.000
CORNETTE Josiane	5.000	RENAUX Chantal	2.000
DE BOEK Marie-Madeleine	1.500	ROGIER Francine	2.000
DELANNOY Thérèse	2.000	SANNIER Liliane	5.000
DELATTRE Liliane	5.000	SERRE Jacqueline	5.000
DELVALLEE Armelle	5.000	THERBY Josette	5.000
DERUYCK Raymonde	5.000	TIERSEN Marie-Françoise	1.500
DHENNIN Charlène	5.000	VANBECELAERE Michèle	5.000
DUBRULLE Chantal	2.000	VANBREUGEL Simone	5.000
DUBRULLE Monique	5.000	VAN CEULEBROECK Nicole	1.500
DUCATEZ Nicole	2.000	VANDERLOOVEN Solange	2.000
FARVACQUES Marie-Reine	5.000	VANDORPE Claudine	5.000
FOCKENOY Nicole	2.000	VANHELDER Yvonne	1.500
HAMMONIAUX Francine	2.000	VANHOUTTE Louise	1.500
HELVIG Viviane	2.000	VAN WEYDEVELDT Micheline	5.000
LAIR Janine	5.000	VERBEKE Valentine	5.000
LENFANT Monique	5.000	VIMAL DUMONTEIL Claude	1.500
LETREN Léone	1.500	VOISIN Annie	2.000
LIEPPE Marie-Claire	1.500	VUYLSTEKE Michèle	2.000
MARMET Michèle	5.000	WARIN Nicole	2.000
MAURER Janine	1.500	WINOCQ Françoise	5.000
OPSOMER Françoise	3.000	DHENNIN Monique	5.000
PARISIS Réjane	5.000		

COLLEGE MODERNE JEAN MACE.

BARBE Colette	5.000	CHERON Viviane	5.000
BASSE Solange	2.000	COQUEL Danielle	2.000
BEAUZOONE Viviane	2.000	DAERDEN Janine	2.000
BERNARD Chantal	2.000	DAERDEN Renée	2.000
BIEBUYCK Marie-Claude	2.000	DAERDEN Andrée	2.000
BLONDIAUX Odette	5.000	DECEUKELEIRE Arlette	1.500
BOCQUET Evelyne	5.000	DEFONTAINE Danielle	2.000
BOIS Danièle	1.500	DEKONINCK Régine	5.000
BONNIER Marcellle	5.000	DENIS Jacqueline	2.000
BONTINCK Cécile	3.000	DENIS Jocelyne	2.000
BORN Colette	1.500	DENIS Monique	2.000
BORN Marie-Ange	5.000	DEON Jeannine	5.000
BRANSWYCK Evelyne	2.000	DEPOORTER Sabine	1.500
BRETON Gilberte	5.000	DESCAMPS Agnés	2.000
CANONNE Michèle	3.000	DESMAZIERES Gilberte	2.000
CANONNE Nicole	5.000	DETERMERMAN Monique	5.000
CAPY Josiane	5.000	DEUDON France	2.000
CELERSE Francine	2.000	DEWIVRIN Monique	5.000
CHAUSSOU Sylvette	5.000	DILLY Micheline	5.000

COLLEGE MODERNE JEAN MACE (suite)

DUBOIS Claudine	5.000	MADOU Geneviève	5.000
DUBOIS Jeanine	1.500	MALET Annie	2.000
DUBOIS Thérèse	5.000	MANGEZ Josiane	1.500
DUFLOO Huguette	2.000	MANGEZ Jocelyne	1.500
DUGRAIN Paulette	1.500	MENU Michèle	5.000
DUSART Annick	3.000	PIERRE Roselyne	5.000
DUSART Michèle	3.000	POLLET Jocelyne	5.600
DUTRIAUX Josette	1.500	POLLET Nicole	5.000
FACON Yvonne	2.000	POTIER Yvette	1.500
FARINEAUX Danielle	5.000	PREVOST Micheline	5.000
FARINEAUX Nicole	5.000	REMMERY Cécile	2.000
FLAUDER Violette	3.000	SANDT Evelyn	2.000
GALMACE Nicole	5.000	SETTE Monique	1.500
GLORIEUX Thérèse	2.000	STACKLER Micheline	5.000
GRANDON Monique	5.000	STOOVE Nicole	5.000
HENDOUX Françoise	2.000	TRIPON Andrée	2.000
HENNEBELLE Françoise	5.000	VAN COPPENOLLE Yolande	5.000
HURSEAU Françoise	5.000	VANDENBROECKE Christiane ...	2.000
JOIE Danielle	5.000	VANDERMEERSCH Michèle	2.000
KORNIG Jeanine	1.500	VAN GODTSENHOVEN Jocelyne .	5.000
LAUSENT Gilberte	1.500	VERDIER Hélène	1.500
LECLERCQ Viviane	2.000	VERGOTEN Gertrude	1.500
LEGRAUD Francine	5.000	VERIN Francine	2.000
LEIGNEL Andrée	1.500	VERMEERSCH Françoise	5.000
LEMAHIEU Anne-Marie	5.000	VERMEERSCH Annick	5.000
LESUR Matricette	5.000	VUYLSTEKE Sabine	5.000
LEVAS Danielle	5.000	WACHE Edith	5.000
LIONET Jeanine	1.500		
LOUWAGIE Colette	2.000		
MACHUELLE Michèle	3.000		

LYCEE FENELON

ADMONT Danièle	5.000	GLORIEUX Marguerite	2.000
CAILLIEREZ Eliane	1.500	MIGLOS Danièle	5.000
CALLENS Claudine	5.000	NOLF Claude	3.000
CALLENS Françoise	5.000	PLUZANSKI Edwige	5.000
CAUX Claudine	1.500	SCHIETTECATTE Michèle	1.500
CAUX Danièle	1.500	VANDENBERGHE Michèle	3.000
CELLIER Françoise	5.000	VERSTIGGEL Nicole	2.000
EOL Arlette	5.000	WAWAK Michelle	5.000
DUBAR Nicole	1.500		

/....

LYCEE FAIDHERBE

BOUCLY Jean Pierre	5.000	MARS Gérard	5.000
BONDUE Jean Pierre	5.000	MERCHIER Maurice	5.000
BRUNET Philippe	2.000	MOREAU Francis	5.000
CANDELIER Abel	3.000	NOLF Michel	1.500
CATTELIN Pierre	5.000	PELLETIER Bernard	5.000
COPYANS Jacques	3.000	PINCHON Jacques	5.000
CREMERS Joël	2.000	PLUZANSKI Michel	5.000
DUVET Michel	2.000	PROVOOST Jean-Pierre	1.500
FAUVARQUE Patrick	5.000	ROCCA Pierre	3.000
GLORIEUX Bernard	2.000	SANNIER Michel	3.000
GROSSET Michel	5.000	SCHIETTECATTE Jean	1.500
JACQMIN Michel	1.500	VERMEERSCH Pierre	5.000
JACQMIN Serge	1.500	VERSTIGGEL Jean Claude	2.000
LAINE Georges	1.500	WACHE Daniel	5.000
LIAGRE André	1.500	WAHE Yves	2.000
MALET Pierre	2.000	CHOQUEL Daniel	5.000

ECOLE DUPLEX

AUBIN Roger	5.000	DEVILLE Marc	5.000
BEAURAIN Julien	5.000	DURIEUX Michel	5.000
BOIANELLI Michel	5.000	FACON Jean Claude	5.000
BOUILLEAUX Jean Marie	5.000	MAES Francis	5.000
BRENET Bernard	5.000	MULLER Jean Claude	5.000
COLIN Christian	5.000	TRANCARD Julien	5.000
COLLE Roger	5.000	VAN GHELUWE Fernand	5.000
DARDENNE Michel	5.000	VAN GHELUWE Jean Marie	5.000
DE BACKER Fernand	5.000	VERRIER Henry	5.000
DELEURENCE Pierre	5.000	BECAR Henri	5.000
DESLIN Gérard	5.000		

ECOLE Mme DE STAEL

FLAHAUT Annie	5.000	MORELLE Colette	5.000
FRANCOMME Marianne	5.000	SERRE Annie	5.000
GARET Nadine	5.000	SERRE Micheline	5.000

CENTRE D'APPRENTISSAGE - rue de Lannoy

MUSELET Michel

/....

CENTRE D'APPRENTISSAGE - LOOS

CANDELIER Alain 2.000

666 -----

CENTRE d'APPRENTISSAGE - LESQUIN

BENAGER Ali 2.000

CENTRE d'APPRENTISSAGE DE MARCQ EN BAROEUL

LEFEBVRE Gérard 2.000

SCHIPPERS Jean Claude 2.000

ECOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE D'ARMENTIERES

MEQUIGNON Michel 2.000

MERCHIER André 5.000

COLLEGE D'ARMENTIERES

CORDIER Jean 5.000

MEQUIGNON Denis 2.000

PICOT Georges 5.000

WAGEBART Lucien 2.000

LYCEE D'ARRAS

BODART Gérard 2.000

JAMET BUFFEREAU - Rue Esquermoise

DUVIVIER Suzanne 5.000

VANHOYE Geneviève 5.000

/.....

TILLIER - Rue du Palais Rihour

FICHTEN Madeleine 5.000
RICHARD Andrée 5.000
MAYER Anita 5.000

6-----

PIGIER - Rue Faidherbe

THOMAS Claudette 5.000

PRATTE - rue de l'Hopital Militaire

BOITELLE Roberte 5.000

CENTRE D'APPRENTISSAGE - rue d'Artois

DENIS Francine 2.000

COLLEGE D'ARMENTIERES - filles

PICOT Evelyne 2.000

JULES FERRY à HAUBOURDIN

LEFEBVRE Monique 5.000

2^e - LOI BARANGE - SCOLARITE 1955/1956 - Application - Programme des Travaux - Information -

La Commission prend acte et décide d'étudier par la suite les propositions de M. l'Inspecteur des Ecoles Primaires et de Mme l'Inspectrice des écoles maternelles.

3^e - LOI BARANGE - SCOLARITE 1954/1955 - Acquisition d'appareils duplicateurs destinés aux écoles maternelles - marché de gré à gré.

La Commission donne un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré d'une valeur de 1.500.000 Fr avec la maison LIETARD.

4^e - COURS DE FORMATION GENERALE AUX JEUNES AGENTS - ACQUISITION DE LIVRES CLASSIQUES.

La Commission donne un avis favorable à l'achat de :

- 20 livres arithmétique - Initiation à l'algèbre de Cluzel et Court au prix unitaire de 480 Fr

- 1 livre arithmétique - livre du maître de Cluzel et Court. au prix de 980 Fr

soit une dépense totale de 7.374 Fr compte tenu du rabais consenti par l'Adjudicataire.

5^e - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - Mise en service d'un autobus à l'usage des élèves qui fréquentent les classes de la rue Maracci.

La Commission donne un avis défavorable à cette demande; elle estime qu'il existe des moyens normaux de transport pour se rendre au dit Collège.

6^e - Commission Locale Professionnelle - réunion du 19 mars 1956 - Procès-verbal.

La Commission prend acte des travaux de la Commission Locale Professionnelle.

7^e - INSTITUT DENIS DIDEROT - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO et COLLEGE MODERNE FRANKLIN - Acquisition de bois d'œuvre de toutes essences - marché de gré à gré.

La Commission donne un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré du montant de 950.000 Fr avec la maison LEGROUX.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 15.

Le Président,

R. LEMPEREUR,

Le Secrétaire,

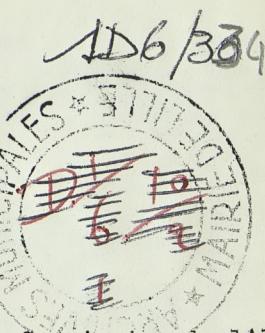
R. LALLAU.

MAIRIE DE LILLE

4ème DIVISION
Secrétariat

POUR INFORMATION

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BIBLIOTHÈQUES



Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet du Chef de la 4ème Division, le vendredi 15 Juin 1956 à 18 heures.

ORDRE DU JOUR.

- 1^o - Institut Denis Diderot - Collège Technique BAGGIO - Acquisition d'un percolateur - Marché de gré à gré.
- 2^o - Institut Denis Diderot - Collège Technique BAGGIO - Acquisition de matériel de cuisine - Marché de gré à gré.
- 3^o - Loi Darangé - Scolarités 1953/1954 - 1954/1955 - 1955/1956 - Programmes d'achats.
- 4^o - Subventions Communales en participation aux frais d'études supérieures et allocations Communales pour achat de fournitures scolaires - Scolarité 1955/1956.

Hôtel de Ville, le 7 Juin 1956.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint Délégué à L'instruction Publique,

R. LEMPEREUR.

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES.

Réunion du 15 Juin 1956

PROCES - VERBAL



Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 15 Juin 1956 à 18 heures.

Etaient présents :

MM. BERTRAND, Adjoint au Maire,
BROUX, Adjoint au Maire,
CAMELOT, Adjoint au Maire,
Dr DEFAUX, Adjoint au Maire,
LUSSIEZ, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M. HAMY, Conseiller Municipal.

Excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal,
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal,
M. LANDREA, Conseiller Municipal,
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion MM. LALLAU, Chef de la 4ème Division,
SERGEANT, Chef de Bureau.

En l'absence de Mme LEMPEREUR, retenue à l'Assemblée Nationale, la présidence est confiée à M. LUSSIEZ qui ouvre la séance à 18 heures en soumettant le Procès-Verbal de la dernière réunion à l'approbation des Commissaires.

Le Procès-Verbal de la réunion du 7 Mai 1956 est adopté sans observation.

INSTITUT DENIS DIDEROT - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - ACQUISITION D'UN PERCOLATEUR -
MARCHE DE GRE A GRE.

La Commission examine les différentes propositions qui lui sont présentées par M. le Directeur du Collège Technique BAGGIO en vue de l'achat d'un percolateur pour la cuisine du collège.

La Commission donne un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré d'un montant de 889.000 Fr. avec les Etablissements GROUARD Frères, 6 rue Moran, PARIS IIe, dont la proposition concerne un matériel agréé par le Ministère de l'Education Nationale répondant le mieux aux besoins de la cuisine d'un établissement scolaire.

.../

INSTITUT DENIS DIDEROT - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - ACQUISITION DE MATERIEL
DE CUISINE - MARCHE DE GRE A GRE .

Le Directeur du Collège Technique Baggio présente plusieurs propositions qui lui ont été faites par divers établissements, en vue de compléter l'équipement de la cuisine du collège.

La Commission estime comme la plus intéressante, l'offre faite par les Etablissements BERTA DOMINIONI, 181, Avenue Jean Jaurès, PARIS, 19e.

Le matériel présenté par eux est le complément de celui déjà installé au collège, et qui donne entière satisfaction.

La Commission émet donc un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré avec cette firme pour un montant de 1.360.000 Fr.

AUGMENTATION DE L'INDEMNITE DE SURVEILLANCE AUX SURVEILLANTS ET SURVEILLANTES
DE CANTINES SCOLAIRES - PERSONNEL N'APPARTENANT PAS AU CORPS ENSEIGNANT.

L'indemnité de surveillance réglée aux surveillants des cantines scolaires, n'appartenant pas au corps enseignant, est basée sur le taux horaire d'un agent auxiliaire de service, 1er échelon, indice 100.

En application des décrets 55-866 du 30 Juin 1955 et 56-264 du 17 Mars 1956 ce taux vient d'être modifié.

La Commission donne un avis favorable à l'application de ces nouvelles dispositions, à dater du 1er Octobre 1956, pour le calcul du taux de l'indemnité de surveillance au personnel des cantines scolaires n'appartenant pas au corps enseignant, qui passera ainsi du salaire horaire de 130,90 à 132 Fr 32.

OFFRE DE VENTE DE PROPRIETES PAR Me PAJOT, Notaire à LILLE.

Il est donné lecture de la lettre de Me PAJOT, Notaire à Lille, chargé de la vente de deux immeubles susceptibles, d'après lui, d'être adaptés à la création de maisons d'enfants.

Après examen, la Commission décide d'écartier ces propositions qui ne répondent pas aux conditions recherchées soit pour une garderie de vacances (terrain trop exigu) soit pour une colonie de vacances (propriété trop proche de Lille).

La Commission décide de reporter à une séance ultérieure l'examen des questions restant à l'ordre du jour dont l'étude ne peut être effectuée en l'absence de Mme LEMPEREUR.

M. LUSSIEZ lève la séance à 18 h. 50

Le Président de séance,
J. LUSSIEZ

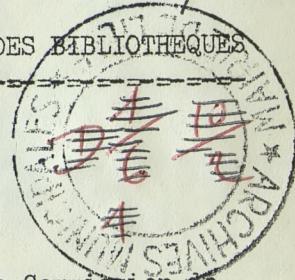
Le Secrétaire,
R. IALLAU

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

1D6/304

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES



Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Chef de la 4ème Division, le vendredi 6 Juillet 1956 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- Subventions Communales en participation aux frais d'études supérieures et allocations communales pour achat de fournitures scolaires - scolarité 1955/1956.
- Envoi d'écoliers en maison d'enfants à MEMBREY - Haute Saône - Budget supplémentaire 1956 - Ouverture de crédit.
- Mise en régie directe d'Etat de la demi-pension au Collège Moderne JEAN MACE.

Hôtel de Ville, le 25 Juin 1956.

Pour le Maire de Lille
L'Adjoint Délégué à l'Instruction Publique,

Rachel LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE
4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BIBLIOTHÈQUES.

Réunion du 6 Juillet 1956

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 6 Juillet 1956 à 18 h.30 sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

1D6/384

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M.M. CAMELOT, Adjoint au Maire
Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
LUSSIEZ, Adjoint au Maire
HAMY, Conseiller Municipal
LANDREA, Conseiller Municipal
Dr SIMONOT, Conseiller Municipal.



Excusés :

M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire
BROUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, SERGEANT, Chef de Bureau.

Le Procès-verbal de la réunion du 15 Juin 1956 est adopté sans observation.

La Commission passe ensuite à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

SUBVENTIONS COMMUNALES EN PARTICIPATION AUX FRAIS D'ETUDES SUPERIEURES ET ALLOCATIONS COMMUNALES POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES - SCOLARITE 1955/1956.

Mme LEMPEREUR explique la raison du retour de cette affaire devant la Commission. Lors de la dernière réunion certaines demandes présentées par des parents dont les enfants fréquentent des écoles privées ont été écartées; or il est apparu au cours d'une discussion en Conseil d'Administration que les allocations et subventions communales devaient être données aux familles indigentes et ne pouvaient donner lieu à des refus automatiques.

En conséquence, il est demandé à la Commission de l'Instruction Publique de revoir les demandes établies par les familles, en se plaçant uniquement sur le plan de l'indigence.

Les membres de la Commission ne reviennent pas sur les subventions et allocations communales accordées aux élèves des établissements publics qui restent fixées aux taux portés sur l'état annexé.

/....

Ils procèdent immédiatement à l'examen des dossiers laissés à l'écart lors de la réunion du 7 Mai 1956, et à l'exception de M. LANDREA et de M. le Dr SIMONOT, qui déclarent s'abstenir, votent les subventions aux élèves des écoles privées, reprises également sur l'état annexé.

La Commission unanime repousse les demandes présentées par les élèves des Petits Séminaires, les études idéologiques données dans ces établissements dépassant le cadre des études secondaires proprement dites.

PETIT SEMINAIRE DE L'IMMACULEE CONCEPTION à HAUBOURDIN

Bourbouze Charles
Bourbouze Louis

PETIT SEMINAIRE DE L'ECOLE MISSIONNAIRE à CORMONTREUIL

Deryckère Alain
Deryckère Stéphane

De même, sont écartées les demandes suivantes, présentées pour des enfants fréquentant des écoles confessionnelles extérieures, et qui pourraient continuer leurs études dans des écoles similaires de Lille :

ECOLE NOTRE DAME à LOOS

Deswarte Danièle
Raingeval Thérèse

Charles de FOUCAUD - MARCQ

Devulder Marcel

SAINT JUDE ARMENTIERES

Boidin Bernard

COURS SECONDAIRE à ORSAY

Descat Monique

Sont repoussées également pour les motifs énoncés les demandes suivantes :

ECOLE PROFESSIONNELLE DES INDUSTRIES LILLOISES :

Bastien Pierre	- dossier incomplet
Nirel Claude	- moyenne économique trop forte
Quintyn Jean Pierre	- moyenne économique trop forte

COLLEGE JEANNE D'ARC - Rue Colbert

Descat Bernard -- dossier incomplet

Les membres de la Commission formulent quelques observations de détails sur certains dossiers tels que celui de l'élève de l'Ecole Technique Maria Corretti, et ils invitent le service des écoles à procéder aux vérifications nécessaires.

/....

LOI BARANGE - SCOLARITE 1954/1955 à ACQUISITIONS AU TITRE DES 2ème et 3èmes urgences -
COMPLEMENT D'ALLOCATION - EXERCICE 1955 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En retournant approuvées les délibérations du Conseil Municipal concernant l'utilisation des fonds de l'allocation départementale scolaire afférents à la scolarité 1954/1955, M. le Préfet du Nord a fait connaître qu'un complément d'allocation d'un montant de 7.209.800 Fr était à employer dans les moindres délais, ainsi qu'une somme de 90.600 Fr destinée premièrement à couvrir les frais de révision et de réparation d'appareils, qui doit recevoir une nouvelle affectation.

La Commission donne un avis favorable à l'utilisation de ces nouveaux crédits selon le plan établi par le Service des Ecoles en accord avec le Service d'Architecture:

soit 5.600.400 Fr pour travaux attribués au service d'architecture

1.700.000 Fr au service des écoles pour fournitures diverses de matériel éducatif.

total 7.300.400 Fr

MISE EN REGIE DIRECTE D'ETAT DE LA DEMI-PENSION AU COLLEGE MODERNE JEAN MACE

M. l'Inspecteur d'Académie nous informe que M. le Ministre de l'Education Nationale envisage pour la demi-pension du collège JEAN MACE une régie directe d'Etat rattachée à l'intendance du Lycée FENELON. Un poste d'adjointe des services économiques sera créé au collège et un logement doit être recherché pour le fonctionnaire qui occupera ce poste le 15 Septembre.

La Commission émet un avis favorable sur le principe de la régie directe d'Etat pour la demi-pension du Collège Jean Macé, et demande qu'une intervention soit faite auprès des services compétents pour fournir un logement à l'adjointe des services économiques.

Cette dernière demande est à joindre à celle déjà présentée pour la dame-censeur du collège, les deux loyers de ces logements étant à la charge de la ville.

ACQUISITION - IMMEUBLE, 48 rue de PHILADELPHIE, angle rue de la Marbrerie

La Commission du Plan a été saisie de propositions concernant l'acquisition des bâtiments de l'ancienne Brasserie l'AVENIR, que le service d'Architecture estime susceptibles d'être affectés à un usage scolaire, et transformés en partie en salle de fêtes.

La Commission de l'Instruction Publique saisie de cette question par M. l'Adjoint délégué aux Bâtiments Communaux est appelée à se prononcer sur ce point. M. LUSSIEZ trouve que l'aménagement d'une cantine scolaire et de salles de jeux dans ces locaux est à la fois possible et souhaitable.

Les membres de la Commission se rangent à son point de vue; ils émettent un avis favorable à l'acquisition de l'immeuble proposé et à son aménagement en cantine scolaire et salles de jeux; mais ils déclarent ne pouvoir se prononcer sur l'installation d'une salle des fêtes, cette question échappant à leur compétence.

ENVOI D'ECOLIERS EN MAISON D'ENFANTS à MEMBREY (Haute Saône) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1956
OUVERTURE DE CREDIT .

Les locaux de la colonie de Marquette seront cette année utilisés pour les camps de vacances et il y a lieu de prendre des dispositions, afin de répondre au désir de l'Administration Municipale de conserver et même d'augmenter le nombre de ses colonies de vacances.

Dans ce but, il a été envisagé l'envoi d'enfants lillois à la maison d'enfants de MEMBREY (Hte Saône) qui est susceptible d'accueillir 60 enfants, en colonie de vacances, pendant les mois de Juillet - Août et septembre et 30 écoliers, en maison d'enfants, du 1er octobre 1956 au 30 Juin 1957.

/....

La Commission donne un avis favorable à cette proposition qui répond en partie à ses préoccupations sur le plan des colonies de vacances. Elle propose, en conséquence, d'ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice en cours, un crédit de 1.598.400 Fr destiné à couvrir la dépense afférente à la période entre les 1er octobre et 31 décembre 1956.

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES - OFFRE DE VENTE DE BISCUITS LEVURES

La Société SODIPA de MONTROZIER - SEYSSUEL (Isère) a envoyé une documentation relative aux biscuits levurés qu'elle fabrique. D'après elle ces biscuits pourraient être distribués utilement dans les écoles de la ville, dans le cadre de l'amélioration de l'hygiène scolaire. Des échantillons étaient joints à cette documentation et sont dégustés par les membres de la Commission.

M. le Dr SIMONOT fait d'abord remarquer qu'un appel pourrait être fait de préférence aux établissements de notre région fabricants de tels produits, si leur distribution était adoptée. Mais il exprime des doutes sur les qualités attribuées aux biscuits levurés.

M. le Dr DEFAUX est de son avis et estime exagérée la valeur nutritive qui leur est accordée.

Etant donné les opinions émises par les médecins qui en font partie, la Commission décide, à l'unanimité, d'écartier le principe de la distribution de biscuits levurés aux enfants des écoles lilloises.

DISTRIBUTION DE LAIT DANS LES ECOLES

M. LANDREA déclare qu'à choisir le lait donné aux enfants des écoles serait préférable aux biscuits.

M. LUSSIEZ donne alors lecture d'une lettre de M. BARBET, Président du Groupement de Défense sanitaire, 5 rue Lottin, LILLE, ayant pour objet la fourniture de lait aux écoles.

La Commission étant appelée à se pencher pour la première fois sur ce problème; demande qu'une étude sérieuse soit faite sur le principe de la distribution de lait dans les écoles, et décide de revoir cette question dans une séance ultérieure.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Président,

Mme LEMPEREUR

Le Secrétaire,

M. LALLAU

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

AD6/364

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 12 Octobre 1956.

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Vendredi 12 Octobre 1956 à 18 heures, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
 MM. BROUX, Adjoint au Maire
 TAMELOT, Adjoint au Maire
 Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
 MM. LANDREA, Conseiller Municipal
 Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Excusés :

MM. BERTRAND, Adjoint au Maire
Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
LUSSIEZ, Adjoint au Maire
HAMY, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion M. SERGEANT, Chef du Bureau des Ecoles, suppléant M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, souffrant.

Le procès-verbal de la réunion du 6 Juillet 1956 est adopté sans observation.

AUGMENTATION DU TAUX DE L'INDEMNITE DE SURVEILLANCE SERVIE AUX SURVEILLANTS ET SURVEILLANTES DES CANTINES SCOLAIRES - SURVEILLANTS MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

Il s'agit de l'application de la circulaire du 18 juin 1956 de la Direction Générale de l'Enseignement du 1er degré, portant élévation du taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées, par les membres du corps enseignant.

La Commission donne un avis favorable à l'augmentation, à compter du 1er Octobre 1956, de l'indemnité de surveillance accordée aux surveillants des cantines scolaires faisant partie du personnel enseignant.

CLASSES DE PERFECTIONNEMENT

Mme LEMPEREUR informe ses collègues de la création, à LILLE, de classes de perfectionnement, deux à l'école VABANIS, pour garçons, deux autres à l'école MONTAIGNE, pour filles.

/....

- 2 -

Ces classes spéciales sont destinées à recevoir les enfants dépistés par l'hygiène scolaire: caractériels, nerveux, attardés, réadaptables pour la société et capables, par la suite, de reprendre des études normales.

spéciale

Elles constituent une solution provisoire, la création d'une école/de perfectionnement étant à envisager, pour l'avenir; dans un cadre tel que celui du groupe Ferdinand Buisson.

Il y aura lieu de prévoir prochainement l'acquisition de matériel scolaire approprié et de fournitures spéciales nécessaires au bon fonctionnement de cet enseignement.

Les membres de la Commission prennent connaissance, avec satisfaction, des différentes informations et suggestions qui leur sont présentées. Ils proposent qu'il soit demandé au service d'Architecture d'inscrire, au premier chef, les travaux d'installation et d'équipement des classes de perfectionnement, lors de l'établissement du prochain projet d'utilisation des fonds de la Loi Barangé.

PROBLEMES POSÉS A L'OCCASION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

a) Insuffisance des locaux scolaires

Mme LEMPEREUR déclare que la rentrée scolaire s'est effectuée normalement dans notre ville, l'Administration Municipale ayant paré à l'insuffisance de locaux scolaires, par la création de six nouvelles classes provisoires.

Malgré cela, certaines écoles dont le renom exerce un attrait particulier sur les parents d'élèves, telles que les écoles ROLLIN, SOPHIE GERMAIN, et PASTEUR, ont éprouvé, comme chaque année, des difficultés pour faire face à un grand afflux d'élèves,

Ces établissements ont malheureusement dépassé leur capacité d'accueil, et la seule solution à apporter actuellement est de réservier la priorité d'accès aux élèves lillois.

A l'école MONTESQUIEU, il n'est également plus possible de construire de classes provisoires. Diverses solutions peuvent être envisagées; parmi celles-ci, celle qui semblerait le mieux répondre aux besoins en locaux scolaires de ce quartier consisterait en un transfert de l'école maternelle Louis Blanc dans l'établissement dit " Jardin des Petits Quinquis" où des classes provisoires pourraient être montées.

Dans les classes maternelles rendues libres, l'école MONTESQUIEU pourrait facilement s'étendre, les bâtiments formant qu'un seul groupe scolaire.

b) Colonie de Vacances de MEMBREY

Mme LEMPEREUR informe ses collègues du prochain départ, pour la colonie de MEMBREY, de 30 enfants lillois, recrutés suivant les indications de l'Inspection Médicale Scolaire et les avis de M. le Médecin de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe.

/....

La participation des familles, égale à celle de la Ville, s'élève à 300 Fr par jour. M. le Dr SIMONOT ne trouve pas cette somme exagérée, mais estime que le séjour d'un enfant à MEMBREY sera assez frayeur pour certaines familles. Il serait heureux si l'établissement de Membrey était classé parmi les maisons agréées par la Sécurité Sociale. Mme LEMPEREUR déclare que l'établissement de Membrey avait obtenu cet agrément, mais qu'il lui a été retiré, par la suite. Pourtant des pourparlers sont actuellement en cours avec les services de la Sécurité Sociale, dans le but d'obtenir le reclassement de la colonie de Membrey parmi les établissements reconnus par la Sécurité Sociale.

c) Groupe Scolaire de Wazemmes

M. LANDREA demande où en est la question relative à l'édification d'un groupe scolaire au Boulevard de Montebello. Il estime qu'il y a lieu de surseoir à l'implantation de logements aussi longtemps que le Groupe Scolaire n'aura pas été prévu.

Mme LEMPEREUR lui donne tous apaisements, le service des travaux s'intéresse à cette affaire, les C.R.S. vont bientôt libérer les locaux qu'ils occupent Bd de Montebello, et l'Hôpital St Sauveur les accueillera provisoirement durant trois années. Le terrain sera ainsi rendu libre pour l'édification du futur groupe scolaire de wazemmes.

En ce qui concerne l'Ecole Normale de Lille, Mme LEMPEREUR déclare que le principe de sa construction, sur un terrain départemental, a été retenu par le Conseil Général du Nord.

d) BIBLIOTHEQUES POPULAIRES

Des abonnés des bibliothèques de quartier se sont plaints du manque de mise à jour des catalogues.

Etant donné la charge qui incombe aux bibliothécaires et l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de compléter, en cours d'année, les catalogues existants, les membres de la commission demandent que ces agents soient invités à effectuer, dans leur bibliothèque, un affichage de la liste des nouveaux livres à reprendre dans le catalogue à sortir.

e) Bibliothèque Municipale

A la suite d'une proposition de M. le Dr SIMONOT, la Commission exprime le voeu que des expositions puissent faire connaître les richesses de la Bibliothèque Municipale.

La Commission reconnaît, toutefois, les difficultés que rencontre la bibliothécaire municipale dans l'accomplissement de son travail.

Il existe des valeurs incomparables dans la bibliothèque, mais il est parfois impossible de les consulter, étant donné l'exiguité des locaux disponibles pour leur classement.

La seule solution réside dans la création d'une nouvelle bibliothèque municipale, et cette question fait actuellement l'objet de recherches de la part de l'Administration Municipale.

/....

f) Collège Technique Valentine Labbé

Les inconvenients résultant de la dispersion et de la vétusté des locaux du Collège Valentine Labbé sont à nouveau évoqués; Mme LEMPEREUR rappelle que la Commission du Plan a inscrit à son programme la construction d'un nouveau collège technique.

Après avoir discuté des différents problèmes qui leur ont été soumis, les membres de la Commission prennent acte des renseignements donnés, et expriment le voeu que ces différentes questions reçoivent bientôt les solutions nécessaires qu'elles attendent.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président,

Le Secrétaire,

Mme LEMPEREUR

M. L. SERGEANT.

MAIRIE de LILLE

4ème division

POUR INFORMATION

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES



Je vous serais vivement obligée de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de l'Instruction publique et des Bibliothèques qui se tiendra à l'hôtel de ville, dans le cabinet de M. le Chef de la 4ème division, le lundi 19 novembre 1956 à 18 heures.

ORDRE du JOUR

- ouverture de deux écoles maternelles - communication de Mme LEMPEREUR, Adjoint,
- enfants en séjour à Membrey (Haute-Saône) - communication de Mme LEMPEREUR,
- camps de vacances à prévoir pour les écoles maternelles - propositions,
- constructions scolaires - écoles primaires,
- fournitures scolaires - cahier des charges de l'adjudication à ouvrir pour la livraison des fournitures scolaires - scolarité 1957-1958,
- fournitures scolaires - rajustement des différents taux de l'allocation individuelle servie, en nature, aux élèves des écoles publiques - maternelles, primaires élémentaires, cours complémentaires - ainsi qu'aux élèves des classes primaires des lycées,
- loi Barangé - scolarité 1955-1956 - programme des acquisitions au titre des deuxième et troisième urgences,
- Collège technique Baggio - acquisition d'une machine à imprimer offset,
- Centre public d'Orientation professionnelle de Lille - augmentation de la subvention.

Hôtel de Ville, le 6 novembre 1956

pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à l'Instruction publique
et aux Bibliothèques,

Rachel LEMPEREUR

Député du Nord

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 28 Novembre 1956

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 28 novembre 1956 à 18 heures, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

1D6/3B4

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Adjoint au Maire
M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire
M. LANDREA, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal



Excusés :

MM. BERTRAND, Adjoint au Maire
BROUX, Adjoint au Maire
Dr DEFIAUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. HAMY, Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division.

PROCES-VERBAL de la réunion du 12 Octobre 1956.

En ouvrant la séance, Mme LEMPEREUR informe ses collègues des raisons pour lesquelles le procès-verbal de la réunion du 12 Octobre 1956 ne leur a pas encore été remis.

Certaines questions portées sur le projet, particulièrement celles traitant de la répartition des fonds de la loi BARANGE, sont à réétudier à la lueur de nouveaux éléments d'information et notamment une lettre de M. ARNOULD, Inspecteur Primaire, qui a amené Mme LEMPEREUR à suspendre le tirage de ce procès-verbal.

Les membres de la Commission approuvent la suppression des deux premières questions figurant à l'ordre du jour de la réunion du 12 Octobre. Ils décident de revoir ce procès-verbal lors de leur prochaine réunion.

/,***

La Commission passe alors au nouvel examen de ces deux questions.

LOI BARANGE, SCOLARITE 1954/1955 - ACQUISITION DE MACHINES A ECRIRE PORTATIVES DESTINEES A DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES PUBLIQUES.

Dans sa séance du 17 Juillet 1956, par délibération n° 56/4044, le Conseil Municipal a décidé l'attribution de machines à écrire portatives à vingt six écoles primaires élémentaires, en utilisation d'une partie des fonds mis à sa disposition au titre de la loi Barangé.

Pour réaliser l'achat de ces machines la Commission décide qu'il y a lieu de faire procéder à un appel d'offres avant passation d'un marché.

LOI BARANGE - SCOLARITE 1955/1956 - ACQUISITIONS AU TITRE DES 2ème et 3ème URGENCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1956.

Ce rapport présente les propositions d'utilisation des crédits mis à la disposition de la Ville de Lille, pour l'année scolaire 1955/1956, au titre de la loi Barangé.

Les Membres de la Commission recommandent particulièrement que les acquisitions de matériels, tels que machines à écrire, duplicateurs et machines à coudre, soient effectuées à la suite d'appels d'offres, comme il en est d'ailleurs de règle.

Les propositions concernant les écoles primaires élémentaires ne font l'objet d'aucune autre observation.

Des réserves avaient été apportées, lors de la réunion précédente sur l'opportunité de l'achat de pianos d'occasion pour les écoles maternelles, et il avait été décidé le report du sous-crédit prévu à cet effet sur l'article des propositions prévoyant l'acquisition de disques microsillons.

Ces disques présentent, en effet, un très grand intérêt pour l'étude de la musique et du chant par les tout-petits.

Ainsi remanié, le projet de répartition des fonds de la loi Barangé, pour la scolarité 1955/1956, 2ème et 3ème urgences, est adopté à l'unanimité par la Commission.

La Commission passe ensuite à l'examen des questions suivantes :

OUVERTURE DE DEUX ECOLES MATERNELLES

Mme LEMPEREUR donne communication de la possibilité d'ouvrir des "Ecoles maternelles-jardins d'enfants" dans les terrains et locaux actuellement occupés par les établissements dénommés "P'tits Quinquis" et "P'tits Pouchins"

/....

Mme LEMPEREUR estime que ces établissements ne sont que des garderies maternelles, où les enfants sont placés sous la surveillance d'un personnel peu qualifié, ce qui est contraire à leur intérêt et va à l'encontre de la pédagogie pré-scolaire.

Mme LEMPEREUR fait connaître qu'elle a informé la Commission de la Famille de ce projet de transformations, qui l'a approuvé.

Ces transformations qui visent à la création de 2 classes maternelles aux "P'tits Quinquins" et de 3 classes maternelles aux "P'tits Pouchins" sont très souhaitables et facilement réalisables. Les enfants pourront alors obtenir la formation pédagogique maternelle de qualité qui leur est nécessaire, et qui leur sera donnée par des membres du personnel enseignant.

Le personnel actuellement en service pourra être facilement reclasse dans les services municipaux. Le médecin et les infirmières attachés à ces établissements, pourront voir leur champ d'action étendu à la visite de toutes les garderies maternelles.

La Commission très intéressée par ces projets donne un avis très favorable pour leur réalisation.

ENFANTS EN SEJOUR A MEMBREY (Haute Saône)

Mme LEMPEREUR informe ses collègues qu'un départ de 22 enfants lillois a eu lieu le 26 novembre 1956, pour la Maison d'enfants de MEMBREY (Haute Saône)

Organisé suivant ses instructions, et en application de la délibération du Conseil Municipal n° 56/4046 du 17 Juillet 1956, par M. FONTAINE, Directeur de l'Ecole de Plein Air et les services de la 4ème Division, le recrutement des enfants a présenté quelques difficultés qui ont retardé le départ primitivement fixé au 22 Octobre.

Aux dernières nouvelles, les enfants sont arrivés à MEMBREY très contents, après un voyage sans incident.

Les membres de la Commission prennent connaissance, avec satisfaction de cette information.

ENVOI D'ÉCOLIERS A MEMBREY - PARTICIPATION DES FAMILLES DANS LE PRIX DE JOURNÉE

Parmi les difficultés rencontrées lors du recrutement des enfants pour la Maison d'enfants de MEMBREY, la plus importante était celle de la participation des familles.

Il est apparu, qu'il convenait que la Ville de Lille s'engageât au paiement, pour chaque écolier, de la somme journalière de 366 Fr, le reliquat de 300 Fr demeurant à la charge de la famille.

A la suite de contacts avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, où elle a rencontré beaucoup de bonne volonté, Mme LEMPEREUR a obtenu qu'une participation, pouvant s'élever jusqu'à 70 % de la somme réclamée aux familles, serait apportée, par cette Caisse, après enquête sur les ressources entrant au foyer et sur les charges qui pèsent sur le budget familial.

/....

M. le Docteur SIMONOT rappelle son intervention, lors d'une précédente réunion, au sujet de l'agrément par la Sécurité Sociale de la Maison de MEMBREY, ce qui permettrait d'obtenir pour les familles des conditions beaucoup plus avantageuses.

Mme LEMPEREUR prend bonne note de cette proposition et s'informera des conditions dans lesquelles une reconnaissance de la Maison de MEMBREY, par la Sécurité Sociale, pourra se réaliser.

La Commission donne son accord pour la présentation au Conseil Municipal du rapport concernant la participation des familles au prix de journée de séjour à MEMBREY et l'inscription en recette des sommes ainsi collectées.

CAMPS DE VACANCES A PREVOIR POUR LES ECOLES MATERNELLES

Mme LEMPEREUR déclare qu'il y a lieu de rompre avec la tradition des garderies maternelles, telles qu'elles ont été jusqu'ici réalisées. Il faut envisager la création d'un local pour tous les enfants des écoles maternelles, muni d'espaces verts, de jeux appropriés et des installations nécessaires aux ébats des enfants.

L'Ecole de Plein Air Désiré VERHAEGHE dont le grand terrain serait équipé de matériels récréatifs et de bacs à sable pourrait facilement être adaptée pour servir de camp aux garderies maternelles.

On peut déjà prévoir son utilisation pour les vacances de Pâques, le ramassage des enfants et leur transport serait assuré par des autobus comme pour les garderies primaires.

Pour les enfants des écoles maternelles du quartier de Fives, il est possible de prévoir l'utilisation du camp de la rue Eugène Jacquet, dont le superbe parc conviendra très bien après avoir reçu les aménagements nécessaires. Il sera portant indispensable de récupérer dans ce camp les locaux actuellement occupés dans des conditions anormales, et dès leur libération, les aménager en vue d'y établir les installations nécessaires.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à la réalisation prochaine de ces projets.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES -- ECOLES PRIMAIRES

La Commission procède à un examen très détaillé des projets de constructions scolaires. C'est ainsi qu'elle fait une révision des programmes pour 1955/1956 des Constructions Scolaires en commandes groupées, dont les projets définitifs ont été fixés dans la délibération n° 538 du 31 Octobre 1955.

Ces projets sont en grande partie réalisés ou en cours de réalisation.

S'agissant des exigences actuelles, M. ARNOULD, Inspecteur Primaire, consulté, a fourni en réponse un programme des travaux nécessaires pour les insuffisances de locaux en 1957, qui concerne particulièrement les écoles suivantes :

1^e - ECOLE SOPHIE GERMAIN

Il est demandé un agrandissement de cette école, et un nouvel aménagement qui puisse la rendre mieux susceptible d'accueillir les élèves.

2^e - ECOLE Mme DE STAEL

Les dispositions prises cette année, gênent à la fois l'école des garçons et l'école maternelle de la rue Fulton où des classes ont été occupées par les élèves du cours complémentaire de Mme de Staël.

D'autre part, il sera nécessaire au 1er Octobre 1957 d'ouvrir pour ce cours complémentaire une nouvelle classe de 5ème et une classe de 6ème.

Il faudra donc procéder à l'aménagement des locaux contigus dont la ville a projeté l'achat et y créer 6 salles de cours complémentaire.

3^e - ECOLE DE GARCONS MONTESQUIEU ET ECOLE DE FILLES DESCARTES

Si le transfert de l'école Louis Blanc dans d'autres locaux ne peut s'effectuer, il sera indispensable de construire à l'école Montesquieu 3 salles de classes de garçons et 3 classes filles.

4^e - ECOLE PASTEUR

Il faudra trouver une solution pour assurer un fonctionnement plus rationnel.

5^e - ECOLE de JUSSIEU

Le problème de l'aménagement définitif et confortable de cette école est à l'étude.

6^e - ECOLE EDGAR QUINET

Il est souhaité la construction d'une école pour remplacer les baraquements et d'y adjoindre une école maternelle.

7^e - ECOLE ROLLIN

Cette école possède des locaux qui conviennent peu à leur rôle, l'on devrait aussi faire procéder à l'étude, d'un projet visant à son remplacement.

8^e - ECOLE PASCAL

Cette école très mal disposée possède une annexe en baraquements rue Maracei; son agrandissement et son aménagement s'avèrent nécessaires.

9^e - ECOLE ANATOLE FRANCE ET ECOLE MARCEL SEMBAT

Ces écoles ne fonctionnent actuellement qu'avec l'aide des locaux provisoires.

10^e - GROUPE SCOLAIRE à SAINT SAUVEUR.

La construction d'un groupe scolaire est absolument indispensable à St Sauveur.

/....

Le programme des travaux demandés par M. L'Inspecteur Primaire a été fait attentivement examiné, il a amené quelques observations de la part des membres de la Commission.

Pour l'école Louis Blanc, par exemple, son transfert sera possible dans le terrain des "P'tits Quinquins" où quatre classes maternelles pourront être installées.

Pour les écoles Anatole France et Marcel Sembat une grande amélioration sera obtenue bientôt, un groupe scolaire étant déjà en construction sur le terrain dit du Chevalier Français.

En ce qui concerne l'école Pascal, les membres de la Commission sont d'accord pour reconnaître que la disposition des classes du 1er étage présente un danger permanent du fait de la difficulté d'évacuation rapide des locaux.

La Commission continue son étude par l'examen du Programme 1957 de constructions scolaires par commandes groupées; approuvé par la Commission des Bâtiments dans sa séance du 23 novembre 1956.

On y retrouve la plupart des propositions présentées par M. l'Inspecteur d'Academie augmentées par les projets suivants :

GROUPE DU BOULEVARD DE BELFORT

A édifier sur le terrain du L.U.C. pour les enfants des 1,000 logements du Boulevard de Belfort

GROUPE DU QUARTIER St PHILIBERT et BAS LIEVIN

Sur le terrain à acquérir rue du Bas Lièvin dans un quartier actuellement dépourvu de toute école publique.

QUARTIER DE LA RUE DE MARQUILLIES

Groupe scolaire à édifier pour les enfants du lotissement du C.I.L. de la rue Marquillies.

ECOLE MATERNELLE DANS LE QUARTIER DE LA RUE D'EMMERIN.

Trois classes maternelles avec locaux annexes à créer sur la demande de Mme l'Inspectrice des Ecoles Maternelles.

NOUVELLE ECOLE DIDEROT

Sur un terrain de la rue du Béguinage, pour remplacer l'Ecole Diderot de la rue St Sébastien.

En récapitulation ce programme de 1957 prévoit la construction de :

Classes de garçons :	55
" de filles :	46
" maternelles :	26
locaux annexes :.....	14 salles de repos et salles de jeux.
Logements :	19

Plus la restauration de l'école de Jussieu après la mise en service de Stappaert.

La Commission est d'accord avec Mme LEMPEREUR lorsqu'elle déclare qu'il serait illégal et irrationnel d'étendre l'école de Jussieu aux locaux de Stappaert; elle s'élève contre la conception de tels établissements; à son avis c'est une nouvelle école qui doit être ouverte à Stappaert pour les enfants du quartier.

par

Concernant le problème causé / la situation de l'Ecole Pasteur, la Commission suggère la recherche, dans les parages, d'un immeuble susceptible d'être aménagé en école qui viendrait décongestionner l'Ecole Pasteur.

M. CAMELOT demande de conserver les appellations "P'tits Quinquis" et "P'tits Pouchins" ces noms sympathiques faisant bien couleur locale.

Tous les commissaires se rangent bien volontiers à l'avis exprimé par M. CAMELOT, et formulent l'espérance que les différentes propositions de constructions scolaires examinées soient rapidement menées à bonne fin.

FOURNITURES SCOLAIRES - CAHIER DES CHARGES DE L'ADJUDICATION A OUVRIR POUR LA LIVRAISON DES FOURNITURES SCOLAIRES - SCOLARITE 1957/1958,

Après en avoir pris connaissance, la Commission adopte le cahier des charges de l'adjudication à ouvrir en vue de la livraison, durant la scolarité 1957/1958, des fournitures scolaires aux écoles publiques.

FOURNITURES SCOLAIRES - RAJUSTEMENT DES DIFFÉRENTS TAUX DE L'ALLOCATION INDIVIDUELLE SERVIE, EN NATURE, AUX ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES - MATERNELLES, PRIMAIRES ELEMENTAIRES, COURS COMPLÉMENTAIRES - AINSI QU'AUX ELEVES DES CLASSES PRIMAIRES DES LYCÉES,

Depuis l'année scolaire 1953/1954, la valeur de l'allocation individuelle en fournitures scolaires allouée par élève de l'école publique est demeurée aux taux de :

1700 Fr pour l'élève d'école primaire élémentaire
585 Fr pour l'enfant d'école maternelle.

Compte tenu de l'augmentation du coût des articles d'enseignement durant ces trois dernières années, un rajustement s'avère nécessaire et justifié. Ces sommes pourraient être respectivement portées à 1.800 Fr et 1.000 Fr - La majoration plus sensible de la seconde allocation répondant aux besoins des écoles maternelles en matériel spécial très couteux. - Dans les cours complémentaires - prolongement de l'enseignement primaire - la valeur de l'attribution individuelle pourrait être fixée à 2.400 Fr.

Pour les enfants accueillis dans les classes de perfectionnement, aux besoins encore plus étendus, l'allocation devrait être d'une valeur de 2.000 Fr.

Enfin l'allocation de 1.060 Fr dont bénéficient les élèves des classes primaires ouvertes dans les lycées pourrait être portée à 1.200 Fr.

Les membres de la Commission saisies de ces propositions donnent un avis favorable à l'application de ces nouveaux taux dès octobre 1957 ^à, et demandent que le crédit "Fournitures scolaires" afférent à l'exercice 1957 - scolarité 1957/1958 soit fixé à 25.000.000 de Fr.

COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - ACQUISITION D'UNE MACHINE A IMPRIMER OFFSET - MARCHE DE GRE A GRE.

La Commission examine les propositions qui lui sont présentées par M. le Directeur du Collège Technique Baggio en vue de l'achat d'une machine à imprimer Offset.

La Commission donne un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré d'un montant de 2.795.000 Fr avec la Sté O.F.F.T.Y.P., 64 bis rue Paul Vaillant Couturier à LEVALLOIS PERRET dont la proposition est la plus intéressante.

CENTRE PUBLIC D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE LILLE - AUGMENTATION DE LA SUBVENTION,

M. le Préfet du Nord intervient en faveur d'une augmentation substantielle pour 1957 de la subvention accordée au Centre Public d'Orientation Professionnelle de Lille (50.000 Fr en 1956)

Lors de sa réunion du 5 décembre 1955 la Commission avait, compte tenu des services rendus à la population scolaire lilloise par cet organisme, donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 200.000 Fr.

Aussi, après échange de vues et à l'unanimité de ses membres, la Commission maintient ses propositions initiales et souhaite que cette subvention soit portée à 200.000 Fr.

COURS PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE GARCONS ET DE FILLES - RAJUSTEMENT DE LA REMUNERATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

L'arrêté interministériel du 19 septembre 1956 a majoré avec effet des 1er janvier 1955, 1er Octobre 1955, 1er janvier 1956 et 1er juillet 1956, la rémunération du personnel des Cours Professionnels de l'Enseignement Technique.

La Commission donne son accord à l'application de cet arrêté pour fixer la rémunération du personnel enseignant des cours professionnels municipaux de garçons et de filles.

COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - SURVEILLANCE DE CANTINE - PAIEMENT DU PERSONNEL N'APPARTENANT PAS AU CORPS ENSEIGNANT.

La surveillance des élèves du Collège Technique Valentine Labbé fréquentant la cantine de cet établissement, précédemment assurée par deux professeurs du collège, a été confiée depuis la rentrée d'octobre, à deux personnes n'appartenant pas au corps enseignant et habitant près du collège.

Il y a lieu de déterminer le taux de rémunération de ce nouveau personnel et après examen des propositions qui lui sont présentées, la Commission donne son accord pour le versement aux deux surveillantes intéressées d'une indemnité identique à celle actuellement servie au personnel non enseignant chargé de la surveillance des cantines scolaires.

COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - ACQUISITION D'UN TOUR A FILETER ET CHARIOTER.

Le Directeur du Collège Technique BAGGIO soumet le devis qui lui a été présenté par la Sté de Réalisation d'Appareils et de Machines-Outils (usines et siège social à NIORT) en vue de la fourniture d'un tour à fileter et à charioter T 36-8.

Il s'agit d'une machine agréée par le Ministère de l'Education Nationale et préconisée par M. l'Inspecteur Principal de l'Enseignement Technique, machine qui correspondant exactement aux besoins actuels des ateliers du collège.

En conséquence, la Commission émet un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré avec la Société RAMO pour un montant de 1.961.400 Fr.

CLASSES DE NEIGE

M. DAUM, Inspecteur d'Académie, vient de faire parvenir à M. le Maire une lettre dans laquelle il suggère que les bienfaits apportés aux jeunes par les classes de neige, pourraient être accordés à certains enfants de Lille, choisis parmi les plus malheureux;

Il s'agit de classes transportées en montagne et non de colonies de vacances.

Les membres de la Commission appelés à émettre un avis sur cette question, déclarent n'avoir eu à ce jour aucun renseignement précis sur des classes de neige ayant fonctionné pendant un an.

Ils estiment qu'une classe de neige ne doit pas être un simple séjour d'enfants recrutés par dépistage dans les écoles de la ville, mais une transplantation de classe complète, abstraction faite des inaptes au séjour en montagne. Une organisation correcte est possible mais elle nécessitera un matériel spécial et coûteux.

En conclusion, la Commission se déclare d'accord sur le principe des classes de neige et la mise à l'étude de cette question.

L'Ordre du jour étant épousé la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président,

Madame LEMPEREUR

Le Secrétaire,

M. BACQUART

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

POUR INFORMATION

AD6/304



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Chef de la 4ème Division, le mardi 19 février 1957 à 19 heures.

ORDRE DU JOUR

- Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Vêtements de protection au Personnel enseignant.
- Loi Barangé 1955/56 - Acquisition de 2140 "Nouveau Larousse Illustré" destinés à des élèves des écoles primaires élémentaires publiques - Marché de gré à gré.
- Loi Barangé - Scolarité 1955/56 - Acquisition d'électrophones destinés à des écoles primaires élémentaires publiques - Marché de gré à gré
- Loi Barangé - 1954/55 - Acquisition de machines à écrire portatives destinées à des écoles primaires élémentaires publiques - Marché de gré à gré.
- Loi Barangé - Scolarité 1955/56 - Acquisition de machines à écrire portatives destinées à des écoles primaires élémentaires publiques - Marché de gré à gré.
- Collège technique Baggio - Acquisition de trois fraiseuses - Marché de gré à gré.
- Collège technique Baggio - Acquisition d'une machine à rectifier - Marché de gré à gré.
- Questions diverses -

Hôtel de Ville, le 13 février 1957

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué à l'Instruction publique
et aux Bibliothèques.

Rachel LEMPEREUR.

COMMISSION de l'INSTRUCTION PUBLIQUE

& DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 19 Février 1957

1D6/384



PROCES-VERBAL

Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 19 février 1957 à 19 heures, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, M.M. BERTRAND, BROUX, CAMELOT, Dr DEFAUX, Adjoints au Maire, Mme CORDONNIER, Me MARTINACHE, M.M. LANDREA, M. le P^r MINNE, Dr SIMONOT, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire; HAMY, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion M.M. BARBOT, Chef de la Caisse des Ecoles, EDME et LENGAGNE, rédacteurs de la 4ème Division.

Le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 1956 est adopté sans observation.

I - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - VETEMENTS DE PROTECTION AU PERSONNEL ENSEIGNANT-

Les membres du personnel enseignant de l'Ecole de Plein Air sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, d'accompagner les enfants aux douches. Ils demandent, afin d'accomplir ce travail dans de meilleures conditions, que l'Administration Municipale veuille bien envisager de leur fournir les blouses et les demi-bottes qui leur sont nécessaires.

Dans ses réunions des 8 juillet 1955 et 6 octobre 1956, le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air a appuyé cette demande.

La Commission juge cette fourniture indispensable. Elle émet en conséquence, un avis favorable à l'attribution de vêtements de protection aux membres du personnel enseignant de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe.

II - LOI BARANGE-SCOLARITE 1955/1956 - ACQUISITION DE 2.I40 " NOUVEAU LAROUSSE ELEMENTAIRE ILLUSTRE " - MARCHE DE GRE A GRE -

La Commission donne un avis favorable au projet de marché qui lui est présenté en vue de l'acquisition de 2.I40 " Nouveau Larousse Élémentaire Illustré " destinés à des écoles primaires élémentaires publiques.

Ce marché, à passer avec la Maison DEGROOTE, 61 rue de la Concorde à La Madeleine, qui a présenté la meilleure proposition pour la Ville, s'élève à 1.413.855 francs.

Il a été établi en application de la délibération du Conseil Municipal n°56/4059 du 21 décembre 1956, visant l'utilisation des fonds de la loi Barançé, au titre des deuxièmes et troisièmes urgences, pour la scolarité 1955/1956.

III - LOI BARANGE - SCOLARITE 1955/1956 - ACQUISITION D'ELECTROPHONES - MARCHE DE GRE A GRE

Il s'agit également de la délibération 56/4059 citée ci-dessus. Lors de l'appel d'offres qui a eu lieu pour l'acquisition d'électrophones destinés à des écoles primaires publiques, la proposition des Etablissements COUPLEUX FRERES a été jugée la plus intéressante pour la Ville. Les Membres de la Commission émettent un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré avec cette firme, en vue de l'acquisition de quinze électrophones, destinés à des écoles primaires élémentaires publiques, pour une dépense de 524.250 francs.

IV - LOI BARANGE - SCOLARITE 1954/1955 - ACQUISITION DE MACHINES A ECRIRE PORTATIVES - MARCHE DE GRE A GRE -

En application de la délibération n° 56/4044 du 17 juillet 1956- Utilisation des fonds de la loi Barançé (Scolarité 1954/1955 - Complément d'allocation - un marché a été établi, pour la fourniture de machines à écrire portatives, avec la Société de Mécanographie JAPY, qui a présenté l'offre la plus avantageuse pour la Ville, lors de l'appel d'offres du 21 décembre 1956.

La Commission donne un avis favorable à la passation de ce marché, d'un montant de 715.000 frs, avec la Société JAPY, pour l'acquisition de vingt-six machines à écrire portatives destinées à des écoles primaires élémentaires publiques.

V - LOI BARANGE - SCOLARITE 1955/1956 - ACQUISITION DE MACHINES A ECRIRE PORTATIVES - MARCHE DE GRE A GRE.

C'est à nouveau pour réaliser une acquisition prévue par la délibération n° 56/4059, et pour la scolarité 1955/1956, que ce marché a été établi.

Pour la même raison que précédemment, la Commission donne son accord à la passation d'un marché de gré à gré, d'un montant de 825.000 francs, avec la Société JAFY, pour l'acquisition de trente machines à écrire portatives destinées à des écoles primaires élémentaires publiques.

VI - COLLEGE TECHNIQUE " BAGGIO " - ACQUISITION DE TROIS FRAISEUSES - MARCHE DE GRE A GRE

La Commission donne un avis favorable au projet de marché présenté par M. le Directeur du Collège Technique " Baggio ", à passer avec la Société Anonyme de Véhicules Industriels et d'Equipements Mécaniques, 41 Avenue Hoche, Paris VIIIème, en vue de l'acquisition de trois fraiseuses " Somua " type ZI, pour un montant de 3.995.000 francs.

VII - COLLEGE TECHNIQUE " BAGGIO " - ACQUISITION D'UNE MACHINE A RECTIFIER - MARCHE DE GRE A GRE.

La Commission donne son accord pour la passation d'un marché de gré à gré avec la Société Anonyme GENDRON Frères, 37 rue Colin à Villeurbanne (Rhône), pour la fourniture au Collège Technique " Baggio " d'une machine à rectifier " Universelle " du type R.U. 28.100, pour une dépense de 3.484.500 francs.

VIII - PERSONNEL ENSEIGNANT - REVALORISATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT.

Le Groupement des Instituteurs Lillois a déposé une demande de revalorisation de l'indemnité représentative de logement allouée aux membres non logés du personnel enseignant.

Les taux actuels de cette indemnité ont été fixés en appliquant les majorations semestrielles prévues par la loi 48-1360 du 1er septembre 1948 modifiée par le décret 53-700 du 9 août 1953, aux taux de base calculés en 1948 en multipliant par le coefficient 3 les taux de 1939.

Ces taux sont aujourd'hui insuffisants et la requête du personnel enseignant semble très justifiée.

Le rapport établi par le service des écoles prévoit l'application de nouveaux taux calculés en appliquant le coefficient 3,6 aux taux de 1939.

Ces taux sont d'ailleurs les mêmes que ceux actuellement accordés par la ville d'Arras à son personnel enseignant.

L'application des nouveaux taux proposés, avec effet au 1er Janvier 1957, amènera l'obligation d'inscrire au budget de la ville un crédit complémentaire de sept millions.

.... /

En conclusion de la discussion ouverte sur cette question, la Commission donne son accord pour la présentation devant le Conseil Municipal, du rapport portant revalorisation de l'indemnité représentative de logement servie aux membres non logés du personnel enseignant.

IX - BIBLIOTHEQUES POUR ENFANTS -

Mme LEMPEREUR informe ses collègues qu'elle a été saisie d'une demande de création, à Lille, d'une bibliothèque pour enfants.

Il serait en effet très utile de posséder une annexe de la Bibliothèque Municipale, où les enfants trouveraient des livres à leur portée, susceptibles de les intéresser et d'améliorer leur culture tout en leur procurant le délassement qui leur est nécessaire.

Maître MARTINCHE déclare que cette question a déjà été étudiée autrefois, mais qu'aucune solution utile n'avait pu lui être donnée par suite de la difficulté et même l'impossibilité de trouver, à Lille, un immeuble possédant un rez-de-chaussée suffisant pour y installer une bibliothèque pour enfants. Des fonds offerts par le ministère, à titre de subvention de démarrage, ont dû être abandonnés.

A la suite d'un échange de vues, sur ce sujet, les Membres de la Commission donnent un accord de principe à la création d'une bibliothèque d'enfants à Lille. Ils demandent que des démarches soient entreprises pour obtenir, à nouveau, une subvention ministérielle, et proposent qu'il soit poursuivi à la recherche d'un local susceptible d'être utilisé pour l'installation de l'établissement envisagé.

X - COURS COMPLEMENTAIRES - LOGEMENT DU PROFESSEUR-ASSISTANT D'ANGLAIS.

L'Inspection Académique du Nord nous informe que le Ministère de l'Education Nationale vient de lui faire connaître la possibilité, pour les Cours Complémentaires de notre ville, d'obtenir l'affectation d'un professeur-assistant d'anglais.

Cette nomination est toutefois subordonnée à la mise à disposition du titulaire de ce poste d'un logement convenable.

La Commission donne un accord de principe à la réalisation éventuelle de l'intention du Ministère et, dans ce but, demande qu'il soit procédé à la recherche du logement nécessaire.

XI - ART ET JEUNESSE - THEATRE DE MARIONNETTES.

L'association "Art et Jeunesse", 31 rue Faidherbe à Lille, sollicite l'autorisation d'installer un théâtre de marionnettes sur une partie du terrain de la Citadelle.

Cet organisme ne demande aucune subvention et se conformerait aux observations de l'Administration Municipale concernant les clôtures, l'entretien et la sécurité de ses installations.

Après avoir examiné l'aspect de cette demande sur le plan éducatif, la Commission estime que la question n'est pas de sa compétence et propose le renvoi devant la Commission des Promenades et Jardins.

XII - COLLEGES TECHNIQUES FEMININS. EFFICACITE DES COURS DES SECTIONS INDUSTRIELLES.

M. DAUM, Inspecteur d'Académie, vient de faire parvenir une copie du rapport qu'il a envoyé, à M. le Ministre de l'Education Nationale, concernant les sections industrielles des collèges techniques féminins.

L'étude à laquelle il s'est livré l'a amené aux conclusions suivantes :

- 1^o) les sections industrielles des collèges de jeunes filles s'amenuisent.
- 2^o) les emplois offerts aux jeunes filles à la fin de leurs études ne sont pas rémunérateurs.

Ce qui conduit à préconiser l'organisation des sections suivantes dans les établissements considérés :

- Laborantines médicales ou autres,
- Diététiciennes
- Economat social
- Fonctions administratives de l'Hôtellerie
- Secrétaires techniques
- Puéricultrices
- Sections du livre : compostrices, clavistes, etc...
- Industrie radio-électronique
- Dessinatrices industrielles

Pour conclure, M. DAUM déclare qu'il y a manque de techniciennes alors qu'il n'en est pas formées actuellement, il estime qu'il y a lieu de repenser la formation technique des jeunes filles.

La Commission a écouté avec un très grand intérêt la lecture de ce rapport; une discussion très large s'engage sur le problème qu'il soulève.

Il est reconnu que certaines sections industrielles actuelles ne répondent plus aux conditions économiques de notre temps et qu'il y a urgence à les remplacer par d'autres qui deviennent indispensables.

Ainsi, M. le Pr MINNE préconise, pour notre collège de jeunes filles, l'ouverture de sections de laborantines et de diététiciennes; pour les laborantines il émet toutefois des réserves, avant la création de cette section il faudra s'informer exactement des débouchés qui s'offriront dans l'avenir aux futures diplômées.

M. le Dr DEFAUX croit d'ailleurs que l'Institut Pasteur a l'intention de créer un cours de laborantines ici à Lille.

Mme LEMPEREUR estime que l'étude de la création d'une section de laborantines, au Collège Valentine Labbé, doit être reprise, les sections de couture ou de broderie dont l'utilité diminue chaque jour dans notre région devant lui céder la place.

Retenant une suggestion de M. le Dr SIMONOT, la Commission unanime exprime le voeu :

1^o) qu'il soit demandé à Mlle d'ESTREE, Directrice du Collège Valentine Labbé, de faire effectuer une enquête auprès de ses anciennes élèves afin de savoir ce qu'elles sont devenues et si elles occupent des emplois en rapport avec leurs études.

2^o) que les Services de la main d'œuvre soient consultés pour obtenir des renseignements précis sur le marché de la main d'œuvre féminine.

Par ailleurs, la Commission se déclare d'accord avec les conclusions de M. l'Inspecteur d'Académie sur l'importance et l'urgence du problème et sur la nécessité de repenser dès maintenant la formation technique des jeunes filles.

XIII - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - NATIONALISATION

Mme LEMPEREUR informe les Membres de la Commission que la nationalisation du Collège Baggio est devenue effective à compter du 1er Janvier 1957.

Répondant à une question de M. L'NDREA, Mme LEMPEREUR déclare qu'un vaste projet est à l'étude, en vue de la création d'une Cité Technique à Lille, et qu'il est également envisagé l'implantation, dans le sud du Département, d'une Ecole Nationale Professionnelle.

Les Membres de la Commission prennent connaissance, avec satisfaction, de ces informations.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures. 30.

La Présidente,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

L. BARBOT.

- POUR INFORMATION -

AD6/3B4

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES
BIBLIOTHEQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Chef de la 4ème Division, le mardi 30 avril 1957 à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

57/I4 - Loi Barangé - Scolarité 1955/1956 - Livraison d'appareils duplicateurs et des fournitures indispensables à leur utilisation aux cinquante-six écoles primaires élémentaires publiques - Marché de gré à gré.

57/I5 - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Indemnité de surveillance servie au personnel enseignant - Rajustement.

57/I6 - Augmentation de l'Indemnité servie aux surveillants et surveillantes des Cantines scolaires - Surveillants membres du personnel enseignant.

57/I7 - Indemnité représentative de logement accordée aux membres non logés du personnel enseignant - Modification des taux en application de la Circulaire préfectorale du 15 avril 1957.

57/I8 - Collège Technique Baggio - Nationalisation - Convention à passer entre l'Etat et la Ville de Lille.

57/I9 - Collège Technique Valentine Labbé - Accompagnement des élèves prenant leurs repas à la cantine - Paiement - Modification.

57/20 - Collège Technique Valentine Labbé - Construction d'un nouveau collège - Information.

Hôtel de Ville, le 24 Avril 1957

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint Délégué à l'Instruction publique
et aux Bibliothèques,

Rachel LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE
4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BIBLIOTHEQUES



Réunion du 30 Avril 1957

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 30 avril 1957 à 18 heures, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Adjoint au Maire
M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal

Excusés :

M. BROUX, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
M. MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal
M. HAMY, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion MM. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, BACQUART et SERGEANT, Chefs de bureau.

Le procès-verbal de la réunion du mardi 19 février 1957 est adopté sans observation.

57/I4 - LOI BARANGE - SCOLARITE 1955/1956 - ACQUISITION D'APPAREILS DUPLICATEURS ET DE FOURNITURES DIVERSES NECESSAIRES A LEUR UTILISATION DESTINEE A DES ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES PUBLIQUES - MARCHE DE GRE A GRE.

/.....

En application de la délibération du Conseil Municipal n°56/4059 du 21 décembre 1956, visant l'utilisation des fonds de la loi Baran-gé pour la scolarité 1955/1956, il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'acquisition d'appareils duplicateurs et des fournitures indispensables à leur utilisation par les écoles primaires élémentaires publiques. Trente firmes ont été consultées, onze ont soumis-sionné.

La proposition de la Société de Mécanographie Japy a été jugée la plus intéressante pour la Ville. La Commission émet un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré avec cette firme qui assurera la fourniture de :

- a - cinquante-six appareils duplicateurs pour une somme de Un Million Six Cent Quatre-Vingt Mille Francs (1.680.000 Fr),
- b - cinquante-six lots de fournitures diverses pour une somme de Un Million Deux Cent Trente Mille Francs (1.230.000 Fr).

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal.

57/15 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - INDEMNITE DE SURVEILLANCE AU PERSONNEL ENSEIGNANT - MODIFICATION DU TAUX HORAIRE.

Une circulaire ministérielle en date du 17 décembre 1956 a modifiée, à compter du 1er janvier 1957, le traitement moyen des instituteurs, pris pour base du taux des heures supplémentaires effectuées par les instituteurs pour le compte et à la demande des collectivités locales.

La Commission émet un avis favorable à l'application des taux horaires ci-après, pour la rétribution des heures de surveillance accomplies par le personnel enseignant de l'école de plein air Dé-siré Verhaeghe :

- I93 Fr 50 à compter du 1er juillet 1956
202 Fr à compter du 1er janvier 1957

Rapport soumis à la délibération du Conseil Municipal.

57/16 - AUGMENTATION DE L'INDEMNITE DE SURVEILLANCE AUX SURVEILLANTES ET SURVEILLANTS DES CANTINES SCOLAIRES - SURVEILLANTS MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

Toujours en application de la circulaire ministérielle du 17 décembre 1956, précitée, la Commission émet un avis favorable à la modification, à compter du 1er janvier 1957, du taux de l'indemnité de surveillance accordée aux surveillants des cantines scolaires, membres du personnel enseignant.

Rapport soumis à la délibération du Conseil Municipal.

/.....

57/I7 - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT SERVIE AU PERSONNEL ENSEIGNANT - REVALORISATION.

Au cours de sa précédente réunion la Commission avait estimé justifiée la demande de revalorisation de l'indemnité représentative de logement présentée par le Groupement des Instituteurs Lillois.

Par lettre circulaire en date du 15 avril 1957, M. le Préfet du Nord a rappelé les conditions dans lesquelles cette indemnité devait être servie aux membres non logés du personnel enseignant, et a précisé qu'il conviendrait de soumettre à la délibération du Conseil Municipal le barème des taux nouveaux applicables les 1er janvier et 1er juillet 1957.

A ce barème s'ajoutent les majorations semestrielles, telles qu'elles sont prévues par la législation en vigueur sur les loyers.

La Commission adopte les conclusions du rapport qui lui est présenté et qui a reçu l'agrément de la Commission des Finances.

Rapport soumis à la délibération du Conseil Municipal.

57/I8 - NATIONALISATION DU COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - CONVENTION A PASSER ENTRE L'ETAT ET LA VILLE.

Par délibération n° 349 du 12 juillet 1955, le Conseil Municipal a demandé que, dans le cadre des dispositions du décret n° 55-644 du 20 mai 1955, il soit procédé à la transformation des Collèges Techniques Municipaux "Baggio" et "Valentine Labbé" en Collèges Techniques Nationaux.

M. le Ministre de l'Education Nationale nous a fait connaître qu'il était disposé à nationaliser en premier lieu le Collège Technique "Baggio". Cette nationalisation étant susceptible d'intervenir à compter du 1er octobre 1957, une convention (dont le modèle nous a été adressé) précisant les obligations respectives de l'Etat et de la Ville doit être conclue entre les deux parties pour une durée de dix années.

Les membres de la Commission examinent le projet de convention qui implique pour la Ville les obligations suivantes :

- Mise à la disposition gratuite du Ministre de l'Education Nationale des locaux et installations occupés par le collège, les immeubles et terrains demeurant propriété de la Ville qui aura à sa charge les dépenses de grosses réparations et d'entretien, ainsi que les dépenses de construction et d'appropriation dont les parties auront convenu ou conviendraient dans l'avenir (dépenses toutefois subventionnables).
- Logement du personnel de direction, d'économat et de surveillance, (à ce sujet, M. BERTRAND indique que si l'implantation de nouveaux logements n'est pas réalisable dans l'immédiat, des logements extérieurs pourront être attribués aux bénéficiaires de logement de fonction : H.L.M. probablement dans le groupe du Boulevard de Belfort).

/.....

Tout le matériel d'internat et d'externat existant au jour de la signature de la convention devient propriété de l'Etat qui supportera la charge de son renouvellement.

- Les emplois rétribués par la Ville, dont le Ministre de l'Education Nationale se réserve la possibilité de modifier le nombre, la qualification et les échelles de traitements pouvant être pris en charge par l'Etat, la Ville s'engage à assurer la rémunération des agents maintenus jusqu'à la date de nomination de ces derniers dans les cadres de l'Etat.

(Les dépenses de personnel s'élèvent actuellement à 8.376.000 francs par an)

- Enfin la Ville s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement du collège dans une proportion de 30 %.

(Les dépenses actuellement supportées par la Ville dans ce domaine s'élèvent annuellement à 22.000.000 de francs desquels il y a lieu de déduire 6.600.000 francs de subventions.

L'Etat maintiendra vraisemblablement une dotation qui avoisinera les 22.000.000 considérés nécessaires au bon fonctionnement du collège et des ateliers, ce qui entraînera une participation pouvant se chiffrer, compte tenu de la prise en charge par l'internat des 3/10es des frais de chauffage et d'éclairage - 1.500.000 francs environ - à la somme de 6.150.000 francs environ).

Considérant :

1^o) que s'il n'y a pas lieu d'espérer d'allégement aux charges incombant à la Ville en ce qui concerne les dépenses de grosses réparations et d'entretien des bâtiments, la prise en charge par l'Etat des dépenses de personnel et le mode de participation dans les dépenses de fonctionnement améneront un allégement considérable :

Dépenses actuelles 8.376.900 + (22.000.000 - 6.600.000) =
23.776.900 Fr
Dépenses à prévoir après nationalisation 6.150.000 Fr

soit plus de 17.000.000 Fr d'économies.

2^o) que les intérêts de la Ville seront représentés dans la gestion de l'établissement nationalisé, M. le Maire étant membre de droit du Conseil d'Administration dont le collège sera pourvu, Conseil qui donne son avis sur les projets budgétaires et sur le compte financier ainsi que sur toutes décisions importantes tenant à la vie de l'établissement (bien-être matériel des élèves, projets de constructions ou de réparations).

la Commission estime que la nationalisation du Collège Technique Baggio, dans les conditions proposées, est de nature à donner satisfaction aux voeux émis depuis de très nombreuses années par l'Administration Municipale et donne un avis très favorable à la conclusion de la convention à passer entre l'Etat et la Ville.

Rapport soumis à la délibération du Conseil d'Administration

/.....

57/I9 - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES PRENANT LEUR REPAS A LA CANTINE - PAIEMENT - MODIFICATION.

Les élèves du Collège Technique féminin Valentine Labbé prennent leur repas à la cantine du Centre d'Apprentissage de la rue de Jemmapes.

Depuis le 1er octobre 1956 le personnel non enseignant chargé de les accompagner ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Pour permettre aux agents en cause de recevoir une rémunération équivalente à celle perçue par le personnel de surveillance des Cantines scolaires (décision du Conseil Municipal en date du 21 décembre 1956), il est proposé de leur verser, pour chaque vacation journalière, une indemnité égale à deux heures de salaire d'un agent auxiliaire de service, 1er échelon, indice 100. Il est précisé que ce taux horaire variera éventuellement en fonction des modifications applicables à la valeur de l'indice 100.

La Commission adopte les conclusions de ce rapport qui sera soumis à la délibération du Conseil Municipal.

57/20 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE TECHNIQUE FEMININ - INFORMATION.

Rappelant que la réalisation d'un établissement d'enseignement commercial mixte est prévue à Lille, M. l'Inspecteur d'Académie a, par lettre du 27 mars 1957, souligné qu'en accord avec M. le Recteur, son Administration conclut à la construction d'un établissement technique féminin neuf.

M. l'Inspecteur d'Académie demande si, éventuellement, la Ville de Lille envisage de participer financièrement à sa réalisation.

La Commission confirme sa proposition du 18 janvier 1956 qui visait à prévoir l'urgence de cette construction d'un collège technique féminin.

Rapport à soumettre pour avis à la Commission des Finances.

57/21 - AUGMENTATION DE L'INDEMNITE DE SURVEILLANCE AUX SURVEILLANTS ET SURVEILLANTES DES CANTINES SCOLAIRES - PERSONNEL N'APPARTENANT PAS AU CORPS ENSEIGNANT.

La Commission donne un avis favorable au relèvement, à partir du 1er mai 1957, de l'indemnité servie aux surveillants et surveillantes des cantines scolaires n'appartenant pas au corps enseignant.

Elle propose de maintenir la base sur laquelle est calculée cette indemnité - vacation journalière de deux heures au taux horaire d'un agent auxiliaire de service - 1er échelon- indice 100 - en précisant que le taux horaire variera désormais en fonction des modifications éventuelles applicables à la valeur de l'indice 100.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal

/.....

57/22 - ECOLE MATERNELLE DE LA RUE BOHIN - DENOMINATION.

Les travaux de construction de l'école maternelle de la rue Bohin sont en voie d'achèvement et M. BERTRAND voudrait voir dénommer ce nouveau bâtiment scolaire "Ecole Jeanne Godart" du nom de la jeune institutrice lilloise, héroïque résistante, morte en déportation.

Rappelant que Jeanne Godart exerçait dans une école du Sud de la Ville, Mme LEMPEREUR souhaiterait réserver ce nom pour l'école maternelle construite face au groupe scolaire Bracke-Desrousseaux.

Elle souligne qu'aucune école de Lille ne porte le nom de Suzanne Lacorre, première femme Sous-secrétaire d'Etat à la Famille et à l'Enfance et propose qu'il soit attribué à l'école de la rue Bohin.

La Commission se rallie aux propositions de Mme LEMPEREUR et émet donc le voeu :

- a) que l'école de la rue Bohin soit dénommée Suzanne Lacorre,
- b) que l'école de la rue Paul Bardou, prenne le nom de Jeanne Godart.

Avant de clore la séance Mme LEMPEREUR sollicite de M. BERTRAND quelques renseignements visant les constructions scolaires en cours.

Elle lui fait part de son désir de voir transférer, au camp aéré de la rue Eugène Jacquet, quelques classes provisoires récupérables dans les écoles pour permettre l'installation de réfectoires et de salles de jeux.

M. BERTRAND précise les avantages des constructions scolaires par commandes groupées. Il exprime cependant la crainte de ne pouvoir récupérer les classes provisoires; de nombreux immeubles d'habitation s'élèvent, en effet, près des nouveaux bâtiments scolaires et il est à prévoir que ceux-ci seront entièrement occupés.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

Pour information



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BIBLIOTHEQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M.le Chef de la 4ème Division, le vendredi 7 Juin 1957 à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

- Loi Barangé - Scolarité 1955-1956 - Acquisition de disques pour les écoles primaires élémentaires publiques.
Marché de gré à gré
- Loi Barangé - Scolarité 1955-1956 - Acquisition de microsillons pour les écoles maternelles publiques.
Marché de gré à gré
- Loi Barangé - Scolarité 1955-1956 - Acquisition de 27 appareils de projection fixe destinés aux écoles maternelles publiques.
Marché de gré à gré
- Subventions communales en participation aux frais d'études supérieures et allocations communales pour achat de fournitures scolaires - Scolarité 1956-1957.
- Création de classes de perfectionnement pour arriérés intellectuels - Transport des écoliers.
- Collège Technique Valentine Labbé.- Accompagnement des élèves prenant leur repas à la cantine du Centre d'Apprentissage annexé
Prise en charge par l'Administration Municipale de la rémunération d'accompagnatrices payées précédemment sur "Ressources propres" du Centre.
- Commission Locale Professionnelle - Procès-verbal de la réunion du 18 Mars 1957.

Hôtel de Ville, le 31 Mai 1957
Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué à l'Instruction
Publique et aux Bibliothèques,
R. LEMPEREUR

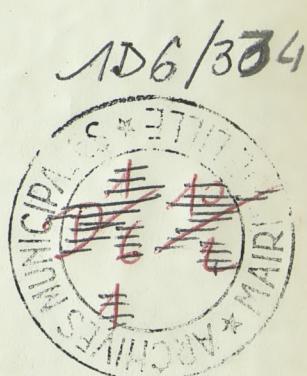
MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 7 Juin 1957

PROCES - VERBAL



Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 7 Juin 1957 à 18 heures, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire
M. HAMY, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal

Excusés :

M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M. BROUXT, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion MM. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, BACQUART et SERGEANT, Chefs de bureau.

Le procès-verbal de la réunion du mardi 30 Avril 1957 est adopté sans observation.

57/23 - LOI BARANGE - SCOLARITE 1955/1956 - ACQUISITION DE DISQUES DESTINES AUX ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES PUBLIQUES - MARCHE DE GRE A GRE.

En application de la délibération du Conseil Municipal N° 56/4059 du 21 décembre 1956, visant l'utilisation des fonds de la loi Barange pour la scolarité 1955/1956, il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'acquisition de cinquante-six collections de disques scolaires destinées aux écoles primaires élémentaires publiques.

.../...

Douze maisons spécialisées ont été consultées, cinq d'entre elles ont formulé des offres.

La proposition de M. Robert SOLRY, Directeur de l'entreprise d'éditions musicales "EDEN" a été jugée la plus intéressante pour la Ville. La Commission émet un avis favorable à la passation d'un marché avec cette firme, pour la fourniture des cinquante-six lots de disques dont le détail sera fourni par M.M. les Inspecteurs primaires.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal.

57/24 - LOI BARANGE - SCOLARITE 1955/1956 - ACQUISITION DE DISQUES DESTINES AUX ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES - MARCHE DE GRE A GRE.

Il s'agit également de l'application de la délibération du Conseil Municipal, N° 4059 du 21 décembre 1956.

La fourniture de vingt-sept collections de disques, destinées à des écoles maternelles, a fait l'objet d'un appel d'offres.

Cinq maisons spécialisées ont soumissionné; la proposition de M. Robert SOLRY, Directeur de l'entreprise d'éditions musicales "EDEN", a été estimée la plus avantageuse pour la Ville.

La Commission émet un avis favorable à la passation d'un marché avec ce soumissionnaire pour la fourniture de vingt-sept lots de disques, dont le détail sera fourni par Mme l'Inspectrice Départementale des Ecoles Maternelles.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal.

57/25 - LOI BARANGE - SCOLARITE 1955/1956 - ACQUISITION D'APPAREILS DE PROJECTION FIXE ET DE LEURS ACCESSOIRES INDISPENSABLES DESTINES AUX ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES - MARCHE DE GRE A GRE.

Toujours en application de la délibération du Conseil Municipal N°4059, six maisons spécialisées ont été consultées pour la fourniture d'appareils de projection fixe et de leurs accessoires indispensables destinés aux écoles maternelles publiques.

Trois d'entre elles ont envoyé des soumissions.

La Commission donne un avis favorable à la passation d'un marché de gré à gré avec M. Octave FLOURET, Négociant à Lille, qui a déposé la proposition la plus avantageuse pour la fourniture de vingt-sept appareils de projection fixe, du type CREMER - A.C. 80, munis des accessoires indispensables à leur fonctionnement.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal.

57/26 - SUBVENTIONS COMMUNALES EN PARTICIPATION AUX FRAIS D'ETUDES SUPÉRIEURES ET ALLOCATIONS COMMUNALES POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES - SCOLARITE 1956/1957.

Avant de procéder à l'examen des dossiers établis par les familles lilloises de conditions modestes, pour attribution à leurs enfants, de subventions communales en participation aux frais d'études supérieures ou d'allocations pour achat de fournitures scolaires, la Commission constate que le nombre des demandes est sensi-

.../...

- 2 -

blement le même que l'an dernier, mais que depuis plusieurs années le montant global du crédit, permettant l'attribution de ces libéralités, n'a pas été modifié.

Renouvelant le voeu émis lors de sa réunion du 7 mai 1956, la Commission unanime souhaite une augmentation conséquente du crédit inscrit au budget pour l'attribution des subventions considérées.

Il est ensuite procédé à l'étude des dossiers de demandes de subventions communales en participations aux frais d'études supérieures.

Les propositions suivantes sont établies :

Ecole spéciale de Mécanique et d'Electricité Paris		
REBEYROLE André	25.000	
Ecole des Arts et Métiers Paris		
PROCUREUR Paul	25.000	
Conservatoire National de Musique Paris		
WALLEZ Jean-Pierre	25.000	
Ecole Normale de Douai		
ESCURE Monique	15.000	
HUMBERT Alain	8.000	
OFFROYE Claudie	10.000	
REMERRY Gertrude	15.000	
TIRTAINE Michel	15.000	
Ecole Supérieure de Commerce Lille		
BUSSON Pierre	5.000	
HERMANT Marguerite	8.000	
Ecole des Beaux-Arts Lille		
ENGRAND Claude	12.000	
OUDOIRE Lise	12.000	
Ecole des Arts et Métiers Lille		
HUGEUX Monique	20.000	
VANDEST Jean-Claude	25.000	
Faculté de Médecine Lille		
PINCHON Jacques	10.000	
WALBECQ Francis	10.000	
Faculté des Sciences Lille		
BODART Jacques	15.000	
CASSEZ Yves	15.000	
CREMERS Josiane	20.000	
DUGRAIN Claude	20.000	
LAINE GEORGES	20.000	
PILATE Claude	10.000	
WACHE Yves	8.000	
WATERLOT Michel	15.000	
Lycée Faidherbe, Classe de St Cloud, Sciences		
Marchand Anne Marie	néant	
(moyenne économique trop élevée)		
Lycée Faidherbe, Classe de Fontenay, Lettres		
STRAGIER Monique	18.000	
Ecole Régionale d'Optique Lille		
PEROY Michel	15.000	
Ecole de la Croix-Rouge Lille		
DELFOSSE Thérèse	décision réservée	
Ecole d'Infirmières et de Puériculture Lille		
JACOB Albine	9.000	
Ecole Normale Catholique de Paris		
DESCAT Monique	néant	
(pourrait fréquenter un établissement similaire dans la région)		
Total	405.000	

Etant donné le grand nombre de dossiers présentés à son examen, la Commission décide de reporter à sa prochaine séance l'étude des demandes d'allocations communales pour achat de fournitures scolaires.

Cette réunion est fixée au lundi 17 Juin 1957.

...
57/27 - CLASSES DE PERFECTIONNEMENT POUR ARRIERES INTELLECTUELS - TRANSPORT DES ECOLIERS - BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1957 - OUVERTURE DE CRÉDIT.

Quatre nouvelles classes de perfectionnement pour arriérés intellectuels seront créées, en octobre prochain, au groupe scolaire Aristide Briand-Ferdinand Buisson.

Elles porteront à neuf le nombre de ces classes spécialisées sur le fonctionnement desquelles Mme LEMPEREUR fournit, à ses collègues, des renseignements complémentaires.

Il convient d'organiser un service de véhicules de ramassage, comparable à celui qui fonctionne pour les élèves de l'école de plein air Désiré Verhaeghe.

La dépense annuelle prévisible évaluée à 1.300.000 francs a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Finances.

La Commission propose, en conséquence, l'inscription au budget supplémentaire d'un crédit de 500.000 francs qui couvrira les frais de transport des écoliers au cours du dernier trimestre de 1957.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal

57/28 - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES PRENANT LEUR REPAS A LA CANTINE DU CENTRE D'APPRENTISSAGE ANNEE PRISE EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA REMUNERATION D'ACCOMPAGNATRICES PAYEES PRÉCEDEMMENT SUR "RESSOURCES PROPRES" DU CENTRE.

La circulaire n° 2986 du 26 novembre 1956, de la Direction de l'Enseignement Technique, interdit aux Économies des Centres d'Apprentissage de payer du personnel sur "Ressources Propres".

M. l'Inspecteur d'Académie et Mme la Directrice du Collège Technique attirent l'attention de l'Administration Municipale sur les répercussions de cette mesure qui a pris effet le 1er janvier 1957 :

- a) la cantine située rue de Jemmapes accueille chaque jour 220 élèves;
- b) l'exiguité des locaux nécessite l'organisation, entre 11 heures 30 et 14 heures, de trois services;
- c) la présence constante de huit personnes, occupées chacune deux heures par jour, est indispensable pour accompagner et surveiller les groupes d'élèves;

.../...

- d) six accompagnatrices (deux étant réglées par la Ville), payées jusqu'ici par le Centre d'Apprentissage n'ont perçu aucune rémunération depuis le 1er janvier 1957;

Dans l'intérêt des élèves, M. l'Inspecteur d'Académie envisage d'obtenir le concours de la Municipalité et propose :

- a) que la Ville de Lille assume elle-même la surveillance des demi-pensionnaires;
- b) qu'en contre-partie les sommes provenant de l'externat surveillé (partie bourses et partie contributions des familles) soient versées à la Caisse de M. le Receveur Municipal.

Cette solution, seule capable de résoudre le problème, se révèle satisfaisante sur le plan financier.

Avis favorable de la Commission.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal.

57/29 COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE - Procès-verbal de la réunion du 18 Mars 1957.-

Mme LEMPEREUR donne toutes précisions quant au fonctionnement de la Commission Locale Professionnelle.

Après examen du procès-verbal de la réunion du 18 Mars 1957, la Commission prend acte des travaux de cet organisme.

Rapport transmis au Secrétariat Général

57/30 AUGMENTATION DE L'INDEMNITE DE SURVEILLANCE AUX SURVEILLANTS ET SURVEILLANTES DES CANTINES SCOLAIRES -- Surveillants Membres du Personnel Enseignant,-

La circulaire du 14 Mai 1957, de la Direction générale de l'Enseignement du 1er degré, modifie à partir du 1er Mai 1957 le traitement moyen des instituteurs, pris pour base de calcul du taux des heures supplémentaires effectuées à la demande et pour le compte des collectivités locales.

Par vacation journalière de deux heures l'indemnité à allouer au personnel enseignant chargé de la surveillance des enfants fréquentant les cantines scolaires s'établit, à compter de la date précitée, à :

214 francs pour les surveillants de cantine
264 francs pour les surveillants généraux de réfectoire

Avis favorable de la Commission.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal

57/31 COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - CREATION D'UNE SECTION d'AIDES-CHIMISTES.

Mme LEMPEREUR donne lecture d'une lettre de Melle d'ESTREE, Directrice du Collège Technique Valentine Labbé qui souhaite que l'ouverture d'une section d'aides-chimistes puisse intervenir en Octobre prochain et indique que le service des Travaux, après examen des lieux, a relevé les aménagements indispensables et chiffré la dépense qui résulterait de la transformation d'une salle de permanences en un atelier de chimie nécessaire au fonctionnement de cette nouvelle section.

Mme la Directrice déclare que la Direction de l'enseignement Technique, désireuse d'élargir l'éventail des professions enseignées dans les collèges techniques accorderait une subvention importante pour ces travaux.

Mme LEMPEREUR informe les membres de la Commission qu'effectivement, elle a eu avec Melle D'ESTREE un entretien au sujet de cette création qui est de nature à recevoir son agrément et a invité cette dernière à présenter un rapport objectif sur la question. Ce rapport qui devra faire apparaître l'opportunité de cette création, contenir tous les éléments d'appréciation nécessaires :

- prévisions de dépenses de fonctionnement,
- assurance de la Direction de l'enseignement technique de pourvoir la section en personnel enseignant,
- montant de la participation de la Direction de l'enseignement technique dans les dépenses de premier établissement chiffrées à 2.000.000 Fr par le service des Travaux,

sera présenté au Conseil d'Administration qui aura à se prononcer sur la suite à donner à ce projet de création.

Toutefois, pour éviter toute perte de temps, Mme LEMPEREUR propose à la Commission de donner dès à présent un avis de principe favorable à ce projet de création qui lui semble digne d'être retenu.

A M. le Professeur MINNE qui s'interroge sur les possibilités de débouchés dans la profession, Mme LEMPEREUR déclare que, pour sa part, il s'agit d'une certitude que la formation d'aides-chimistes est nécessaire, que des demandes dans ce sens ont été présentées par M. le Professeur GERNEZ, Directeur de l'Institut Pasteur, et par M. le Directeur de l'Institut de Recherches sur le cancer.

M. le Professeur MINNE admet ce point de vue mais serait néanmoins désireux de connaître les résultats de l'enquête à laquelle devait se livrer Melle D'ESTREE auprès de ses anciennes élèves des sections industrielles afin de savoir ce qu'elles sont devenues et si elles occupent des emplois en rapport avec leurs études. Un rappel sera adressé à Melle D'ESTREE.

/....

En conclusion, la Commission émet un avis de principe favorable à la création d'une section d'aides-chimistes (recrutement des élèves: niveau du B.E.P.C.) au Collège Technique V. LABBE et charge Melle D'ESTREE d'établir et de faire parvenir dans les moindres délais un rapport circonstancié qui permettra au Conseil d'Administration d'examiner cette question en toute connaissance de cause.

57/32 - CENTENAIRE D'ALBERT SAMAIN

Mme LEMPEREUR propose à ses collègues d'envisager le principe de la célébration du centenaire du grand poète lillois Albert Samain.

Unanimes, les membres de la Commission estiment que des manifestations pourraient être organisées avec l'aide des Bibliothèques Municipale et Universitaire et de M. le Conservateur des Musées. En accord avec la Commission des Beaux Arts les musées pourraient présenter une exposition ALBERT SAMAIN.

Toutes suggestions seront reçues et étudiées au cours des prochaines réunions de la Commission.

L'Ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20 heures 30.

Le Président,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX

MAIRIE DE LILLE
4ème Division

POUR INFORMATION



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES
BIBLIOTHEQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Chef de la 4ème Division, le lundi 17 Juin 1957 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR.

- Subventions communales en participation aux frais d'études supérieures et allocations communales pour achat de fournitures scolaires - Scolarité 1956/1957 - Examen (suite)

Hôtel de Ville, le 14 Juin 1957

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique
et aux Bibliothèques,

R. LEMPEREUR.

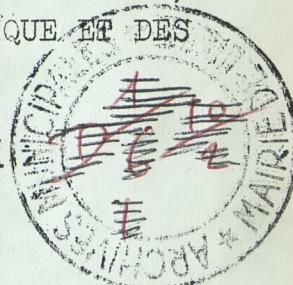
MAIRIE DE LILLE
4ème Division

1D6/304

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES
BIBLIOTHEQUES

Réunion du 17 Juin 1957

PROCES - VERBAL



Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 17 Juin 1957 à 18 heures 30, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. CAMELOT, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M. HAMY, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Excusés :

M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M. BROUX, Adjoint au Maire
M. LANDREA, Conseiller Municipal
M. MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division.

57/33 - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - CREATION D'UNE SECTION D'AIDES - CHIMISTES.

La Commission prend connaissance des informations complémentaires fournies par Mme la Directrice du Collège Technique Valentine Labbé et par la Direction de l'Enseignement Technique. Elle confirme l'avis favorable émis au cours de sa précédente réunion.

57/34 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE TECHNIQUE FEMININ.

La Commission avait au cours de sa séance du 30 Avril 1957,

émis un avis très favorable quant à cette réalisation. Elle enregistre la décision de la Commission des Finances sans observation.

57/35 - COLLEGES MODERNES JEAN MACE ET FRANKLIN - PROGRAMMES D'EQUIPEMENT - PARTICIPATION DE LA VILLE.

Des rapports sur l'équipement des collèges modernes Jean MACE et FRANKLIN ont été demandés aux chefs de ces deux établissements.

La Commission émet un avis favorable à la participation financière de la Ville à l'équipement des collèges modernes précités, sous réserve que celle-ci n'exéde pas le taux de 50 %.

57/36 - ALLOCATIONS COMMUNALES POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES - SCOLARITE 1956/1957 - EXAMEN.

Quatre cent quarante sept dossiers de demandes d'allocations communales pour achat de fournitures scolaires sont à examiner par la Commission.

279 d'entre eux font l'objet d'une étude approfondie et une somme de 809.000 Fr est répartie comme suit :

Collège Jean Macé	298.500 Fr	pour 96 dossiers
Collège V. LABBE.....	152.800 Fr	" 45 .."
Lycée Faidherbe	108.300 Fr	" 33 .."
Lycée Fénelon	41.100 Fr	" 15 .."
Etablissements Privés divers - garçons	57.200 Fr	" 26 .."
Etablissements Privés divers - filles	64.400 Fr	" 33 .."
Etablissements Privés Lillois.....	15.500 Fr	" 6 .."
Ecole Dupleix	16.500 Fr	" 5 .."
Centres d'Apprentissage..	28.500 Fr	" 7 .."
Etablissements Publics Extérieurs	26.200 Fr	" 13 .."
Totaux	809.000 Fr	279

Quelques attributions intéressant des élèves fréquentant les écoles privées, reprises sur la liste des écoles primaires, feront après enquête, l'objet d'un nouvel examen.

Il reste à étudier les dossiers des Collège Technique
BAGGIO (97) et Collège Moderne FRANKLIN (71).

Sur proposition de la Présidente, la Commission décide de procéder à leur examen au cours d'une nouvelle réunion fixée au lundi 24 Juin.

Mme LEMPEREUR lève la séance à 21 heures 30.

Le Président,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX

MAIRIE DE LILLE
4ème Division

POUR INFORMATION

1D6/384



COMMISSION DE L' INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES
BIBLIOTHEQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Chef de la 4ème Division, le lundi 24 Juin 1957 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- Subventions communales en participation aux frais d'études supérieures et allocations communales pour achat de fournitures scolaires - Scolarité 1956/1957 - Examen (suite)

Hôtel de Ville, le 18 Juin 1957

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué à l'Instruction Publique
et aux Bibliothèques,

R. LE MPEREUR.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

et des BIBLIOTHEQUES

Réunion du 24 Juin 1957.

PROCES - VERBAL

Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 24 Juin à 18 heures 30, sous la présidence de M. BERTRAND, Adjoint au Maire, suppléant Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, retenue à l'Assemblée Nationale.

Etaient présents :

M. BERTRAND,	Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER,	Conseiller Municipal
M. HAMY,	Conseiller Municipal
M. LANDREA,	Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT,	Conseiller Municipal

Excusés :

Mme LEMPEREUR,	Adjoint au Maire
M. BROUX,	Adjoint au Maire
M. CAMELOT,	Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX,	Adjoint au Maire
M. LUSSIEZ,	Adjoint au Maire
Me MARTINACHE,	Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE,	Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division.

57/36 Bis - ALLOCATIONS COMMUNALES POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES - SCOLARITE 1956/1957 - EXAMEN -(suite).

Poursuivant l'examen des dossiers relatifs aux demandes d'allocations pour achat de fournitures scolaires, la Commission déclare définitives les attributions consenties le 17 Juin aux élèves de quatre établissements privés figurant sur la liste des écoles primaires.

L'enquête a en effet permis d'établir que ces institutions comportent des classes techniques et des cours complémentaires (préparation au C.A.P. et au B.E.P.C.) /....

La Commission étudie ensuite les dossiers intéressant les élèves des collèges BAGGIO et FRANKLIN et une somme de 597.600 Fr est ainsi répartie :

- COLLEGE MODERNE FRANKLIN - 245.900 pour 71 dossiers
- COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - 351.700 pour 97 dossiers
Total : 597.600 pour 168 dossiers

La Commission avait attribué, lors de sa réunion du 17 juin 1957, la somme de 809.000 pour 279 dossiers

Somme totale répartie au titre d'allocations scolaires : 1.406.600 pour 447 dossiers

Subventions en participation aux frais d'études supérieures attribuées au cours de la réunion du 7 juin 1957 405.000 pour 30 dossiers

Montant total des sommes attribuées : 1.811.600 pour 477 demandes de subventions et d'allocations.

Le reliquat de crédit (188.400 Fr) est, sur la proposition du Président, réparti entre 357 pétitionnaires qui bénéficieront d'un complément d'allocation de 500 Fr.

Une somme de 25.000 Fr environ restera disponible en vue d'attributions ultérieures, le cas échéant.

Cette répartition a été effectuée avec la plus grande objectivité et le souci de venir particulièrement en aide aux familles dont les conditions d'existence rendent plus pénibles, et par là plus méritoires, les efforts qu'elles accomplissent pour permettre à leurs enfants de poursuivre leurs études.

57/37 - COURS COMPLEMENTAIRES - FOURNITURES SCOLAIRES.

Six classes de cours complémentaires fonctionnent à l'Ecole DUPLEX et à l'Ecole Mme de Staél. Au 1er octobre 1956, 218 élèves fréquentaient ces cours; 360 élèves, tel sera l'effectif total au 1er octobre 1957 et 4 nouvelles classes seront à ouvrir.

Constituant le prolongement des études primaires, l'allocation individuelle en fournitures scolaires, comportant une dotation de 4.000 Fr par élève lors de la création d'une classe, est attribuée à ces cours et est destinée à l'achat des livres classiques et du /....

matériel collectif nécessaires à leur fonctionnement.

Les crédits s'avèrent insuffisants et les "classiques littéraires" notamment restent à la charge de tous les élèves.

Toutes les municipalités fournissent aux élèves des cours complémentaires la totalité des livres et fournitures scolaires, mais réclament aux familles un droit de location annuel.

L'application de cette formule est demandée par les directeurs des cours complémentaires qui sollicitent :

- a) le maintien d'une allocation fixe par élève de 2.400 Fr pour achat des cahiers, fournitures diverses, matériel individuel et collectif, etc....
- b) l'achat par la ville de 200 collections de livres et prêt à tous les élèves, contre un droit annuel de location de 1.500 Fr en soulignant que le prix de la collection peut être fixé à 4.200 Fr et la durée d'utilisation des livres à 4 ou 5 ans.

Sans être opposée au principe de prêt de livres contre un droit de location, la Commission désire connaître si les familles des élèves des cours complémentaires ne sont pas de condition par trop modeste et se prononce pour une exonération totale en faveur d'indigents notoires.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20 heures 45.

Le Président,

M. BERTRAND .

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX.

1D6/384

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

POUR INFORMATION



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Chef de la 4ème Division, le lundi 23 Septembre 1957 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- LOI BARANGE - SCOLARITE 1955/1956 - reliquats de crédits - Acquisition de livres de bibliothèque, de matériel d'enseignement et de couvertures pour lits de sieste.
- COURS PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE GARCONS - Sections normales - (cours industriels) promotion du travail - transfert des cours de préparation au C.A.P. dessinateur industriel en mécanique actuellement patronné par l'E.N.I.A.M. - modification du nombre d'heures d'enseignement.
- CAMPS AERES - Travaux à exécuter en vue du fonctionnement Pâques 1958.
- CENTENAIRE D'ALBERT SAMAIN - Propositions.
- GROUPE SCOLAIRE DU CHEVALIER FRANCAIS - Dénomination.
- QUESTIONS DIVERSES.

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique,

R. LEMPEREUR

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

AD6/304

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 23 Septembre 1957.

PROCES - VERBAL



Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 23 Septembre 1957 à 18 h. 30 sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire,

Etaient présents :

M. M. BERTRAND,	Adjoint au Maire
CAMELOT,	Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER,	Conseiller Municipal
M. M. le Dr DEFAUX,	Adjoint au Maire
LUSSIEZ,	Adjoint au Maire
M. le Pr MINNE,	Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. M. BROUXT,	Adjoint au Maire
HANY,	Conseiller Municipal
LANDREA,	Conseiller Municipal
Me MARTINACHE,	Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT,	Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion, M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division et M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division,

Les Procès-Verbaux des réunions des 17 et 24 Juin 1957 sont adoptés sans observation.

57/38 - LOI BARANGE - SCOLARITE 1955/1956 - RELIQUATS DE CREDITS. -

Acquisition de livres de bibliothèque, de matériel d'enseignement et de couvertures pour lits de sieste.

Par délibération N° 56/4059 du 21/12/1956 - le Conseil Municipal a adopté un programme d'emploi des fonds de l'allocation départementale scolaire se rapportant aux acquisitions à réaliser au titre des deuxième et troisième urgences.

Le jeu de la concurrence, à l'occasion de la passation des divers marchés, a permis à la Ville de Lille de bénéficier de rabais importants qui font apparaître, provenant du crédit réservé aux écoles primaires élémentaires publiques, un reliquat de 1.150.000 francs environ.

MM. les Inspecteurs primaires chargés des première et cinquième circonscriptions de Lille proposent, conformément aux dispositions de la loi N° 51-1140 du 28 Septembre 1951, l'affectation de ce disponible à l'achat de livres de bibliothèque et de matériel collectif d'enseignement destinés aux élèves de l'enseignement du premier degré.

/....

Par ailleurs, on constate, s'agissant des écoles maternelles, une situation identique due à la même cause, le montant de la fraction de crédit inemployée se situant approximativement à 2.000.000 de francs.

Mme l'Inspectrice départementale des écoles maternelles, usant de la compétence que lui confère le texte visé en troisième alinéa, opine pour l'acquisition, jusqu'à épuisement du disponible, de couvertures pour lits de sieste.

La Commission donne un avis favorable aux acquisitions demandées.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal.

57/39 - COURS PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE GARÇONS - SECTIONS NORMALES - (Cours Industriels) - PROMOTION DU TRAVAIL -

Transfert des Cours de préparation au C.A.P. Dessinateur Industriel en Mécanique actuellement patrognés par l'E.N.I.A.M. - Modification du nombre d'heures d'enseignement.-

Considérant 1° - que la diminution des effectifs des cours industriels (sections normales) permet une réduction du nombre d'heures d'enseignement,

Théorique (10 heures)
et Pratique (5 heures)

2° - que par suite du développement des cours de Promotion du Travail, il y a une insuffisance en heures théoriques (21 heures) et pratiques (9 heures)

3° - qu'il y a lieu de donner satisfaction à la demande de Monsieur MAURICE, Directeur de l'E.N.I.A.M., qui sollicite le transfert des cours de préparation au C.A.P. de DESSINATEUR INDUSTRIEL EN MECANIQUE actuellement professés à l'E.N.I.A.M. aux cours de Promotion du Travail de la Ville de Lille ce qui entraîne pour ces cours une augmentation de 15 heures d'enseignement théorique.

M. le Directeur des Cours Professionnels Municipaux propose que les cours soient organisés comme suit à compter du 1 er Octobre 1957 :

Nature des cours	Heures autorisées	
	Enseignement Théorique	Enseignement Pratique
Cours Industriels (sections normales)	148 $\frac{1}{2}$ au lieu de 158 $\frac{1}{2}$	166 $\frac{1}{2}$ au lieu de 171 $\frac{1}{2}$
Promotion du Travail	90 au lieu de 54	40 au lieu de 31

le nombre d'heures d'administration et de Cours Commerciaux (sections normales) et de tous les cours des sections spéciales restant constant.

Au cours de sa réunion du 18 Mars 1957, la Commission Locale Professionnelle a donné un avis favorable à ces propositions qui ne doivent pas entraîner de charges nouvelles pour la Ville, laquelle intervient pour le 1/3 environ dans les dépenses de fonctionnement des cours "sections normales" alors que les cours de Promotion du Travail sont à la charge de l'Etat pour la presque totalité.

/....

De plus, M. le Directeur des Cours Professionnels souhaite qu'intervienne, à brève échéance, le transfert aux Cours de Promotion du Travail de la Ville de Lille de tous les autres cours de perfectionnement du degré moyen professés à l'E.N.I.A.M. l'ensemble des cours degré élémentaire et degré moyen relevant de la compétence des Collèges Techniques, l'Ecole des Arts et Métiers se réservant exclusivement la formation des cadres supérieurs.

La Commission émet un avis favorable :

- a) aux propositions de modifications du nombre d'heures d'enseignement des Cours Professionnels Municipaux et des Cours de Promotion du Travail à compter du 1er Octobre 1957.
- b) à l'éventuel transfert dans les cours de Promotion du Travail de la Ville de Lille des Cours de Perfectionnement du degré moyen fonctionnant actuellement à l'E.N.I.A.M.

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DES FINANCES POUR AVIS.

N° 57/40 - CENTRES AERES - TRAVAUX A EXECUTER EN VUE DU FONCTIONNEMENT DE PAQUES 1958.

Mme LEMPEREUR rappelle que l'an dernier d'importantes transformations ont été opérées à la Colonie de Marquette, dont l'utilisation comme telle ne s'imposait plus, en raison de son faible éloignement de notre ville.

Ces transformations tient-elle à ajouter, ont permis d'accueillir pour la journée, plus de 1.000 enfants de nos garderies de vacances.

Par ailleurs d'autres travaux ont été effectués cette année dans les locaux du terrain de l'Arbrisseau; l'aménagement d'une cuisine et d'un réfectoire, nous ont permis de servir sur place, les repas aux enfants. Ceux-ci étaient antérieurement dans l'obligation de se rendre à la cantine des Groupes Scolaires BRIAND - BUISSON ou BRACKE DESROUSSEAUX.

Durant les grandes vacances 1957, poursuit Mme LEMPEREUR, nous avons tenté une expérience avec les écoles maternelles, en groupant certaines d'entre-elles à l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe, qui est dotée d'un parc magnifique.

Les enfants, âgés de 2 à 5 ans, étaient rassemblés dans leurs écoles habituelles et transportés à l'Ecole de Plein Air par autobus.

Les craintes que nous aurions pu éprouver, quant à ce transport, s'étant révélées vaines, nous souhaiterions, dès Pâques 1958, grouper tous les enfants de nos écoles maternelles sur le terrain du Château LEMOINE, situé rue Eugène Jacquet, et à l'Ecole de Plein Air, où ils pourraient ainsi disposer d'endroits sains et bien aérés.

/.....

TERRAIN DU CHATEAU LEMOINE

Pour utiliser le Parc du Château LEMOINE, où rien n'est prévu pour l'usage auquel nous le destinons, il est indispensable d'y édifier un vaste réfectoire, une salle de repos et une cuisine permettant la préparation de 700 repas.

En attendant la réalisation définitive de ce projet qui vise à libérer toutes les écoles maternelles et doit permettre l'exécution des travaux d'entretien indispensables, durant les vacances, il serait souhaitable, ajoute Mme LEMPEREUR, d'envisager dès maintenant l'installation de bâtiments provisoires utilisables dès Pâques 1958.

M. LUSSIEZ se déclare favorable au projet en précisant qu'il serait indiqué d'utiliser les bâtiments pour le fonctionnement de la cantine de l'école DUPLEX, dont les installations actuelles ont atteint un degré de vétusté assez avancé.

M. le Professeur MINNE approuve également la proposition présentée.

La Commission émet un avis favorable au projet qui lui est soumis et exprime le voeu que des bâtiments provisoires soient édifiés rapidement de manière à pouvoir les utiliser dès Pâques 1958.

Mme LEMPEREUR tient à préciser, qu'en ce qui concerne les installations définitives, il s'agit d'un avis de principe, étant donné que la Commission des Bâtiments devra être saisie du dossier, lorsque le projet aura été établi et chiffré par le service d'Architecture et que, d'autre part, la Commission des Finances devra également être appelée à donner son avis.

TERRAIN DE LA RUE DE L'ARBRISSEAU

Mme LEMPEREUR indique que l'utilisation du terrain de la rue Eugène Jacquet pour le fonctionnement d'un centre aéré réservé aux enfants des écoles maternelles, l'oblige à envisager un nouvel aménagement du réfectoire du terrain de l'Arbrisseau, puisque les enfants des écoles primaires, au nombre de 250 environ, affectés antérieurement rue Eugène Jacquet devront être groupés au terrain de l'Arbrisseau.

Cet aménagement ajoute-t-elle, est réalisable en utilisant la bande de terrain actuellement cultivée par le concierge.

La Commission émet un avis favorable à la construction d'un nouveau réfectoire en matériau léger.

CHATEAU DE LA CARNOY

Mme LEMPEREUR rappelle que le château de La Carnoy à LAMBERSART, doté d'un grand parc, est occupé durant l'année scolaire par le Centre d'Apprentissage des Bateliers, qui est cependant tenu de mettre à la disposition de la Ville, pendant la période des grandes vacances.

A côté du bâtiment central il existe encore un local en ruine, dont la démolition complète est vivement souhaitable.

/....

D'autre part, il nous paraît indiqué d'envisager la réfection de la clôture du parc, la construction d'un préau et d'un réfectoire en matériau léger.

M. BERTRAND croit savoir qu'une parcelle d'un terrain contigu à la propriété serait à vendre.

M. le Professeur MINNE signale qu'il conviendrait de s'assurer d'abord de l'état de ce terrain.

La Commission émet un avis favorable aux différentes propositions qui lui sont soumises, notamment l'achat de la bande de terrain jouxtant la propriété, si toutefois cette opération se révèle intéressante pour la Ville.

57/41 - COMMEMORATION DE CENTENAIRE DE LA NAISSANCE d'Albert SAMAIN & PROPOSITIONS.

Soulignant qu'Albert SAMAIN est né à Lille, le 3 Avril 1858, Mme LEMPEREUR rappelle qu'il est envisagé de commémorer dignement le centenaire de la naissance de ce grand poète lillois à l'existence besogneuse voire malheureuse.

En ce qui concerne la date des manifestations, la Commission envisage de la fixer au cours de la deuxième quinzaine d'Avril ou mieux de la première quinzaine de Mai, le temps étant plus favorable à cette époque de l'année et les différentes manifestations organisées à l'occasion de la Foire Commerciale terminées.

En ce qui concerne la composition du Comité qui serait placé sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Education Nationale, de M. le Préfet du Nord et de M. le Maire de Lille, la Commission retient la proposition suivante :

Mme LEMPEREUR inviterait M. le Recteur, M. le Président des Anciens Elèves du Lycée, M. le Président des Amis de Lille, M. l'Adjoint délégué aux Beaux Arts, à une réunion qui se tiendrait au cours de la deuxième quinzaine d'octobre en vue de dresser les grandes lignes du programme des manifestations et de désigner les personnalités qui pourraient, par leur connaissance de la vie et de l'œuvre d'Albert SAMAIN, être appelées à former, en leur compagnie le Comité Actif d'Organisation.

Différentes suggestions sont alors émises quant aux programmes à proposer :

Exposition des souvenirs d'Albert SAMAIN dans le cadre de l'Hospice Comtesse.

Représentation à l'Opéra de "POLYPHEME" dernière œuvre du poète.

Concert par l'Harmonie Municipale donné au Jardin Vauban où est érigé un monument à la mémoire d'Albert SAMAIN.

Manifestation du souvenir sur sa tombe au cimetière de l'Est.

DOSSIER A SOUMETTRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

57/42 - GROUPE SCOLAIRE DU CHEVALIER FRANCAIS - DENOMINATION.

Poursuivant la réalisation du plan de constructions scolaires, la Ville de Lille a érigé, rue Hippolyte Lefebvre un groupe scolaire comportant :

/.....

- une école de filles (8 classes)
- une école de garçons (8 classes)
- une école maternelle (4 classes)

Ce groupe a été provisoirement dénommé "Groupe du Chevalier Français"

Mme LEMPEREUR invite les membres de la Commission à faire toutes suggestions en vue de la dénomination définitive de ce nouveau groupe et des écoles qui le composent.

Une proposition de M. CAMELOT tendant à conserver au groupe la dénomination de "Chevalier Français" n'est pas retenue, une rue de ce nom existant déjà à proximité.

Mme LEMPEREUR propose alors :

pour le nouveau groupe scolaire le nom de JEAN ZAY qui attacha à sa fonction de Ministre de l'Education Nationale la qualité de novateur et disparut de façon tragique.

La Commission unanime ratifie cette proposition.

En ce qui concerne les écoles, seul le nom d'Alfred ROUSSEAU, ancien Adjoint au Maire de Lille, éminent professeur au Lycée FAIDHEREE, est pour l'école de garçons proposé et retenu par la Commission.

L'école de filles et l'école maternelle seront dénommées ultérieurement.

DOSSIER A SOUMETTRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

57/43 - COLONIE DE WORMHOUT - AMENAGEMENTS

Durement éprouvées par fait de guerre, les installations de la Colonie de Wormhout qui reçoit chaque année, en trois séjours d'une durée totale de 2 mois et demi, 600 enfants, devaient être entièrement rénovées.

La totalité des sommes provenant des dommages de guerre a été utilisée pour l'exécution de plusieurs phases de travaux effectués de 1947 à 1954.

Une dernière tranche de travaux qui intéresse le remplacement des dortoirs en bois, d'une infirmerie et d'un bureau qui sont dans un état de vétusté assez avancé, l'installation de lavabos de W.C. et la construction d'une seconde salle de jeux devrait être étudiée et réalisée dans un délai à déterminer, compte tenu de l'importance de la somme à engager en vue de leur achèvement.

La Commission émet un avis favorable à cette réalisation.

Le service d'Architecture sera invité à en préparer et à chiffrer le devis. L'avis des Commissions des Bâtiments et des Finances sera sollicité.

Les frais à engager amènent cependant Mme LEMPEREUR à rechercher la possibilité d'utiliser ces installations en dehors des grandes vacances et elle propose que soit mise à l'étude l'implantation d'une Ecole de Plein Air réservée aux jeunes lillois déficients.

A M. le Professeur MINNE qui pose la question de savoir si un nombre d'enfants suffisant serait trouvé et si le climat n'est pas trop rude, M. le Docteur DEFAUX indique que les demandes présentées pour l'Ecole Désiré Verhaeghe dépassent de beaucoup les possibilités d'accueil et que le climat serait très bien toléré par la plupart des enfants si l'on en excepte ceux dont l'état nerveux s'accomoderait mal de la proximité de la mer.

si

En tout état de cause, les résultats de cette étude ne permettaient pas de donner une suite favorable à ce projet, Mme LEMPEREUR qui a à connaître d'une quantité de cas sociaux infiniment dramatiques, est persuadée que les enfants qui ont à en souffrir retireraient le plus grand bénéfice d'un séjour à Wormhout. (avec participation financière des parents).

La Colonie pourrait devenir un internat pendant l'année scolaire, et il serait recherché le cas échéant la possibilité de faire admettre les enfants dans les écoles locales.

Cette nouvelle utilisation des installations entraînerait certes l'obligation de chauffer une partie des bâtiments.

La Commission qui a entendu avec le plus grand intérêt l'exposé de Mme LEMPEREUR, estime que cette dépense supplémentaire serait largement compensée par l'utilisation rationnelle des bâtiments et du personnel chargé de l'entretien et donne un avis très favorable quant à l'étude des projets présentés.

M. le Professeur MINNE aimerait savoir où en est le projet d'acquisition d'un terrain situé derrière la propriété de Cayeux.

Mme LEMPEREUR, qui ne perd pas cette question de vue, indique que certaines exigences, notamment quant au prix fixé par la Société propriétaire n'ont pas encore permis la réalisation de ce projet mais elle espère fermement qu'une solution favorable intervient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX



MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Chef de la 4ème Division, le lundi 9 décembre 1957 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- ECOLES PUBLIQUES - livraison des livres classiques, livres de bibliothèques, livres de prix, matériel d'enseignement, cahiers, papier à dessin, fournitures diverses, matériel scientifique, fournitures pour la couture, jouets pour les écoles maternelles - Scolarité 1958/1959.
Cahier des charges de l'adjudication.
- LOI BARANGE - Scolarité 1956/1957 - Acquisition au titre des 2èmes et 3èmes urgences - Budget primitif de l'exercice 1957.
- LYCEE FAIDHERBE - remise en état, amélioration, modernisation - Subvention conditionnée par le maintien de l'affectation de l'établissement à l'enseignement public du second degré.
- GROUPE DU CHEVALIER FRANCAIS - rue Hippolyte Lefebvre - dénomination de l'école de filles et de l'école maternelle.
- INTERPELLATION DE M. LE MAIRE PAR M. MANGUINE, Conseiller Municipal, visant l'octroi de primes d'encouragement aux lauréats, élèves des centres d'enseignement public - Enquête auprès des communes citées - Information à M. le Maire.
- COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - Surveillance de cantine - Rajustement indemnité du personnel enseignant.
- COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Acquisition de matériel - marchés de gré à gré.
- QUESTIONS DIVERSES.

Pour le Maire de Lille
l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique,

Rachel LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE
4ème Division



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 9 Décembre 1957

PROCES • VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 9 Décembre 1957 à 18 h.30, sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. LUSSIEZ ,	Adjoint au Maire
M. CAMELOT ,	Adjoint au Maire
M. HAMY ,	Conseiller Municipal
M. LANDREA ,	Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE ,	Conseiller Municipal

Excusés :

M. BERTRAND,	Adjoint au Maire
M. BROUX,	Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX,	Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER,	Conseiller Municipal
Me MARTINACHE,	Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT,	Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion, M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division.

Le Procès-verbal de la réunion du 23 Septembre 1957 est adopté sans observation.

57/44 - ECOLES PUBLIQUES - livraison des livres classiques, livres de bibliothèques, livres de prix, matériel d'enseignement, cahiers, papier à dessin, fournitures diverses, matériel scientifique, fournitures pour la couture, jouets pour les écoles maternelles - Scolarité 1958/1959 - Cahier des Charges.

La Commission adopte le cahier des charges de l'adjudication à ouvrir en vue de la livraison, durant la scolarité 1958/1959 des fournitures scolaires aux écoles publiques.

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

/....

57/45 - LOI BARANGE - Scolarité 1956/1957 - Acquisitions au titre des 2ème et 3ème urgences - Budget Primitif de l'exercice 1957.

La Commission prend connaissance du programme d'acquisitions dressé par M.M. les Inspecteurs primaires de Lille et Mme l'Inspectrice départementale des écoles maternelles en vue de l'utilisation des 10.000.000 Fr demeurant disponibles au titre de la scolarité 1956/1957. (2ème et 3ème urgences).

L'abonnement à l'Education Nationale et la fourniture de divers appareils aux écoles du groupe scolaire de la rue Hippolyte Lefebvre sont plus spécialement soulignés par Madame LEMPEREUR.

M. LANDREA s'informe de la question réparation des duplicateurs livrés aux écoles.

Compte-tenu de l'impossibilité de régler sur les fonds BARANGE les dépenses afférentes aux réparations et à l'entretien du matériel acquis au titre de la loi du 28 septembre 1951, la Commission émet le vœu qu'un crédit substantiel soit réservé à cet effet et inscrit au budget primitif de 1958.

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

57/46 - LYCEE FAIDHERBE - remise en état, amélioration, modernisation - subvention conditionnée par le maintien de l'affectation de l'établissement à l'enseignement public du second degré.

Par dépêche en date du 19 Octobre 1957, M. le Ministre de l'Education Nationale informe M. le Préfet qu'une subvention sera allouée à la Ville de Lille pour la remise en état et l'aménagement du Lycée Faidherbe, à la condition expresse que la municipalité s'engage, par délibération, à maintenir affecté à l'enseignement public cet établissement sans limite de temps.

Le Ministère de l'Education Nationale devra rester seul juge de sa désaffection pour l'enseignement du second degré étant bien entendu que le lycée sera toujours réservé à l'enseignement public.

Par lettre en date du 20 Novembre 1957, M. l'Inspecteur d'Académie a précisé que cet établissement serait laissé à la disposition du second degré.

Au cours de sa réunion du 25 Novembre, le Conseil d'Administration a souligné que les Commissions de l'Instruction Publique et des Bâtiments auraient à examiner la question de savoir s'il est judicieux d'abandonner le projet qui avait été envisagé d'installer un groupe scolaire primaire dans les locaux du Lycée Faidherbe.

L'Administration Municipale est toutefois d'avis d'accepter la condition posée par le Ministère de l'Education Nationale et demande qu'une réponse affirmative soit faite par M. le Maire en indiquant "qu'il est dans les intentions de la Municipalité de maintenir l'actuel établissement dit "Lycée Faidherbe", aux besoins de l'Education Nationale et pour l'enseignement public.

La Commission entérine cette décision.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA COMMISSION DES BATIMENTS.

57/47 - GROUPE DU CHEVALIER FRANCAIS - Rue Hippolyte Lefebvre - dénomination de l'école de filles et de l'école maternelle.

Au cours de sa réunion du 23 Septembre, la Commission a retenu les propositions de la présidente visant à :

/....

- 1° - donner le nom de Jean ZAY au nouveau groupe scolaire édifié, rue Hippolyte Lefebvre.
- 2° - celui d'Alfred ROUSSEAU, ancien Adjoint au Maire, professeur au Lycée FAIDHERBE, pour l'école de garçons dudit groupe.

Il reste à dénommer les écoles de filles et maternelle.

M. CAMELOT souligne qu'une note préfectorale a précisé les conditions visant ces dénominations.

Aucun nom n'est proposé et Madame LEMPEREUR demande à ses collègues de vouloir bien étudier cette question en les informant que l'inauguration du groupe pourrait être envisagée dans un avenir proche.

- 57/48. - INTERPELLATION DE M. LE MAIRE par M. MANGUINE, Conseiller Municipal, visant l'octroi de primes d'encouragement aux lauréats, élèves des centres d'enseignement public - Enquête auprès des communes citées - Information à M. le Maire.

Au cours de la réunion tenue le 8 Juillet dernier par le Conseil Municipal, M. le Conseiller MANGUINE a préconisé l'octroi de primes d'encouragement aux lauréats du C.A.P. élèves des centres d'enseignement technique en précisant que cette formule était adoptée par les communes de Lomme et de Lambersart.

Madame LEMPEREUR a contacté MM. les Maires des communes précitées.

La Ville de Lambersart n'attribue aucune prime aux élèves des centres d'enseignement technique, lauréats du Certificat d'aptitude professionnelle.

M. le Maire de Lomme a fait connaître qu'une subvention scolaire est attribuée par la commune au chef de famille dont un ou plusieurs enfants fréquentent un établissement d'enseignement public en dehors de la localité, ceci pour compenser les frais de transport inhérents au trajet à effectuer, de Lomme à Lille par exemple.

Madame LEMPEREUR précise que de nombreux élèves étrangers à la Ville fréquentent les centres d'enseignement technique.

Elle souligne l'effort de la Ville de Lille en faveur de l'enseignement technique, en matière de fournitures et matériel scolaires notamment.

La Commission prend acte de ces informations qui seront transmises à M. le Maire.

- 57/49 - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - Surveillance de cantine - Rajustement indemnité du personnel enseignant.

Une circulaire ministérielle du 30 Octobre 1957 parue au Bulletin Officiel de l'Education Nationale N° 40 du 7 Novembre 1957, modifie à nouveau les dispositions de l'arrêté interministériel du 8 Juillet 1951 qui déterminent les taux horaires servant de base à la rémunération du personnel enseignant chargé de l'accompagnement et de la surveillance des élèves du Collège Technique Valentine Labbé prenant leur repas à la Cantine du Centre d'Apprentissage aménagé.

M. l'Adjoint CAMELOT remarque que ce rajustement ne présente pas un caractère obligatoire.

La Commission donne un avis favorable à l'application de ces nouveaux taux horaires qui sont portés à :

- 221 Fr à compter du 1er Novembre 1957
- 238 Fr 50 à compter du 1er Janvier 1958,

Elle propose que ceux-ci soient dorénavant soumis aux variations entraînées par les modifications applicables aux dispositions de l'arrêté interministériel du 8/7/1951.

/

DELIBERATION SOUMISE AU CONSEIL MUNICIPAL.

57/50 - COLLEGE TECHNIQUE "BAGGIO" - Acquisition de matériel d'atelier - Marchés de gré à gré.

La Commission examine les propositions qui sont présentées par M. le Directeur du Collège Technique BAGGIO en vue de l'achat de :

- a) Un tour à fileter et à charioter qui serait fourni par la Société H. ERNAULT-Batignolles 169 rue d'Alésia à Paris (14e)
pour le prix de 1.645.000 Fr (transport en sus)
- b) Une machine à rectifier qui serait fournie par la Société N. LASSERRE et Fils; rue Jeanne d'Arc à St Etienne pour le prix de : 2.364.530 Fr (transport en sus)
- c) Une fraiseuse Alcéra type AL.5 qui serait fournie par La Machine Outil Moderne, 4, rue de Douai à LILLE, pour le prix de 1.597.020 Fr
- d) Une rogneuse à papier qui serait fournie par la Société Française des Presses F.L. 72 rue Rouget de l'Isle à Roubaix, pour le prix de 1.500.000 Fr

Ce matériel agréé par M. le Ministre de l'Education Nationale et répond exactement aux besoins actuels, est destiné :

à compléter le matériel du collège et à remplacer celui actuellement en service qui date de la création des cours d'imprimerie au Collège.

En conséquence, la Commission émet un avis favorable à ces acquisitions et à la passation des marchés de gré à gré correspondants.

DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL.

57/51 - CAISSE DES ECOLES - Rajustement de l'indemnité de surveillance des cantines scolaires - Personnel enseignant.

La Commission donne un avis favorable à l'application de ces nouvelles dispositions:

- 1° - Pour les surveillants de cantines
 - 221 Fr à compter du 1er Novembre 1957
 - 238 Fr 50 à compter du 1er Janvier 1958
- 2° - Pour les surveillants généraux de réfectoire
 - 271 Fr à compter du 1er Novembre 1957
 - 288 Fr 50 à compter du 1er Janvier 1958.

la valeur du repas continuant à s'y ajouter, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur fixant le montant des avantages en nature à prendre en compte pour la détermination des cotisations et prestations de sécurité sociale.

TRANSMIS AU CONSEIL MUNICIPAL.

57/52 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Aménagement des deux réfectoires.

La Commission examine les deux propositions remises par une entreprise et un ébéniste-artisan relatives aux travaux d'aménagement des deux réfectoires, projet conçu par M. le Directeur de l'Ecole de Plein Désiré Verhaeghe en accord avec M. le Directeur des Services d'Architecture.

Ce projet consiste à réaliser de petites salles à manger confortables, agréables, plus aptes à détendre des élèves fatigués et particulièrement inappétents, par l'agencement combiné de petits meubles et de panneaux de décoration.

Plusieurs entreprises ont été consultées, deux ont remis des propositions :

/....

a) ENTREPRISE BIENVENU FRERES ET SOEURS, 4 rue Armand Carrel LILLE

livraison de 26 meubles état brut, osature assemblée en sapin du pays, revêtement faces et niches, en isorel 4 m/m -tablette en Novopan, pour un montant de : 853.658 Fr

b) M. Henri VANDENBEUCH, Ébéniste-artisan, 14 rue d'Haubourdin à THUMESNIL

- 1° - Meubles séparateurs, porte formica et cordoual-verre -corps en chêne.
- 2° - 3 cloisons (panneaux peints ou recouvrement plastique)
l'une comportant tablette de décharge, l'autre bas latéral à plantes.
- 3° - Aquarium, table basse, recouverte de formica-pieds métal.

pour l'ensemble des deux réfectoires : 920.000 Fr

Madame LEMPEREUR donne toutes précisions quant à ces réalisations à M. le Professeur MINNE qui souligne l'excellente formule ainsi trouvée pour rendre ces réfectoires moins sonores et d'un aspect moins froid.

Compte tenu de la qualité et du prix, la Commission décide de confier à M. VANDENBEUCH, l'exécution de ce projet.

M. LANDREA rappelle que les installations sanitaires sont éloignées des classes et souhaiterait la construction de galeries couvertes.

Mme LEMPEREUR l'informe que cette question sera à étudier lors de l'examen du projet d'aménagement de l'établissement.

Pour répondre au désir exprimé par M. l'Adjoint CAMELOT, la Commission examinera la possibilité d'imputer les dépenses afférentes à ces travaux sur les fonds "BARANGE"

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

57/53 - ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES PUBLIQUES - Installations sanitaires à réaliser dans les logements de directeur.

M.M. les Inspecteurs primaires de Lille sollicitent l'examen de la question des installations sanitaires à réaliser dans les logements des directeurs et directrices d'écoles.

A cet effet, ils remettent les questionnaires remplis par les chefs d'établissement, documents qui font ressortir :

- a) les installations existantes, réalisées ou non par les directeurs et directrices.
- b) toutes précisions sur les possibilités de réalisation de ces installations.

M. CAMELOT souligne que ces aménagements ne sont pas nécessairement à réaliser aux frais de la Ville.

Mme LEMPEREUR estime qu'il est difficile de refuser de confort et précise que les travaux pourraient être réalisés au cours de plusieurs années, suivant un plan à déterminer.

La Commission propose de soumettre cette question au service des Bâtiments et souhaite qu'une suite favorable puisse être réservée à la requête présentée par MM. les Inspecteurs Primaires.

M. LANDREA demande qu'une indemnité de charbon soit attribuée aux directeurs et directrices d'écoles appelés à utiliser leur bureau après l'heure de fermeture des classes.

/....

Mme LEMPEREUR précise les conditions visant l'attribution du combustible avant que le Statut de la Fonction Publique ait supprimé ces avantages.

RAPPORT TRANSMIS AU SERVICE DES BATIMENTS.

57/54 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - Construction de la future bibliothèque -

Lecture est donnée d'une lettre adressée à Madame LEMPEREUR par Mademoiselle CROMBEZ, bibliothécaire, lettre qui résume l'état actuel de la question de la construction de la future bibliothèque.

La Commission prend connaissance sans observation.

57/55 - CONSTRUCTION SCOLAIRE - Arbrisseau-Faubourg d'Arras - note de M. le Maire de WATTIGNIES.

M. le Maire de WATTIGNIES signale que les constructions d'habitations à Lille-Arbrisseau et rue du Faubourg d'Arras à Lille (C.I.L) apportent un excédent d'effectif scolaires que les écoles de la Ville de Wattignies ne peuvent plus absorber.

La construction dans ce quartier de Wattignies d'une école maternelle et la création de trois classes nouvelles seront avant peu insuffisantes.

Mme LEMPEREUR envisage de recevoir M. le Maire en compagnie de M. l'Adjoint BERTRAND.

Des justifications chiffrées seront demandées à M. le Maire de Wattignies, en vue de la constitution éventuelle d'un dossier qui sera soumis à l'examen des commissions compétentes.

57/56 - INSTALLATION D'UN INTERNAT au Collège Moderne Jean MACE - note de M. J. TREFFEL, Inspecteur d'Académie Adjoint.

M. l'Inspecteur d'Académie Adjoint a transmis à Madame LEMPEREUR une copie de la lettre adressée à M. le Maire de Lille, par laquelle il sollicite l'installation d'un internat au Collège Moderne Jean Macé.

M. TREFFEL rappelle qu'un terrain voisin est susceptible d'être acquis par la Ville.

La Commission décide de ne prendre aucun engagement actuellement, elle retient le principe de la création de l'internat mais se range à l'avis de Madame LEMPEREUR qui signale en outre que la construction d'un Collège Technique Féminin fait toujours l'objet d'une étude.

Ce nouvel établissement comporterait un internat.

Madame LEMPEREUR recevra M. l'Inspecteur d'Académie Adjoint et l'entretiendra de cette question.

57/57 - LYCEE FAIDHERBE - Travaux à effectuer sur crédits déconcentrés.

M. l'Inspecteur d'Académie Adjoint sollicite l'installation de locaux scientifiques et l'aménagement de ceux existant au Lycée Faidherbe et signale qu'un crédit subventionnable de 170 millions de travaux a été envisagé par la Ville.

La Commission décide de soumettre cette question à la Commission des Bâtiments Communaux.

DOSSIER TRANSMIS AU SERVICE D'ARCHITECTURE.

/.....

57/58 - ECOLES MATERNELLES, rue Bohin et rue Paul BARDOU - dénomination - ampliations d'arrêtés de M. le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, en date du 5 Novembre 1957, attribuant les dénominations "S. LACORE" et "Jeanne GODART".

Par lettre en date du 22 Novembre 1957, M. le Préfet du Nord a adressé ampliations des arrêtés de M. le Ministre de l'Education Nationale du 5 Novembre 1957, attribuant les dénominations "S. LACORE" et "Jeanne GODART" à de nouvelles écoles maternelles de notre ville.

La Commission prend acte de cette information.

57/59 - QUESTIONS DIVERSES

1) Nettoyage des écoles au cours des vacances scolaires

M. LANDREA souligne que le travail effectué par l'entreprise chargé du nettoyage des écoles laisse à désirer.

Mme LEMPEREUR rappelle les conditions dans lesquelles ces travaux étaient autrefois réalisés.

Se rangeant à son avis, la Commission souhaiterait que la mise en état de propreté des classes soit effectuée par les femmes de service affectées dans les écoles et que seuls, les murs et carreaux soient nettoyés par les ouvriers d'une entreprise.

Note au Service d'Architecture.

2) Poser de rideaux noirs dans les classes des cours moyens

M. LANDREA demande s'il serait possible d'envisager la pose de ces rideaux.

Mme LEMPEREUR estime que les rideaux opaques s'imposent ~~évidemment~~ dans les classes où s'effectuent les projections.

M. le Professeur MINNE considère que ces rideaux n'offrent pas toutes garanties quant à l'hygiène.

La Commission se range à cet avis.

3) Classes de neige.

M. LANDREA rappelle la question de la création de classes de neige.

La Commission, sur proposition de Mme LEMPEREUR, demande que l'étude de ce problème soit poursuivi pour être mis le cas échéant en application au cours de l'hiver 1958/1959.

Mme LEMPEREUR estime que la Commission pourrait statuer sur cette question vers Mars 1958.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 40.

Le Président,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX

1D6/384



MAIRIE DE LILLE

4ème Division

POUR INFORMATION

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. le Chef de la 4ème Division, le 3 Février 1958 à 18 h. 30.

ORDRE DU JOUR :

- 58/1 - Classes de perfectionnement - Ecole Montaigne - Rémunération des accompagnatrices.
- 58/2 - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Fournitures diverses - Marchés.
- 58/3 - Colonie de Wormhout - Aménagements en vue de l'implantation d'une école de Plein Air.
- 58/4 - Groupe Scolaire du Chevalier Français - dénomination de l'Ecole de Filles et de l'Ecole Maternelle.
- 58/5 - Bibliothèques Populaires - Rajustement de l'indemnité servie aux Régleurs.
- 58/6 - Collège Moderne FRANKLIN - Vœu de la Section Permanente du Bureau de l'Administration du Collège.
- 58/7 - Questions diverses.

Pour le Maire de Lille
l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique

Rachel LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE
4ème Division

1/16/304



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 3 Février 1958

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 3 Février 1958 à 17 heures, sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire
BROUX, Adjoint au Maire
CAMELOT, Adjoint au Maire
LUSSIEZ, Adjoint au Maire
LANDREA, Conseiller Municipal
M, le Pr MINNE, Conseiller Municipal
M, le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Excusés :

M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. HAMY, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, M. Edmé, Rédacteur principal.

Le Procès-Verbal de la réunion du 9 Décembre 1957 est adopté sans observation.

58/1 - CLASSES DE PERFECTIONNEMENT - ECOLE MONTAIGNE - REMUNERATION DES ACCOMPAGNATRICES.

Trois institutrices des classes de perfectionnement ouvertes à l'école Montaigne ont été chargées de l'accompagnement des élèves sur le parcours de l'école Désiré Verhaeghe à la rue Fénelon:

- a) deux durant la période du 1er Janvier 1957 au 13 Juillet 1957.
- b) la troisième, du 1er Octobre 1957 au 31 Décembre 1957.

La rémunération correspondante à cette prestation de service est à

/.../

calculer sur la base d'une heure de surveillance (202 Fr demi tarif des heures supplémentaires) - par jour de classe, ce depuis le 1er Janvier 1957 et 221 Fr depuis novembre 1957.

Les dépenses sont de l'ordre, respectivement :

22.220 Fr et 5.988 Fr

La Commission décide le règlement des sommes dues aux intéressées.

- RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/2 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - FOURNITURES DIVERSES - MARCHES.

Des appels d'offres ont eu lieu le 11 Décembre 1957 pour la fourniture des denrées ci-après détaillées, à l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe au cours de l'année 1958 :

- 1° - Viande de boeuf et charcuterie
- 2° - Viande de cheval
- 3° - légumes et pommes de terre.

Viande de boeuf et charcuterie

4 commerçants ont demandé à être consultés.

2 d'entre eux ont soumissionné.

M. Marcel CHARLET, 32 rue Masséna Lille, a été déclaré adjudicataire pour une somme globale de 1.531.800 Fr.

Viande de Cheval

4 maisons ont été pressenties.

Seul, M. BEGUIN a soumissionné.

Ses conditions ont été jugées acceptables et la valeur du lot se situe à 601.250 Fr.

Légumes et Pommes de Terre

Seul des 5 négociants appelés à participer à l'appel d'offres, M. DROULEZ-DENNEULIN a soumissionné et a consenti un rabais de 13 Fr 25 pour cent sur le prix des pommes de terre et de 15 Fr 20 pour cent sur celui des légumes frais. (Valeur du lot : environ 500.000 Fr).

La Commission ratifie les marchés avec les fournisseurs ayant consenti les meilleures conditions.

- RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

58/3 - COLONIE DE WORMHOUT - AMENAGEMENTS A REALISER EN VUE DE L'IMPLANTATION d'un CENTRE AERE.

Dans le cadre des aménagements à réaliser à la Colónie de Wormhout,

/

l'étude du projet d'implantation d'une école de plein air réservée aux jeunes lillois déficients avait fait l'objet d'un avis favorable de la Commission au cours de sa réunion du 23 Septembre 1957.

Madame LEMPEREUR propose de créer à Wormhout, un centre aéré à usage d'école de plein air (internat) qui serait ouvert aux déficients et aux inadaptés sociaux.

M. le Docteur SIMONOT s'inquiète des raisons qui s'opposeraient au maintien de la dénomination "Ecole de Plein Air - Internat"

Madame LEMPEREUR craint certaines exigences réglementaires inhérentes aux écoles de plein air.

Elle s'informera de la meilleure formule à retenir.

A M. le Professeur MINNE qui pose la question des possibilités de recrutement, Madame LEMPEREUR précise que nombreux sont les déficients qui ne peuvent bénéficier d'un séjour à l'école de plein air Désiré Verhaeghe et pourraient trouver place à Wormhout. Bon nombre de cas sociaux pourraient être également solutionnés.

En conclusion, la Commission émet un avis favorable quant à la création du centre de Wormhout qui pourrait accueillir :

- a) en internat, durant l'année scolaire, environ 200 élèves filles et garçons.
- b) en colonie, 600 enfants comme précédemment, en trois séjours d'une durée totale de 2 mois et demi.

Le fonctionnement de l'internat nécessiterait :

- 1° - la création d'une école comportant six classes - trois de garçons, trois de filles.
- 2° - l'aménagement de locaux à usage de dortoirs (individuels)
- 3° - la construction du logement du directeur et de chambres à résérer au personnel enseignant.
- 4° - la construction d'une vaste salle de jeux et de deux salles de repos (25 à 30 lits). La salle de jeux existante constituerait le second réfectoire qui deviendra indispensable.
- 5° - la construction d'un logement destiné au directeur de la colonie et comportant un bureau, une salle commune, une petite salle d'eau et une chambre.
- 6° - la construction d'une infirmerie, comportant un bureau, une salle de consultation et une salle d'isolement. (25 à 30 lits).

Il va de soi que les installations de chauffage et sanitaires complèteront enfin l'équipement de ce centre.

Les questions visant le recrutement des élèves, de la participation des familles aux frais de séjour et du personnel à adjoindre le cas échéant /....

à celui en fonction seront à examiner après décisions des commissions des bâtiments et des finances auxquelles ce projet sera soumis.

58/4 - GROUPE SCOLAIRE DU CHEVALIER FRANCAIS - DENOMINATION DE L'ECOLE DE FILLES ET DE L'ECOLE MATERNELLE.

Lors de sa réunion du 23 septembre 1957 la Commission avait retenu le nom de "Jean ZAY" pour le groupe scolaire de la rue Hippolyte Lefebvre et celui d'"ALFRED ROUSSEAU" pour l'école de garçons dudit groupe.

L'école des filles et l'école maternelle restent à dénommer.

Différentes listes sont examinées et la Commission retient les noms suivants :

- a) pour l'école maternelle, celui de Maurice BOUCHOR, poète français, auteur de contes et de chansons enfantines.
- b) pour l'école des filles, celui de : Madame Léon BRUNSCHVICG, épouse du grand philosophe professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut, orateur appréciée, fondatrice d'une des grandes écoles de travail social, directrice d'un journal féminin "La Française" qui a été le premier à éveiller la conscience de la femme française, présidente du grand mouvement français pour le vote des femmes, et qui fut Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale (Ministre M. Jean ZAY) du Gouvernement Léon BLUM de 1937.

- RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/5 - BIBLIOTHEQUES POPULAIRES - RAJUSTEMENT DE L'INDEMNITE SERVIE AUX REGISSEURS.

L'indemnité servie aux régisseurs des bibliothèques populaires n'a subi aucune modification depuis 1954 et la Commission estime très justifiée la demande de revalorisation qui lui est présentée.

Elle propose en conséquence que cette indemnité soit fixée, à compter du 1er Janvier 1958, à :

- 3.000 francs par mois pour un nombre de lecteurs inférieur ou égal à 200,
- 3700 francs par mois pour un nombre de lecteurs supérieur à 200 et illimité.

- RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/6 - COLLEGE MODERNE FRANKLIN - VOEUF DE LA SECTION PERMANENTE DU BUREAU DE L'ADMINISTRATION DU COLLEGE.

La section permanente du Bureau d'Administration du Collège Moderne FRANKLIN, dans sa réunion du 8 Janvier 1958, a exprimé le voeu :

"que le Collège FRANKLIN soit transféré dans son ancien immeuble du Boulevard Louis XIV et que le Collège soit nationalisé ou transformé en Lycée autonome en lui conservant le nom de "FRANKLIN".

À l'issue de la discussion ouverte sur ce sujet la Commission conçoit que le nom de FRANKLIN reste attribué au Collège Moderne.

/....

Prenant acte du voeu exprimé par la Section Permanente du Bureau d'Administration, elle souhaite toutefois connaître l'avis de M. le Recteur de l'Académie quant au transfert dans l'ancien immeuble du Boulevard Louis XIV.

- TRANSMIS POUR AVIS à M. le RECTEUR d'ACADEMIE.

58/7 - LOI BARANGE - SCOLARITE 1956/1957 - PROGRAMME COMPLEMENTAIRE d'UTILISATION DES FONDS - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1957.

La circulaire de M. le Préfet du Nord en date du 2 Décembre 1957 a précisé le montant définitif des fonds mis à la disposition de la Ville de Lille, au titre de la Loi Barange, pour l'année scolaire 1956/1957.

Il se situe à 82.511.000 francs.

Les services municipaux intéressés ont déjà soumis à la délibération du Conseil Municipal des prévisions de dépenses s'élevant à 60.000.000 francs.

Il reste à justifier de l'emploi d'une somme de 22.511.000 francs.

Le programme complémentaire d'utilisation des fonds établi par le service des écoles, en accord avec M.M. les Inspecteurs primaires, reçoit l'avis favorable de la Commission.

- RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/8 - CENTRE DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - INFORMATIONS RELATIVES AUX SUITES DONNEES AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES PAR CET ORGANISME.

La proposition de subvention, au Centre Départemental d'Orientation Professionnelle, établie par la Commission de l'Instruction Publique dans sa séance du 28 Novembre 1956, n'avait pu être retenue par la Commission des Finances.

Madame LEMPEREUR demande à ses collègues de reprendre cette proposition.

Elle a en effet constaté l'effort des communes environnantes, moins favorisées que la Ville de Lille, en faveur du Centre d'Orientation Professionnelle.

Lors de la création du Centre Départemental, l'Administration Municipale a manifesté l'intérêt qu'elle portait à cet organisme, en lui remettant des documents et du matériel provenant de l'ancien centre municipal d'Orientation Professionnelle.

Madame LEMPEREUR précise que 50 % des dépenses du Centre Départemental sont à la charge du Département. Les communes participent à leur tour aux frais sous forme de subventions.

De tous les enfants examinés par le Centre Départemental d'Orientation Professionnelle les lillois sont les plus nombreux.

Madame LEMPEREUR estime qu'il convient en conséquence de proposer l'attribution d'une subvention à cet organisme.

/....

Les membres de la Commission se rangent à l'avis de leur présidente et fixent à 200.000 Fr le montant du subside.

- DOSSIER SOUMIS A LA COMMISSION DES FINANCES.

58/9 - INTERNAT MUNICIPAL ANNEXE AU LYCEE NATIONAL DE JEUNES FILLES - ABONNEMENT A L'ECHO DES HALLES DE PARIS - EXERCICE 1957

Les marchés passés par l'Internat municipal annexé au Lycée National de jeunes filles prévoient que les tarifs des denrées alimentaires sont basés sur les cours journaliers repris dans l'Echo des Halles Centrales de Paris.

Considérant que la Circulaire du Ministre de l'Intérieur N° 86 -A.G. FIN du 10 Mars 1951 autorise la souscription d'abonnements à certains journaux ou périodiques revêtant un intérêt communal, la Commission est d'avis d'autoriser l'Internat Municipal annexé au Lycée National de Jeunes filles à souscrire un abonnement à cette publication.

- RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/10 - INTERNAT DU COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - MISE EN REGIE D'ETAT - INFORMATION.

Les projets de convention à intervenir entre l'Etat et la Ville en vue de la mise en régie d'Etat de l'internat et de la demi pension du Collège Technique Baggio actuellement à l'étude ont fait l'objet d'une demande de mise au point, certaines dispositions énoncées dans les textes soumis par le Ministère apparaissant en contradiction avec celles figurant dans la convention de nationalisation du Collège Baggio.

Toutefois, tant dans la convention de mise en régie d'Etat de l'Internat que dans celle visant la nationalisation du collège, il est spécifié que les locaux dont l'usage est transféré à l'Etat comportent des logements destinés au personnel de direction, d'économat et de surveillance, et par circulaire du 6 Janvier 1958, M. le Ministre de l'Education Nationale précise à nouveau cette obligation qui subordonne toute prise en considération des projets de mise en régie d'Etat des internats de Collèges Techniques.

Le Service d'Architecture étudie les conditions d'installation de ces logements.

M. BERTRAND précise qu'il a déjà indiqué qu'il existe des possibilités d'aménager des logements dans des locaux actuellement occupés.

La Commission souhaite que les transformations envisagées puissent s'effectuer dans les meilleurs délais, et émet le voeu que toutes mesures soient prises pour que la mise en régie d'Etat de l'Internat et la nationalisation du Collège Baggio interviennent à brève échéance.

- DOSSIER SOUMIS A LA COMMISSION DES BATIMENTS.

58/11 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - INDEMNITE DE SURVEILLANCE AU PERSONNEL ENSEIGNANT - MODIFICATION DU TAUX HORAIRE.

L'indemnité de surveillance servie au personnel enseignant de l'école

/....

de Plein Air Désiré VERHAEGHE est réglée sur la base du taux horaire des heures supplémentaires.

Des circulaires ministérielles en date des 14 Mai 1957 et 30 Octobre 1957 ont modifié ce taux en le portant à :

- 214 Fr l'heure à compter du 1er Mai 1957
- 221 Fr l'heure à compter du 1er novembre 1957
- 238 Fr 50 l'heure à compter du 1er Janvier 1958.

L'application de ces nouveaux tarifs pour la rétribution des heures de surveillance du personnel enseignant de l'Ecole de Plein Air fait l'objet d'un avis favorable de la Commission.

- RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/12 - QUESTIONS DIVERSES -

CHATEAU DE LA CARNOY

Au cours de la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques du 23 Septembre 1957, M. BERTRAND, avait signalé qu'une parcelle de terrain contigu à la propriété de La Carnoy, serait à vendre, et M. le Professeur MINNE avait signalé qu'il conviendrait de s'assurer d'abord de l'état de ce terrain.

Mme LEMPEREUR informe ses collègues que tous les terrains avoisinants sont la propriété de Melle LELONG, fermière, rue de la Carnoy à LAMBERSART, qui a acquis récemment la portion de terrain se trouvant à côté de la Station des Eaux du Nord.

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

M. LANDREA souligne la nécessité d'effectuer à l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe :

- a) la pose de rideaux aux fenêtres de la salle de sieste,
- b) la pose d'extincteurs,
- c) la fourniture d'armoires de rangement,
- d) l'aménagement de la Salle de déshabillage des douches

Une note sera adressée aux services d'Architecture, M. BERTRAND signale que la pose de rideaux aura lieu également dans les écoles nouvellement créées.

DISTRIBUTIONS DE LAIT ET DE SUCRE DANS LES ECOLES - DECRET N° 54 - 981 du 1/10/1954

La Commission de l'Instruction Publique avait, au cours d'une précédente réunion, décidé de revoir la question des distributions de lait et de sucre dans les écoles.

Par arrêté publié au Journal Officiel du 21 Décembre 1957, peuvent seuls être admis à ces distributions les enfants âgés, au 1er octobre 1957, de moins de 10 ans et bénéficiaires de l'allocation scolaire instituée par la loi n° 51-1140 du 26 Septembre 1951.

/.....

Le montant de la subvention allouée à ce titre est fixé à 500 Fr par élève et par an.

Madame LEMPEREUR communique les résultats d'une étude de ces nouvelles dispositions qui fait ressortir que pour une dépense annuelle de l'ordre de 32.000.000 Fr, plus de 25.000.000 Fr resteraient à la charge de la Ville.

La Commission décide leur non application.

BORDEREAUX DE COMMANDE DE FOURNITURES SCOLAIRES -

M. LANDREA a relevé certaines anomalies dans les prix indiqués dans les bordereaux de commande de matériel d'enseignement destiné aux écoles maternelles

Madame la Présidente prie M. LANDREA de vouloir bien lui adresser une lettre à ce sujet.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h. 20.

La Présidente,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 14 Avril 1958

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 14 Avril 1958 à 18 heures sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire
MM. CAMELOT, Adjoint au Maire
LUSSIEZ, Adjoint au Maire
LANDREA, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal
M. HAMY, Conseiller Municipal



Excusés :

MM. BERTRAND, Adjoint au Maire
BROUX, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal.

Assistait également à la réunion M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division.

Le Procés Verbal de la réunion du 3 Février 1958 est adopté sans observation.

58/13 - CAMPS DE VACANCES - Examens "JUNICODE"

La Commission des promenades et jardins, réunie le 28 Janvier 1958 avait décidé de proposer à l'Administration Municipale la création d'une "Piste JUNICODE" au Jardin de la Citadelle.

M. VAN WOLPUT invite la Commission de l'Instruction Publique ou la Caisse des Ecoles à prévoir pour 1958, un crédit pour récompenser les meilleurs élèves du "JUNICODE" et pour cette piste d'instruction de la circulation codifiée, des crédits suffisants pour l'acquisition de tout l'équipement matériel indispensable à cet enseignement.

La Commission décide :

- a) de donner un accord de principe à la question d'attribution de récompenses aux enfants fréquentant les camps de vacances, reconnus meilleurs élèves du "JUNICODE"

- b) de proposer à cet effet au Comité de la Caisse des Ecoles l'inscription, en temps opportun, des crédits nécessaires;
- c) de réserver un avis favorable à la création de la "Piste JUNICODE" et de son équipement par les services techniques.

58/14 - COLLEGE MODERNE JEAN MACE - NATIONALISATION

Lecture est donnée du rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal en vue de mandater M. le Maire pour signer, au nom de la Ville de Lille la convention qui contient les dispositions à adopter par elle et par M. le Ministre de l'Education Nationale, en vue de la transformation du Collège Moderne de jeunes filles JEAN MACE en établissement public qui prendra le nom de "COLLEGE NATIONAL MODERNE DE JEUNES FILLES "JEAN MACE".

M. le Professeur MINNE remarque que la convention ne fait plus état de l'installation d'un internat ainsi que prévu pour le Collège Technique "Baggio".

Madame LEMPEREUR précise que le décret du 20 Mai 1955 relatif au régime des collèges (art.3) indique le matériel d'internat et d'externat, existant au jour de la transformation devient propriété de l'Etat, mais que la création de l'internat n'est pas exigée.

Avis favorable de la Commission.

DOSSIER A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/15 - LOI BARANGE - Scolarité 1956/1957 - Acquisitions complémentaires au titre des 2ème et 3ème urgences - Budget primitif de l'exercice 1957.

L'achat de fournitures pour machines à écrire et pour duplicateurs compris dans le programme d'utilisation des fonds BARANGE afférents à la Scolarité 1956/1957 (délibération N° 57/4059 du 20/12/1957), n'a pas été approuvé par M. le Préfet du Nord qui précise que ces acquisitions constituent des dépenses demeurant à la charge de la commune.

Un projet de livraison, aux écoles de filles et de garçons de la rue Hippolyte Lefebvre, d'une table à machine et d'un meuble pour duplicateur d'une valeur globale égale à celle des fournitures non retenues a été établi en accord avec M.M. les Inspecteurs.

Avis favorable de la Commission.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/16 - ENSEIGNEMENT COLLECTIF DE LA NATATION - MOYEN DE LOCOMOTION SOLICITE PAR L'AMICALE DES ECOLES DU FAUBOURG DE BETHUNE.

L'Amicale laïque des écoles Albert-SAMAINE - Léon TRULIN, a émis le voeu suivant au cours de son Assemblée Générale 1957 :

"Afin de remédier à la perte de temps provoquée par la longueur de la route nécessaire pour se rendre aux séances de natation, la Ville mettrait à la disposition de nos écoles un moyen de locomotion gratuit".

/ ...

Le programme des activités scolaires comprend l'enseignement de la natation, donné à l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté.

Chaque école fournit une classe entière appartenant au cours supérieur ou moyen deuxième année.

L'effectif de la classe est réparti en groupes distincts:

1^o- le groupe enseignement (20 élèves maximum pris parmi les plus âgés ou ayant suivi le stage l'année précédente),

2^o- le groupe "familiarisation avec l'eau" (reste de la classe)

Ces élèves sont conduits une fois par semaine à la piscine par le maître de la classe.

Les élèves désignés pour les cours de natation doivent suivre obligatoirement les 13 leçons prévues au stage.

Le temps consacré à la natation (trajet compris) est pris sur les heures de plein air et d'éducation Physique, le matin de 9 h à 11 h 30, l'après midi de 14 h à 16 h 30.

En Mars 1946, la Commission des services publics avait admis le transport des élèves du groupe Marcel Sembat-Anatole France par la ligne de tramways V.

Par contre en 1947, le transport des élèves par les voitures de service ordinaire sur les lignes H et I faisait l'objet d'un avis défavorable de cette même Commission.

M. le Directeur de la C.G.I.T. nous a fait connaître qu'il serait disposé à assurer, par autobus, le service spécial de ramassage des 16 écoles les plus éloignées à destination des Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté pour le prix total de 379.616 Fr, toutes taxes comprises, prix qui subirait, le cas échéant, les variations de ses tarifs,

Pour les deux stages prévus chaque année, la dépense à prévoir se chiffrerait donc à 760.000 Fr.

M. LANDREAU précise que les élèves sont tous appelés à subir des examens en fin d'année et juge ce transport nécessaire pour éviter une perte de temps.

M. LUSSIEZ croit savoir que certaines écoles s'abstiennent de participer aux stages.

Selon lui, si la Ville n'est pas tenue de recourir aux services de la C.G.I.T., des conditions plus avantageuses pourraient peut être être obtenues en faisant appel à la concurrence.

Après que Madame LEMPEREUR ait souligné la nécessité de l'enseignement de la natation, et que le transport ne peut être envisagé que pour les écoles les plus éloignées soit :

/.....

- a) Groupe Alfred de Musset - Desborde Valmore
- b) " Ferdinand Buisson - A. Briand
- c) " Bracke Desrousseaux (Rabelais - Mme Curie)
- d) " Jules Verne - Berthelot
- e) " Anatole France - Marcel Sembat
- F) " Jean ZAY (Alfred Rousseau - Mme Brunschvicg)
- g) " Albert Samain - Léon Trulin
- h) " Turgot - Renan

La Commission, unanime, se déclare favorable à la création du service de ramassage des élèves, en recherchant préalablement le moyen de transport le moins onéreux.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA COMMISSION DES FINANCES.

58/17 - COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE - P.V. de la Réunion du 14/2/1958.

Lecture est donnée du Procès-verbal de la réunion de la Commission Locale Professionnelle en date du 14 Février 1958.

Cette assemblée extra-municipale a examiné les demandes de subventions à provenir de la taxe d'apprentissage, et présentées par le Collège Technique Féminin Valentine Labbé, les Cours Professionnels Municipaux de l'Institut Denis Diderot, les divers syndicats. (Coiffure, Boucherie, etc.....)

La Commission entérine les décisions prises sans observation.

DOSSIER RETOURNE A M. LE DIRECTEUR DU COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO, Secrétaire de la COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE.

58/18 - COURS PROFESSIONNELS MUNICIPAUX FEMININS - Crédit d'une 3ème année d'ANGLAIS - Augmentation du nombre d'heures d'enseignement théorique.

Madame la Directrice des Cours Professionnels Municipaux, sollicite, pour l'année scolaire 1958/1959, la création d'une 3ème année d'anglais (2 heures hebdomadaires d'enseignement théorique) qui permettra aux élèves :

- 1°) d'affronter au C.A.P. l'épreuve particulière d'Anglais qui ajoute au diplôme la mention "Traductrice".
- 2°) de se présenter à l'examen de la Chambre de Commerce Britannique, qui offre des situations intéressantes, notamment des emplois de dactylo-correspondancière des maisons anglaises et franco-anglaises nombreuses dans la région.

Une heure étant disponible sur les 65 heures d'enseignement théorique que compor tent actuellement les Cours Professionnels Municipaux Féminins, la création de la 3ème année d'anglais nécessitera une heure supplémentaire d'enseignement théorique.

/....

La Commission Locale Professionnelle, réunie le 14 Février 1958, a émis un avis favorable à la prise en considération de cette demande.

Avis conforme de la Commission de l'Instruction Publique.

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/19 - ACQUISITION DE FILMS EDITES POUR LA VULGARISATION DU CODE DE LA ROUTE
AVIS .-

L'Automobile Club de la Drôme propose de fournir à la Ville trois films réalisés dans le but d'initier les enfants et adultes aux prescriptions du Code de la Route.

La dépense à prévoir se chiffre à environ 85.000 Fr

Ces films entrent dans le champ des acquisitions dépendant des crédits éducatifs de la Loi Barangé.

M.M. les Inspecteurs Primaires, sans nier l'intérêt des films estiment que les crédits Barangé peuvent être utilisés à des achats plus nécessaires.

La Commission souhaite que l'organisme habilité par le Ministère de l'Education Nationale (O.R.L.E.I.S.) soit en mesure de louer aux écoles les films ainsi proposés.

DECISION A TRANSMETTRE A L'AUTOMOBILE CLUB DE LA DROME.

58/20 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - CLASSES DE PERFECTIONNEMENT
TRANSPORT DES ELEVES - MAJORIZATION DU TARIF - CREDIT COMPLEMENTAIRE.

La Compagnie Générale Industrielle des Transports a signalé qu'elle est dans l'obligation de faire subir au prix journalier des services organisés pour les élèves de l'Ecole de Plein Air Désiré VERHAEGHE et des classes de perfectionnement la majoration moyenne de 21,74 appliquée à l'ensemble de ses tarifs.

Le Bureau Municipal chargé du contrôle des services concédés a été consulté. Il a indiqué que cette majoration était justifiée.

Les dotations prévues au budget pour ces transports devront être respectivement augmentées de 500.000 Fr et de 100.000 Fr.

Avis favorable de la Commission.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA COMMISSION DES FINANCES.

58/21 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO (4 marchés de gré à gré) pour acquisition de matériel de radioélectricité.

M. le Directeur du Collège Technique BAGGIO sollicite l'autorisation de passer avec les quatre firmes ci-après un marché de gré à gré pour acquisition de matériel de radioélectricité.

- a) S.A.R.L. Compagnie Générale de Météologie 2.055.200 Fr
- b) S.A. Association des Ouvriers en Instruments de Précision. 1.852.000 Fr
- c) Société Anonyme Philippss 1.248.000 Fr
- d) Société Anonyme Férisol 1.946.400 Fr

/....

Les appareils agréés par le Ministre de l'Education Nationale sont destinés à compléter l'équipement de l'atelier de Radioélectricité.

La Commission émet un avis favorable quant à ces acquisitions et à la passation des marchés de gré à gré correspondants.

DOSSIER A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/22 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - INSTALLATION D'EXTINCTEURS - INFORMATION

Au cours de sa réunion du 3 Février 1958, la Commission de l'Instruction Publique a examiné la question intéressant la pose d'extincteurs à l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe.

M. le Chef de la 5ème Division a signalé que la Commission de Sécurité avait estimé que sept appareils devraient être posés dans l'établissement en cause et que le service d'Architecture avait été prié de procéder à leur installation.

Le Service d'Architecture a compris l'achat des extincteurs dans un programme visant un ensemble de travaux de sécurité à exécuter dans les bâtiments communaux et un crédit est inscrit à cet effet au budget primitif de 1958, crédit à financer par emprunt.

58/23 - CENTRE DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - COMMISSION DES FINANCES
DECISION DU 7/2/1958 - INFORMATION

Au cours de sa réunion du 7 Février 1958, la Commission des Finances a rejeté à la majorité, le voeu présenté par la Commission de l'Instruction Publique le 3/2/1958 et tendant à allouer au Centre Départemental d'Orientation Professionnelle une subvention de 200.000 Fr, confirmant ainsi la position prise par elle le 1er Février 1957.

Sur la proposition de Madame LEMPEREUR, la Commission exprime ses regrets quant à la décision prise par la Commission des Finances qui n'a pas semblé avoir tenu compte que ce Centre est installé à Lille et bénéficie d'une subvention départementale.

Elle souhaite que cette question soit examinée dans un sens favorable.

58/24 - CLASSES DE NEIGE - ETUDE

M. l'Inspecteur d'Académie de Lille avait, par lettre en date du 27 Novembre 1956, suggéré que la Ville de Lille fasse bénéficier des bienfaits des classes transplantées en montagne, certains enfants lillois choisis parmi les plus malheureux.

Cette proposition avait fait l'objet d'un examen par la Commission de l'Instruction Publique au cours de sa réunion du 28 Novembre 1956.

N'ayant aucun renseignement précis sur les classes de neige, les membres de la Commission avaient cependant estimé que celles-ci ne devaient pas être un simple séjour d'enfants recrutés par dépistage dans les écoles de la ville, mais une transplantation de classes complètes, abstraction faite des inaptes au séjour en montagne. Une organisation correcte leur paraissait possible, mais elle nécessitait un matériel spécial et coûteux.

La Commission se déclarait d'accord sur le principe des classes de neige et la mise à l'étude de cette question.

/....

Sur proposition de Madame LEMPEREUR, celle-ci était reprise lors de la réunion de la Commission de l'Instruction Publique du 9 Décembre 1957 et il était demandé que l'étude de ce problème soit poursuivie, pour être mis, le cas échéant, en application au cours de l'hiver 1958/1959.

Madame la Présidente donne connaissance du rapport qui fait état de l'expérience de "VANVES" (Février 1953) au cours de laquelle 31 élèves de l'école de garçons du groupe scolaire Gambetta, âgés de 12 à 13 ans (classe de fin d'études) séjournèrent durant un mois à "La Féclaz" dans le massif des Bauges, à 1.500 m. d'altitude.

Ils étaient accompagnés de leur instituteur et de leur professeur d'Education Physique et placés ensuite sous la direction d'un moniteur de ski.

Cette "expérience" avait reçu l'appui de la direction des services d'enseignement de la Seine et l'appui financier du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports.

En 1954, 17 classes de la région parisienne partirent en montagne, les frais de séjour étant prélevées sur une subvention spéciale votée par le Conseil Général de la Seine.

La Commune de SAINT OUEN, à ses frais, y envoyait une classe.

En 1955, la même commune décidait l'envoi de 12 classes chaque année (2 groupes garçons d'abord, filles ensuite).

En 1956, Courbevoie créait dix classes de neige,
La Garenne Colombes, Six.
Asnières : six.

En 1957, 151 classes de la région parisienne étaient parties en "Classes de neige"

Le rapport fait état de l'emploi du temps, des accidents et des incidents survenus en 1955.

Il contient les quelques conclusions de l'expérience des classes de neige qu'à essayé de tirer M. Georges BOUQUET, Inspecteur primaire de la Seine.

En Février 1958, celui-ci concluait à la nécessité de l'extension et de la généralisation des classes de neige si l'on voulait en tirer des conclusions sérieuses.

De 1955 à 1957, une classe de 35 élèves revenait à 1.000.000 Fr environ pour un séjour de 28 jours complets, soit :

20 % = 160.000 Fr à la charge de l'Etat.
40 % = 320.000 Fr à la charge du Conseil Général de la Seine.
40 % = 320.000 Fr à la charge des communes du département de la Seine.

Total = 800.000 Fr à la charge de l'Administration.

+ 200.000 Fr à la charge des parents (200 Fr par jour)

Les vêtements chauds et les chaussures étaient fournis par les familles.

Pour les enfants nécessiteux, ces frais étaient pris en charge par certaines Municipalités ou Caisses des Ecoles.

/....

Le Service Académique de la Jeunesse et des Sports avait mis à la disposition des élèves skis et bâtons.

L'Arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale en date du 1er Août 1957 a institué des écoles expérimentales.

Il a pour but de faire rentrer les écoles mi-temps, les écoles de VANVES dans la légalité et de leur donner un statut.

Par circulaire du 24 Mars 1958 de la Direction Générale de l'Enseignement du 1er degré parue au Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 3 Avril 1958, précise que les classes de neige ont le caractère d'écoles expérimentales.

M.M. les Inspecteurs d'Académie sont priés de n'autoriser désormais aucune installation de classe ou d'école expérimentale nouvelle sans avoir préalablement saisi M. le Ministre, pour décision.

M. le Professeur MINNE relève que l'expérience parisienne ne paraît pas concluante.

Il souhaiterait que la Ville se rapproche de Roubaix et de Tourcoing si le principe de la création de classes de neige était admis.

M. LANDREA s'étonne que la circulaire du 24 Mars 1958 englobe classes de neige et écoles expérimentales.

Il reste partisan de ces nouvelles méthodes d'enseignement et souhaite que le choix des classes soit effectué dans les quartiers populaires. Il propose que l'essai soit tenté le plus rapidement possible.

M. SIMONOT souligne que le rapport contient très peu de renseignements d'ordre médical.

Madame LEMPEREUR rejoint M. le Professeur MINNE pour déclarer que les expériences parisiennes ne semblent pas concluantes.

Le rapprochement Lille - Roubaix - Tourcoing ne pourrait avoir lieu, selon Madame la Présidente, que pour régler la question du transport des enfants en montagne et devrait avoir plus particulièrement pour but une action commune auprès du Conseil Général du Nord en vue d'obtenir une participation du Département.

Madame LEMPEREUR attire l'attention des membres de la Commission sur l'importance du crédit à prévoir par la Ville.

La Municipalité organisatrice doit en effet prendre, dans sa délibération, l'engagement d'assurer la totalité des frais d'organisation des classes de neige, à l'exclusion de la participation demandée aux familles.

L'attention des municipalités est attirée sur le fait que l'octroi des subventions de l'Etat et du service départemental de la Jeunesse et des Sports n'est pas automatique, mais doit être simplement considéré comme un encouragement.

De plus, les familles de milieux modestes ne pourront toutes consentir l'effort nécessaire visant l'équipement des enfants participant à de tels séjours en montagne et il conviendra de les aider. /....

Madame la Présidente estime qu'il importe de tout mettre en œuvre pour que l'Etat et le Département accordent une aide importante aux communes,

En conclusion, la Commission se range à l'avis de Madame LEMPEREUR. Elle ne nie pas l'utilité des classes de neige, mais juge nécessaire d'insister pour que le problème fasse l'objet d'une étude approfondie sur le plan national et départemental, plus particulièrement en ce qui concerne le financement.

58/25 - VILLE DE WATTIGNIES - Arrêté de M. le Maire fixant le périmètre des Ecoles - INFORMATION -

Au cours de sa réunion du 9 Décembre 1957, la Commission avait pris connaissance d'une lettre de M. le Maire de Wattignies par laquelle il signalaît que le développement de la construction au Faubourg d'Arras apportait un excédent d'effectifs scolaires que les écoles de la commune ne pouvaient plus absorber.

Trois listes d'enfants lillois fréquentant les écoles primaires et maternelles de Wattignies et en partie les cantines ont été remises par M. le Maire de la commune précitée qui nous informe, par lettre du 25 Mars, qu'il se propose de comprendre le périmètre des écoles de l'Arbrisseau une partie du territoire de Lille qui ne s'étendrait que jusqu'à la limite des tours du C.I.L. incluses.

Madame LEMPEREUR qui a soumis la question à M.M. les Inspecteurs Primaires signale que toutes dispositions seront prises à la rentrée scolaire d'octobre 1958 pour que les élèves domiciliées à Lille et plus spécialement rue du Vaisseau le Vengeur, soient inscrits dans les écoles de la Ville de Lille.

58/26 - LOI BARANGE - SCOLARITE 1957/1958 - prélèvement de 2 % sur l'allocation Globale au profit du Centre Départemental de Documentation et d'Equipement des Cours Complémentaires.

Par lettre circulaire du 15 Mars 1958, M. le Préfet a signalé que le Conseil Général du Nord a, par délibération du 2 décembre 1957, attribué, pour 1958, une subvention de 25.000.000 Fr imputable sur les crédits Barançé, au Centre Départemental de Documentation et d'Equipement des Cours Complémentaires.

A cet effet, un prélèvement de deux pour cent sera effectué sur le montant total des allocations scolaires versées aux communes.

M.M. les Inspecteurs Primaires ont émis le voeu que le prélèvement de 2 % n'affecte pas la somme de 5.000.000 Fr (sur 83.000.000 Fr environ) dévolue à la 4ème Division pour la couverture des dépenses ayant un caractère habituel et annuel telles que les abonnements aux cinémathèques nationale et régionale, au bulletin de l'Education Nationale et autres revues pédagogiques d'intérêt certain.

Avis favorable de la Commission.

RAPPORT TRANSMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

/....

58/27 - AMENAGEMENT D'UNE ECOLE DITE DE PLEIN AIR DANS L'ETABLISSEMENT DES "P'TITS QUINQUINS" à FIVES, 63 rue de Flers.

Madame l'Inspectrice départementale des écoles maternelles préconise la transformation de l'actuelle école maternelle jardin d'enfants "Les P'tits Quinquis" en école de plein air pour enfants n'ayant pas l'âge requis pour fréquenter l'école Désiré Verhaeghe.

Elle signale en outre que si sa proposition était retenue, il y aurait lieu de prévoir l'agrandissement des classes qui ne peuvent contenir qu'un nombre restreint d'enfants (25 au maximum), l'installation d'une salle de jeux et l'agrandissement du logement de la Directrice, qui, pour l'instant, se réduit à 2 pièces.

Il est rappelé aux membres de la Commission que par délibération du Conseil Municipal du 10/3/1958 (n° 58/7020) la construction d'une salle de jeux avec galerie d'accès et d'un local supplémentaire au logement de la directrice (10.000.000 Fr) a été prévue.

Madame LEMPEREUR estime qu'il est sans doute possible de grouper dans cet établissement des enfants déficients qui bénéficieraient de régimes scolaire et alimentaire différents de ceux des écoles maternelles. Il ne lui apparaît pas nécessaire d'accorder aux "P'tits Quinquis" le titre d'école de Plein Air.

La question est à examiner par M. l'Inspecteur d'Académie qui aura à préciser si le personnel spécialisé des écoles de plein air pourrait être affecté dans de telles conditions à cette école à régime spéciaux.

La Commission se range à l'avis de Madame la Présidente.

DOSSIER A SOUMETTRE A M. L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DE LILLE.

58/28 - RAJUSTEMENT DE L'INDEMNITE DE SURVEILLANCE AUX SURVEILLANTS ET SURVEILLANTES des restaurants scolaires - MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

La Commission donne un avis favorable à l'application des nouvelles dispositions de la circulaire ministérielle visant la rémunération des heures de surveillance du personnel enseignant et propose de porter cette indemnité à :

241 Fr pour les surveillants
291 Fr pour les surveillants généraux.

à compter du 1er Janvier 1958, la valeur du repas continuant à s'y ajouter, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur fixant le montant des avantages en nature à prendre en compte pour la détermination des cotisations et prestations de Sécurité Sociale.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/29 - NATIONALISATION DU COLLEGE TECHNIQUE "BAGGIO" - INFORMATION DONNEE PAR M. LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE.

Deux exemplaires de la convention précisant les obligations respectives de la Ville de Lille et de l'Etat concernant le fonctionnement du futur Collège National Technique "BAGGIO" ainsi que la délibération du Conseil Municipal approuvant cette convention ont été adressés à M. le Ministre de l'Education Nationale le

/....

21 Octobre 1957.

Celui-ci nous informe que le dossier de nationalisation sera soumis sans tarder à l'Administration des Finances.

M. le Ministre tient à préciser que la date d'effet de la transformation du Collège Technique sera fixée par le décret de nationalisation et qu'il ne lui est pas possible de préjuger actuellement de cette date.

Il signale, par ailleurs, que la gestion du Collège Nationale nécessitera la nomination d'un intendant. Ce fonctionnaire ne pouvant occuper son poste que s'il est logé, M. le Ministre demande de vouloir bien prévoir, à son intention, la mise à la disposition d'un logement de fonctions.

La Commission prend acte de cette information qui a été transmise à tous les services intéressés par M. le Secrétaire Général de la Mairie.

58/30 - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - MOTION DU CONGRES REGIONAL DU SYNDICAT AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE TENU LE 9/3/1958 - INFORMATION.

La Section syndicale du Collège Technique Féminin Valentine Labbé, a présenté au Congrès Régional du Syndicat autonome de l'Enseignement Technique, réuni le 9 Mars 1958, une motion tendant à ce que soit créé sur le terrain acquis pour l'Ecole Nationale de l'Enseignement Technique, une Ecole NATIONALE de l'Enseignement Technique complète (Industrie et Commerce) pour jeunes filles, ou plus exactement transformer, dans de nouveaux locaux, le Collège Technique Valentine Labbé en E.N.E.T.

Selon le voeu du Comité départemental de l'Enseignement Technique du 21/2/1958, le Collège Technique Baggio serait également transformé en E.N.E.T. dans les locaux déjà existants.

La section syndicale du COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE souligne que le double projet aurait l'avantage d'être rapidement réalisable, de satisfaire aux besoins de l'enseignement technique féminin, de sauvegarder l'unité dans l'enseignement des jeunes garçons et des jeunes filles et enfin de permettre une économie d'au moins deux milliards et demi.

Madame la Présidente demande à la Commission de prendre acte de cette motion qui doit préalablement à toute discussion, être soumise à M. le Recteur de l'Académie de Lille pour avis.

La Commission se range à l'avis de Madame la Présidente.

58/31 - SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES - EXAMEN DES DOSSIERS.

La Commission procède à l'examen des 459 dossiers relatifs aux demandes de subventions et allocations pour fournitures scolaires, soit :

- 28 demandes de subventions
- 365 demandes d'allocations pour élèves fréquentant les établissements publics.
- 58 demandes d'allocations pour élèves fréquentant l'enseignement privé.
- 8 demandes d'allocations pour élèves fréquentant l'enseignement privé autonome.

/....

Madame la Présidente rappelle que le crédit ouvert au budget primitif de 1958 pour le règlement des dépenses afférentes à ces attributions est de 4.000.000 Fr au lieu de 2.000.000 Fr l'an dernier.

Parmi les demandes de subventions, un dossier est réservé; la somme de 10.000 Fr fixée par la Commission sera attribuée si les renseignements complémentaires à fournir par la famille du bénéficiaire permettent de compléter utilement le dossier.

Trois demandes d'allocations sont également à revoir; les sommes fixées par la Commission seront reprises le cas échéant sur l'état détaillé des attributions qui sera joint au rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal.

Sur la proposition de M. CAMELOT, aucune attribution n'est consentie pour un élève fréquentant l'Ecole Communautaire de FLERS SAART.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 15 Avril 1958 à 0 Heure 45.

La Présidente,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX

Mairie de Lille

4ème Division

POUR INFORMATION

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

1D6/384

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques, qui aura à lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet des Adjoints, Salle de Réunion, le Lundi 12 Mai 1958 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- Commémoration du Centenaire de la Naissance du poète lillois Albert SAMAIN.
- Loi Barangé - Scolarité 1956/1957 - Acquisition de radio-combinés destinés aux écoles primaires élémentaires publiques. Marché de gré à gré.
- Loi Barangé - Scolarité 1956/1957 - Acquisition de projecteurs fixes destinés aux écoles primaires élémentaires publiques - Marché de gré à gré.
- Livres scolaires - Cours complémentaires - Location.
- Classes de neige - Etude complémentaire.
- Loi Barangé - Scolarité 1957/1958 - Acquisitions au titre des 2ème et 3ème urgences - budget primitif exercice 1958.

Hôtel de Ville, le 7 Mai 1958.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué à l'Instruction Publique,

R. LEMPEREUR.

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 12 MAI 1958

Procès - Verbal

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le 12 Mai 1958 à 18 heures 30, sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

1D6/364

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR ,	Adjoint au Maire
M.M. BERTRAND ,	Adjoint au Maire
BROUX ,	Adjoint au Maire
LANDREA ,	Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT ,	Conseiller Municipal
M. HAMY ,	Conseiller Municipal



Excusés :

M. le Dr DEFAUX ,	Adjoint au Maire
M.M. LUSSIEZ ,	Adjoint au Maire
CAMELOT ,	Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER ,	Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE ,	Conseiller Municipal
Me MARTINACHE ,	Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division.

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU 14 AVRIL 1958 - RECTIFICATION.

Une rectification est apportée au Procès-verbal de la réunion de la Commission en date du 14 AVRIL 1958.

Le nom de M. le Professeur MINNE, Conseiller Municipal, doit en effet figurer parmi ceux des membres présents à la réunion.

Aucune autre observation n'est présentée et le procès-verbal est adopté.

PORATIFS

58/32 - LOI BARANGE - SCOLARITE 1956/1957 - Acquisition de radio-combinés/destinés aux écoles primaires élémentaires publiques - Marché de gré à gré.

portatifs

80 Radio-combinés/destinés aux écoles primaires élémentaires publiques étaient à acquérir au titre de la "Loi Barangé" Scolarité 1956/1957 - 2ème et 3ème urgences - (Délibération n° 57/4059 du 20/12/1957 approuvée par M. le Préfet le 12 Février 1958.)

Trente six maison spécialisées ont été consultées; seize d'entre elles ont formulé des offres pour des appareils de marques diverses.

Une commission technique a procédé à plusieurs éliminations.

Seules les soumissions présentées pour la fourniture d'appareils de marque PATHE MARCONI - VOIX DE SON MAITRE ont été retenues :

M. DECOCK René, Lille, 341, rue Léon Gambetta - pour le lot : 3.817.520 Fr
M. DESIR Georges, Lille, 25 rue des Postes - pour le lot : 3.540.000 Fr
Société F.A.C.M. Lille, 37 rue Esquermoise - pour le lot : 3.396.000 Fr
M. SOLRY Robert, Lille, 108 Bis, rue de Paris - pour le lot: 3.098.704 Fr

Un marché de gré à gré sera passé avec M. Robert SOLRY, 108 Bis rue de Paris qui a remis la proposition la plus avantageuse pour la Ville.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/33 - LOI BARANGE - SCOLARITE 1956/1957 - Acquisition de projecteurs fixes destinés aux écoles primaires élémentaires publiques - Marché de gré à gré.

80 Projecteurs fixes puissants destinés aux écoles primaires publiques étaient à acquérir au titre de la "Loi Barangé" Scolarité 1956/1957 - 2ème et 3ème urgences - (Délibération N° 57/4059 du 20/12/1957, approuvée par M. le Préfet du Nord le 12 Février 1958).

Seize fournisseurs ont été pressentis, six ont formulé des offres pour des appareils de marque CRAT R ou CREMER AC 80.

Une Commission Technique a fixé son choix sur le projecteur de marque CRAT/R.

Cinq soumissionnaires ont présenté les offres ci-après :

M. ARENTS Constant, Lille, 278, rue Nationale, pour le lot :	2.985.545 Fr
Société CITEVOX, Paris/8ème, 17 rue Cambacérès, " " "	2.473.120 Fr
M. FLOURET Octave, Lille, 80 rue Nationale, " " "	2.680.000 Fr
M. MEURA Michel, Lille, 2 Bis rue des Jardins, " " "	2.654.880 Fr
M. SION A, Lille, 6 et 8 rue d'Inkermann, " " "	2.461.600 Fr

Un marché de gré à gré sera passé avec M. SION, 6 et 8 rue d'Inkermann, son offre étant la plus avantageuse pour la Ville.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

/.../

58/34 - LIVRES SCOLAIRES - COURS COMPLEMENTAIRES - LOCATION

M. le Directeur de l'Ecole primaire publique de garçons DUPLEX a proposé à toutes les familles des élèves du cours complémentaire ouvert dans cet établissement, d'acquitter un droit de location des livres scolaires, évalué à 1.500 Fr.

La Commission, unanime, décide d'agréer cette proposition à appliquer le 1er Octobre 1958 (année scolaire 1958/1959) dans les deux cours complémentaires, filles et garçons, existant à Lille (Ecoles Mme de Staël et Duplex).

RAPPORT A SOUMETTRE A LA COMMISSION DES FINANCES.

58/35 - CLASSES DE NEIGE - ETUDE COMPLEMENTAIRE

La Commission prend connaissance d'un rapport complémentaire comportant les renseignements reçus de M.M. les Préfets de la Seine Maritime et de l'Oise.

A) Département de la Seine Maritime.

Le Conseil Général de la Seine Maritime avait, en 1956, examiné la proposition d'envoi de 140 élèves havrais en montagne pour un séjour de 28 jours représentant 3920 journées à 1150 Fr pendant le premier trimestre 1957.

Le financement de ce déplacement scolaire s'élevait à 4.500.000 Fr et pouvait trouver son assiette dans :

- a) une participation des familles (1/6e de la dépense environ) à 200 Fr par jour et par enfant.
- b) une participation de l'Etat du même ordre.
- c) une participation de la Ville du Havre (1.500.000 Fr) soit le 1/3 de la dépense.
- d) une participation équivalente du Conseil Général.

a
Le Conseil général de la Seine Maritime/estimé utile d'attendre la mise sur pied d'une organisation intéressant la totalité des élèves du département en soulignant que :

1° - l'état du Budget départemental recommandait la plus étroite circonspection dans l'octroi de crédits qui ne peuvent trouver de contrepartie dans la fiscalité,

2° - l'octroi de crédits au bénéfice de la seule population Havraise justifierait le dépôt de demandes identiques et également recommandables de la population scolaire départementale.

En conséquence, aucune classe de neige ne fonctionne actuellement pour le compte du département de la Seine Maritime.

B) Département de l'Oise.

La première expérience a été réalisée dans ce département en 1956, sur l'initiative du Conseil Général.

Sept communes y avaient participé.

/....

Elle a permis de dégager une doctrine constituant le plan de base de l'organisation adoptée par l'Assemblée départementale.

Un syndicat intercommunal a été constitué entre la plupart des communes participantes.

Les Conseils Municipaux décident le principe de l'envoi de classes en montagne, désignées par M. l'Inspecteur d'Académie (30 enfants environ par classe de fin d'études).

Séjours de 21 jours - 2 ou 3 contingents étagés de Janvier à Mars.

Dépense totale par séjour en Janvier - Février 1957 : 1100 Fr par jour et par enfant.

Participation du département : 250 Fr par jour et par enfant

" de l'Etat : 150 Fr " " " "

" des familles : 250 Fr " " " "

" de la commune : 450 Fr " " " "

9 classes ont été organisées pour 8 communes de l'Oise en 1956

24 classes " " " " 16 " " 1957

30 classes " " " " 16 " " 1958

Le Conseil Général a accepté de prévoir au budget primitif un crédit global représentant, d'une part la charge qu'il s'impose, d'autre part, la part contributive de l'Etat en compensation de laquelle une recette équivalente a été prévue au budget départemental.

A signaler que le département n'a pu jusqu'à présent obtenir le remboursement par l'Etat que d'une partie de la subvention 1957 et que la participation 1958 reste entièrement à recouvrer.

En conclusion, la Commission maintient le point de vue émis le 14 Avril 1958, la question étant à traiter préalablement sur le plan départemental.

58/36 - LOI BARANGE - SCOLARITE 1957/1958 - ACQUISITIONS AU TITRE DES 2ème ET 3ème URGENCES - BUDGET PRIMITIF EXERCICE 1958.

La Commission agrée le programme d'emploi de la somme de 5.000.000 Fr, dressé par M.M. les Inspecteurs Primaires de Lille et Mme l'Inspectrice départementale des écoles maternelles, acquisitions au titre des 2e et 3e urgences - Loi Barangé - Scolarité 1957/1958.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/37 - COLLEGE TECHNIQUE "BAGGIO"

Conseil de Perfectionnement - Procès-verbal de la réunion du 16 Janvier 1958 - Information.

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil de Perfectionnement du Collège Technique BAGGIO en date du 16 Janvier 1958 contient un certain nombre de voeux examinés par la Commission de l'Instruction Publique.

/....

VOEUF N° 1 - Transformation du Collège Technique Municipal BAGGIO en Etablissement National d'Enseignement Technique.

La Commission souligne que le voeu doit être adressé pour avis à M. le Recteur de l'Académie, le dossier de nationalisation étant actuellement soumis par M. le Ministre de l'Education Nationale à l'Administration des Finances.

VOEUF N° 2 - Bénéfice de la Sécurité Sociale Etudiants aux élèves de plus de 20 ans.

Avis favorable de la Commission.

VOEUF N° 3 - Attribution de nouvelles Salles de classes

La Commission prend acte et souhaite que ce voeu soit examiné favorablement par la Commission des Bâtiments.

VOEUF N° 4 - Aménagement de certains locaux.

Voeu transmis à la Commission des Bâtiments.

VOEUF N° 5 - Internat - Terminaison des travaux d'aménagement.

Voeu transmis à la Commission des Bâtiments.

VOEUF N° 6 - Dommages de guerre - Règlement du dossier mobilier et matériel.

Voeu transmis aux services du Contentieux et de l'Architecture.

VOEUF N° 7 - Insuffisance du crédit de fonctionnement du Collège Technique Baggio.
(Ateliers - laboratoire - Salles de cours et frais de bureau, etc).

Voeu transmis à la Commission des Finances.

58/38 - ALLOCATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES - Dossiers en suspens - Complément d'Information.

La Commission prend connaissance des informations complémentaires relatives aux trois dossiers réservés lors de la réunion du 14 Avril.

Une somme de 14.000 Fr est attribuée, ce qui porte le montant des allocations pour fournitures scolaires à : 3.179.000 Fr.

RAPPORT A SOUMETTRE & LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/39 - ECOLES PUBLIQUES - INSTALLATIONS SANITAIRES A REALISER DANS LES LOGEMENTS DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ECOLES.

Sur proposition de Madame LEMPEREUR, la Commission Unanine, émet le voeu que les travaux visant les installations sanitaires dans les logements des directeurs et directrices des écoles publiques soit réalisés par tranches successives selon un programme à déterminer par le service d'Architecture, compte-tenu des renseignements transmis par MM les Inspecteurs Primaires.

/....

58/40 - COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DU POETE LILLOIS "ALBERT SAMAIN" 1858/1900 - ORGANISATION DES JOURNEES ALBERT SAMAIN - BUDGET.

Le Centenaire de la naissance du poète Albert SAMAIN a été fêté.

Sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, un Comité d'Organisation, assisté d'une sous-commission présidée par M^e le Recteur de l'Académie, a arrêté le programme des "Journées Albert SAMAIN" et fixé approximativement les dépenses afférentes à sa réalisation ainsi qu'il suit :

Samedi 3 Mai - 15 heures - JARDIN VAUBAN

Hommage de la Ville de Lille à Albert SAMAIN, avec la participation de l'Harmonie Municipale et des élèves des écoles primaires.

Lundi 5 Mai - 11 heures - CIMETIERE DE L'EST

Journée du Souvenir.

Mardi 6 Mai - 15 heures 30 - Faculté des Lettres

Journée Universitaire.

Séance solennelle de l'Université comportant :

- conférence de M^e Pierre MOREAU, Professeur à la SORBONNE
- mélodies interprétées par les élèves du Conservatoire
- proclamation des résultats des concours scolaires organisés par la Sous-Commission universitaire dans les divers établissements d'enseignement.

mercredi 7 Mai - 17 h 30 - Hospice Comtesse

Prise de possession des locaux par la Ville de Lille et inauguration d'une exposition des œuvres et souvenirs d'Albert SAMAIN.

20 heures 30 - Spectacle en plein air dans la cour de l'Hospice Comtesse, organisé par le Théâtre Populaire des Flandres et comportant la création de ballets.

Le comité a en outre décidé l'édition d'une plaquette Albert SAMAIN qui comprendra le catalogue de l'exposition et l'achat de 51 lettres autographes du poète destinées à la dite exposition et qui demeureront la propriété de la Bibliothèque Municipale.

Les dépenses afférentes à la réalisation de ce programme peuvent être évaluées approximativement à 2. 155.000 Fr

M. le Ministre de l'Education Nationale a, par ailleurs, été saisi d'une demande de subvention/au titre " des spectacles et de la Musique". exceptionnelle

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

/....

58/41 - COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DU POETE LILLOIS ALBERT SAMAIN - 1858/1958 - EDITION D'UNE PLAQUETTE-CATALOGUE.

Le Comité d'organisation des "Journées Albert SAMAIN" chargé de l'élabo-
ration du programme des fêtes destinées à commémorer le centenaire de la nais-
sance du poète lillois, a décidé de faire procéder à l'impression d'une plaquette,
comprenant le catalogue des documents rassemblés à l'Hospice Contesse dans une
"Exposition des œuvres et souvenirs d'Albert SAMAIN".

Mme LEMPEREUR suggère de procéder à la vente des plaquettes non distribuées
le 7 Mai 1958 à raison de 250 Fr l'unité.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION.

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

La Présidente,

Le Secrétaire,

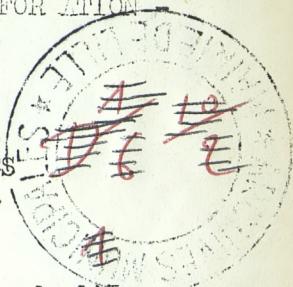
R. LEMPEREUR

G. TRICOTTEUX

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

- POUR INFORMATION



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville Cabinet des Adjoints, Salle de Réunion, le lundi 30 Juin 1958 à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR :

- 58/42 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Acquisition d'une fraiseuse universelle.
Marché de gré à gré.
- 58/43 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Conseil de Perfectionnement - Voeux
- 58/44 - CENTRE D'APPRENTISSAGE, rue Francisco-Ferrer - Promotion du Travail.
- 58/45 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Vœu formulé par M. Landréa.
- 58/46 - COURS PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE GARCONS ET DE FILLES - Rajustement de la rémunération du Personnel enseignant.
- 58/47 - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE. - Surveillance de cantine - personnel enseignant - Rajustement de l'indemnité.
- 58/48 - COURS COMPLEMENTAIRES - PRET PAYANT DES LIVRES CLASSIQUES.
- 58/49 - ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES - ECOLES MATERNELLES - CONSTRUCTIONS NOUVELLES - Dénomination .
1) Moulin des Alouettes
2) Boulevard Montebello
3) Rue du Capitaine Michel
4) Epi de SoiL
5) Boulevard de Metz
- 58/50 - Aménagement d'une école, dite de plein air, dans l'établissement des P'tits Quinquis" à Fives - Avis de M. l'Inspecteur d'Académie.

Hôtel de Ville, le 24 Juin 1958.

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique

R. LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

C.A. 4/33

AD6/364

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES



Réunion du 30 Juin 1958

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le 30 Juin 1958 à 18 h 30 sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire
Monsieur BERTRAND, " "
" CAMELOT, " "
" LUSSIEZ, " "
" LANDREA, Conseiller Municipal

Excusés :

M.M. BROUX, Adjoint au Maire
le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
HAMY, Conseiller Municipal
le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal
Mme CORDONNIER, " "
M. le Pr MINNE, " "
Maître MARTINACHE, " "

Assistait également à la réunion, M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division.

Le Procès-verbal de la réunion du 12 Mai 1958 est adopté sans observation.

/.....

58/42 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO & ACQUISITION D'UNE FRAISEUSE UNIVERSELLE - Marché de gré à gré.

M. le Directeur du Collège Technique BAGGIO transmet le devis proposé par la S.A.R.L. Etablissements Gaston DUFOUR, 143, Bd Chanzy à MONTREUIL en vue de la fourniture d'une fraiseuse universelle N° 51 T.

Agrée par le Ministère de l'Education Nationale cette machine est destinée à compléter l'outillage de l'atelier de fraisage.

Marché à passer avec les Etablissements DUFOUR pour le prix de : 2.575,886 Fr.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION.

DOSSIER A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/43 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT - VOEU.

VOEU TENDANT A LA TRANSFORMATION DE CE COLLEGE.

relative au Comme suite à la décision de la Commission, (réunion en date du 12 Mai 1958) / voeu du Conseil de Perfectionnement du Collège Technique BAGGIO tendant à la transformation en Etablissement National d'Enseignement Technique, l'avis de M. le Recteur de l'Académie de Lille a été sollicité.

Très favorable à cette transformation, M. le Recteur indique cependant que la proximité de l'Ecole Nationale Professionnelle d'Armentières (15 km) la rend peu probable et difficilement proposable.

AVIS CONFORME DE LA COMMISSION.

Il convient à communiquer au Conseil de Perfectionnement du Collège Technique BAGGIO et à M. le Président de l'Amicale BAGGIO.

58/44 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE & Vœu formulé par M. LANDREA - INFORMATION-

Au cours de la réunion du 3 Février 1958, M. LANDREA a souligné la nécessité d'effectuer à l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe :

- a) la fourniture d'armoires de rangement.
- b) l'aménagement de la Salle de déshabillage des douches.

Le service d'Architecture a demandé toutes précisions utiles à ce sujet.

Interrogé, M. le Directeur de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe déclare que Seul le Conseil d'Administration de l'école a l'initiative des demandes de travaux et il n'a pas connaissance de celle visant les aménagements précités.

58/45 - COURS PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE GARCONS ET DE FILLES. -
RAJUSTEMENT DE LA REMUNERATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

Par délibération en date du 21 Décembre 1956 n° 56/4061, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer les dispositions de l'arrêté interministériel du 19 Septembre 1956 (J.O. du 30/10/56) qui fixait comme suit à compter du 1er Juillet 1956 la rémunération des cours professionnels relevant de l'Enseignement Technique :

- Enseignement théorique : 33.174 Fr l'heure année
- Enseignement pratique : 16.587 Fr l'heure année

Par arrêté interministériel en date du 10 Avril 1958 (J.O. du 14/5/58) le taux de cette rémunération, pour l'année 1957, a été fixé à :

- Enseignement théorique : du 1er Janvier au 30 Avril 1957 : 34.794
du 1er Mai au 31 Octobre 1957 : 36.837
A compter du 1er Novembre 1957 : 37.917
- Enseignement pratique : du 1er Janvier au 30 Avril 1957 : 16.800
du 1er Mai au 31 Octobre 1957 : 17.080
A compter du 1er Novembre 1957 : 17.230

Le même arrêté interministériel stipule qu'à compter du 1er Janvier 1958, ces services seront rémunérés au moyen d'une indemnité dont le montant fixé par heure supplémentaire d'enseignement ne pourra être supérieur aux taux résultant de l'application des dispositions du décret n° 50/125 du 6 Octobre 1950 pour les services ci-dessous visés :

Service d'enseignement général : Indemnité pour heures supplémentaires d'enseignement des professeurs certifiés ou licenciés assurant un enseignement général dans les collèges techniques ou établissements assimilés;

Service d'enseignement pratique : Indemnités pour heures supplémentaires d'enseignement des professeurs techniques adjoints assurant un enseignement pratique dans les collèges techniques ou établissements assimilés.

Soit :

Enseignement général - du 1er Janvier au 30 Avril 1958 : 41.625
du 1er Mai au 31 Juillet 1958 : 43.299
A compter du 1er Août 1958 : 43.713

Enseignement pratique - du 1er Janvier au 30 Avril 1958 : 17.694
du 1er Mai au 31 Juillet 1958 : 18.360
A compter du 1er Août 1958 : 18.567

taux parus au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n° 14 du 27 Mars 1958 et n° 24 du 12 Juin 1958.

La Commission de l'Instruction Publique se montre favorable à
1°) l'adoption de ces mesures à compter des dates précitées;
2°) à l'application, pour l'avenir, des dispositions de l'arrêté interministériel du 10 Avril 1958 prévues à compter du 1er Janvier 1958.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DES FINANCES au cours de sa réunion du 25 Juin 1958.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

/....

58/46 - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - SURVEILLANCE DE CANTINE - PERSONNEL ENSEIGNANT
RAJUSTEMENT DE L'INDEMNITE.

Deux circulaires ministérielles, la première du 17 Mars 1958, parue au B.O.E.N. N° 14 du 27 Mars 1958, la seconde du 30 Avril 1958 parue au B.O.E.N. N° 20 du 15 Mai 1958, modifient les taux horaires de l'indemnité allouée au personnel enseignant assurant la surveillance des élèves du Collège Technique Valentine Labbé, qui sont portés à :

- 241 Fr à compter du 1er Janvier 1958
- 250 Fr à compter du 1er Mai 1958
- 253 Fr à compter du 1er Août 1958.

Antérieurement, dans des cas analogues, l'Administration a accordé les taux prévus par les décisions ministérielles précédentes.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/47 - COURS COMPLEMENTAIRES - PRÉT PAYANT DES LIVRES CLASSIQUES -

La Commission a; au cours de sa réunion du 12 Mai 1958 admis le principe d'une location des livres classiques aux élèves des cours complémentaires de garçons et de filles avec effet au 1er Octobre 1958.

Cette pratique de "prêt payant des livres classiques aux élèves des cours complémentaires" implique la constitution préalable d'un stock d'ouvrages choisis par MM. les inspecteurs primaires et l'avance à prévoir, pour l'acquisition de livres devront demeurer en usage durant trois scolarités, se situe à un million deux cent mille francs (1.200.000 Fr).

Le droit annuel de location, primitivement fixé à 1.500 Fr a dû être élevé à 1.800 Fr par suite de la majoration sensible du coût des livres classiques intervenue depuis quelques mois.

L'exonération de ce droit sera prononcée en faveur des familles de condition trop modeste.

LA COMMISSION ADOPTE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT QUI LUI EST PRÉSENTE.

Elle avait auparavant pris connaissance de la décision ci-après de la Commission des Finances (réunion du 25 Juin 1958)

"La Commission n'est pas hostile à cette initiative, étant entendu que ces prêts seront uniquement réservés aux seuls cours complémentaires fonctionnant aux Ecoles DUPLEX et Mme de STAEL, et que les bourses d'études consenties aux élèves de ces établissements ne feront pas double emploi avec la mesure envisagée. Sous ses réserves la Commission émet un avis favorable à l'inscription du crédit de 1.300.000 Fr demandé.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/48 - ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES - ECOLES MATERNELLES - CONSTRUCTIONS NOUVELLES -
DENOMINATIONS -

Plusieurs groupes scolaires et écoles maternelles ouvriront leurs portes en Octobre 1958 ou à Pâques 1959.

La Commission propose de donner les noms ci-dessous aux nouveaux bâtiments scolaires.

A - GROUPE du BOULEVARD MONTEBELLO

Groupe Scolaire Roger SALENGRO (1890/1936)

Ecole Primaire de garçons - Ampère (nom existant)
" " de filles - Boucher de Perthes (nom existant)
" Maternelle - André " "

B - GROUPE du MOULIN des ALOUETTES

Groupe Scolaire Léon BLUM (1872/1950)

Ecole Primaire de garçons : JULES FERRY (1832/1893)
" " filles : Mme de SEVIGNE (1626/1696)
" Maternelle : Charles PERRAULT (1628/1703)

C - Rue du Capitaine MICHEL

Ecole Maternelle : Léon FRAPIE (1863/1949)

D - EPI DE SOIL (Boulevard DUTHOIT)

Ecole maternelle : Gustave NADAUD (1820/1893)

E - BOULEVARD DE METZ

Ecole maternelle : BERANGER (1780/1857)

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

58/49 - AMENAGEMENT D'UNE ECOLE, DITE DE PLEIN AIR, DANS L'ETABLISSEMENT DES P'TITS QUINQUINS à FIVES - AVIS DE M. L'INSPECTEUR D'ACADEMIE.

Au cours de sa réunion du 14 Avril la Commission a examiné la proposition de Mme l'Inspectrice des Ecoles Maternelles visant à transformer l'Ecole Maternelle Jardin d'enfants "Les P'tits Quinquins" en Ecole dite de plein air.

Elle a sollicité l'avis de M. l'Inspecteur d'Académie qui avait en outre à préciser si le personnel spécialisé des écoles de plein air pourrait être affecté à cette école à régimes spéciaux.

M. l'Inspecteur d'Académie se déclare favorable à la solution préconisée par Mme l'Inspectrice et souligne qu'il est évident qu'après transformation officielle de l'école en école de plein air, le personnel spécialisé pourra y être nommé.

La Commission se range à l'avis de sa Présidente qui suggère de procéder aux formalités nécessaires en vue de la transformation officielle des P'tits Quinquins en école dite de plein air (à régime spécial).

58/50 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - AUGMENTATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT - AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES -

/....

Au cours de sa réunion du 12 Mai 1958, la Commission a examiné le voeu émis par le Conseil de Perfectionnement du Collège Technique BAGGIO tendant à obtenir une augmentation du crédit de fonctionnement du Collège.

Elle a émis le souhait de connaître l'avis de la Commission des Finances.

Réunie le 25 Juin 1958, la Commission des Finances, bien que n'étant pas opposée à un rajustement limité des crédits de fonctionnement du Collège Technique BAGGIO a estimé que la prochaine nationalisation de l'Etablissement ne justifiait pas un relèvement important de l'aide financière de la Ville.

Avis conforme de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques.

58/51 - CENTRE D'APPRENTISSAGE, rue Francisco Ferrer - Promotion du Travail

M. le Directeur du Centre Public d'Apprentissage de garçons, 115 rue Francisco-Ferrer, signale que le Conseil d'Administration de l'Etablissement envisage, pour les jeunes gens de la Banlieue Fives, Hellennes, la création de cours de perfectionnement conduisant à la Promotion du Travail.

Le rapport établi à cet effet permet de chiffrer la dépense correspondante à environ 1.500.000 Fr. L'importance de l'équipement du Centre en machines et en matériel rend souhaitable son utilisation en dehors des cours normaux.

Une subvention de l'ordre de 500.000 Fr (1/3 des dépenses) est demandée.

Avis de principe favorable de la Commission qui rappelle cependant que les Chefs d'établissements désirant ouvrir un cours de perfectionnement conduisant à la Promotion du Travail doivent adresser préalablement une demande à M. le Directeur Général de l'Enseignement Technique (circulaire N° 2028/7 du 26 Mars 1952).

L'avis de M. le Recteur de l'Académie (Inspection Principale de l'Enseignement Technique) quant à la création projetée, est en outre à solliciter.

Communication de cette décision sera donnée à M. le Directeur du Centre d'Apprentissage de la rue Francisco-Ferrer.

L'Ordre du Jour étant épousé la séance est levée à 20 heures 30.

La Présidente,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

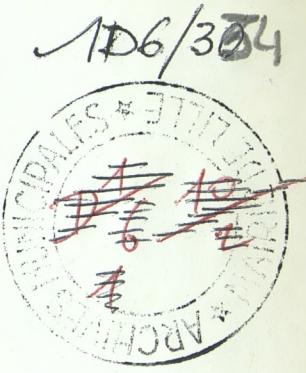
G. TRICOTTEUX

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

Pour information

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BIBLIOTHEQUES



Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet des Adjoints, Salle de réunion, le lundi 29 Septembre 1958 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

- 58/52 - ORGANISATION DES COURS PROFESSIONNELS DE GARCONS - PROMOTION DU TRAVAIL. - Transfert de cours fonctionnant à l' E.N.I.A.M.
Modification du nombre d'heures d'enseignement.
- 58/53 - ENSEIGNEMENT COLLECTIF DE LA NATATION - Transport des enfants de certaines écoles.
- 58/54 - RESTAURANTS SCOLAIRES - Surveillance des enfants - Personnel enseignant Indemnité - Prix du repas - modifications.
- 58/55 - RESTAURANTS SCOLAIRES - Surveillance des enfants - Personnel non enseignant - Indemnité - Prix du repas - modifications.
- 58/56 - AFFAIRES DIVERSES.

Hôtel de Ville, le 23 Septembre 1958.
l'Adjoint au Maire
Délégué à l'Instruction Publique ,

Rachel LEMPEREUR.

M. LANDREA a remarqué le mauvais état d'entretien d'un bâtiment attenant à l'école maternelle BARA, sise à Lille rue Cabanis, angle de la rue de la Convention.

Des fuites sont constatées au chéneau.

Extrait du présent Procès-verbal transmis à M. l'Ingénieur en Chef - Directeur du Service d'Architecture.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX

MAIRIE DE LILLE
4ème Division



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 29 Septembre 1958

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le 29 Septembre 1958 à 18 h 30, sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
M.M. BROUX, Adjoint au Maire
CAMELOT, Adjoint au Maire
LUSSIEZ, Adjoint au Maire
LANDREA, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal

Excusés :

M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
M. HAMY, Conseiller Municipal
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion, M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division.

Le Procès-verbal de la réunion du 30 Juin 1958 est adopté sans observation.

58/52 - ORGANISATION DES COURS PROFESSIONNELS DE GARCONS - PROMOTION DU TRAVAIL - TRANSFERT DE COURS FONCTIONNANT à L'E.N.I.A.M. - MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES D'ENSEIGNEMENT.

Par délibération n° 57/4050 du 4 Novembre 1957, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à un éventuel transfert dans les Cours de Promotion du Travail de la Ville de Lille, des Cours de Perfectionnement de Degré moyen fonctionnant à l'E.N.I.A.M.

En vertu de ce qui précède, M. MAURICE, Directeur de l'E.N.I.A.M. demande le transfert à partir du 1er Janvier 1959 des cours préparant :

/....

1^o - au Brevet Professionnel Dessinateur en Construction Mécanique
1^{re} partie,

2^o - au Brevet Professionnel Conducteur Electricien.

Monsieur le Directeur des Cours Professionnels Municipaux rappelle que les cours de Promotion du Travail sont à la charge de l'Etat et propose 2 années d'études pour la préparation aux Brevets Professionnels intéressés. Les cours fonctionneraient de la façon suivante :

1^o - Enseignement théorique

B.P. dessin 18 heures
B.P. Conducteur Electricien... 18 heures

soit au total : 36 heures.

2^o - Enseignement Pratique

B.P. Conducteur Electricien : 8 heures

Le nombre d'heures de cours de Promotion du Travail serait porté à partir du 1er Janvier 1959 :

Enseignement théorique : heures autorisées : $90 + 36 = 126$ heures
Enseignement pratique : heures autorisées : $40 + 8 = 48$ heures

La Commission émet un avis favorable à ces propositions.

Dossier à soumettre au Conseil Municipal.

58/53 - ENSEIGNEMENT COLLECTIF DE LA NATATION - TRANSPORT DES ENFANTS DE CERTAINES ECOLES.

La création d'un service de transport des élèves des seize écoles primaires les plus éloignées aux séances d'enseignement de la natation données à la piscine du Boulevard de la Liberté a reçu l'avis favorable de la Commission le 14 Avril 1958.

Plusieurs entreprises de transport ont été consultées.

Deux propositions ont été reçues.

La Mutuelle Touristique du Nord, 63 rue des Arts à ROUBAIX a consenti les meilleurs prix.

La Commission autorise le service à traiter avec cette firme.

Dossier transmis à la Commission des Finances pour examen et inscription des crédits nécessaires.

/

58/54 - RESTAURANTS SCOLAIRES - SURVEILLANCE DES ENFANTS - PERSONNEL ENSEIGNANT - INDEMNITE - PRIX DU REPAS - MODIFICATIONS -

Par délibération N° 58/4017 du 30 Mai 1958, l'indemnité allouée au personnel enseignant chargé de la surveillance des enfants fréquentant les Restaurants Scolaires a été fixée, pour une vacation journalière de 2 heures et à compter du 1er Août 1958 :

- 253 Fr pour les surveillants
- 303 Fr pour les surveillants généraux,

taux auxquels s'ajoute la valeur du repas.

Les heures de surveillance, notamment des restaurants scolaires, effectuées par les instituteurs peuvent être rétribuées à raison de 50 % du tarif fixé pour les heures d'enseignement, non compris dans le programme officiel (Arrêté Ministériel du 5/7/1951).

Depuis le 1er Août 1958 (circulaire de M. le Ministre de l'Education Nationale N° 20 du 15/5/1958), ces heures supplémentaires doivent être rémunérées sur la base de 506 Fr l'heure.

Le taux maximum des heures de surveillance s'établit donc à 253 Fr l'heure.

La Commission retient les propositions suivantes :

- a) le personnel enseignant assurant la surveillance des enfants fréquentant les restaurants scolaires sera réglé sur la base de 253 Fr l'heure, à compter du 1er jour du mois qui suivra l'approbation de la présente délibération,
- b) le montant du prix du repas à rembourser par ce personnel sera fixé à 130 Fr,
- c) les dépenses en résultant seront prises en charge, à partir de cette date, par le budget propre de la Caisse des Ecoles.

Dossier transmis à la délibération du Conseil Municipal -
(Copie remise à M. le Chef de la 3ème Division)

58/55 - RESTAURANTS SCOLAIRES - SURVEILLANCE DES ENFANTS - PERSONNEL NON ENSEIGNANT INDEMNITE - PRIX DU REPAS - MODIFICATIONS.

Le personnel non enseignant chargé de la surveillance des écoliers fréquentant les Restaurants Scolaires perçoit, pour une vacation journalière de deux heures, une indemnité basée sur le taux horaire servi à l'agent auxiliaire de service - 1er échelon - indice 100, variable en fonction des modifications applicables à la valeur de cet indice. (Délibération du Conseil Municipal N° 57/4015 du 21/5/1957).

La valeur du repas s'y ajoute, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur ayant trait au montant des avantages en nature à prendre en compte pour la détermination des cotisations et prestations de sécurité sociale.

Depuis le 1er Août 1958, l'indemnité se monte à 153 Fr 20, et la valeur du repas à 112 Fr 45.

/....

Il est proposé d'apporter les modifications ci-après à la rémunération du personnel non enseignant.

- a) à compter du 1er jour du mois qui suivra l'approbation de la présente délibération, l'heure de surveillance sera réglée sur la base du taux horaire précité, variable selon la valeur de l'indice 100.
- b) le montant du prix du repas, égal à celui repris dans l'arrêté ministériel visant l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale, sera remboursé par les bénéficiaires.
- c) les dépenses et les recettes en résultant seront prises en charge par le budget propre de la Caisse des Ecoles.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION.

Dossier soumis à la délibération du Conseil Municipal.

(Copie remise à M. le Chef de la 3ème Division,)

58/56 - ECOLE MATERNELLE - JARDIN D'ENFANTS - "LES P'TITS QUINQUINS" - TRANSFORMATION EN ECOLE DE PLEIN AIR POUR ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS - TRAVAUX.

Au cours de sa réunion du 30 Juin 1958, la Commission a demandé qu'il soit procédé aux formalités nécessaires en vue de la transformation officielle des "P'tits Quinquins" en école dite de plein air, à régime spécial.

Le personnel spécialisé sera nommé par M. l'Inspecteur d'Académie. Il conviendra, en outre, de procéder à la désignation d'un médecin et, éventuellement, d'une infirmière.

L'établissement devra subir certains aménagements et la Commission estime que l'école de plein air à régime spécial, pour enfants physiquement déficients âgés de moins de six ans pourra être créée dès l'achèvement des travaux qui ont fait l'objet de l'inscription d'un crédit global de 10 millions (Délibération du Conseil Municipal n° 58/7020 du 10 Mars 1958).

Dossier transmis à la Commission des Bâtiments Communaux.

QUESTIONS DIVERSES -

1) Classes des écoles primaires - lavage des murs

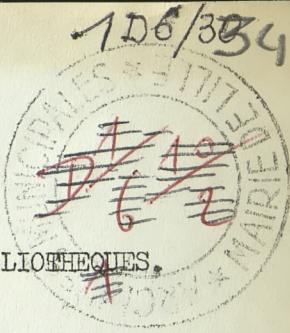
M. LANDREA signale que les murs des classes de l'Ecole CARNOT (annexe Hôpital St Sauveur) n'ont pas été lavés.

Après un échange de vues sur la question, les membres de la Commission souhaitent que les travaux de nettoyage des classes et plus spécialement le lavage des murs soient entrepris dès les vacances de Pâques.

Extrait du présent procès-verbal transmis à M. l'Ingénieur en Chef - Directeur du Service d'Architecture.

2) Ecole Maternelle BARA - Bâtiment attenant à l'école.

/.....



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES.

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet des Adjoints, salle de réunion, le vendredi 9 Janvier 1959 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- 59/1 - ECOLES PUBLIQUES - SCOLARITE 1959/1960 - Cahier des Charges de l'Adjudication.
- 59/2 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Acquisition de machines-outils .- Marché de gré à gré.
- 59/3 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Acquisition d'un étau limeur - marché de gré à gré.
- 59/4 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Acquisition de deux étaux limeurs - marché de gré à gré.
- 59/5 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Indemnité de surveillance au personnel enseignant - Modification du taux horaire au 1/1/1958 - 1/5/1958 - 1/8/1958 - 1/11/1958.
- 59/6 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Classes de perfectionnement - Transport des élèves - Marché de gré à gré.
- 59/7 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Fournitures diverses - Marchés.
- 59/8 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Fourniture de viande et charcuterie. Marché.
- 59/9 - Ecole Mme de STAEL - Agrandissement - libération du logement - Remboursement des frais de déménagement.
- 59/10 - CHATEAU DE LA CARNOYE - proposition nouvelle convention avec l'Enseignement Technique.
- 59/11 - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - Surveillance de cantine - Personnel enseignant Rajustement de l'indemnité.
- 59/12 - ECOLE BARA - Crédit d'un centre aéré - Avis de la Commission de l'Urbanisme du 7/1/1957 - et Commission des Bâtiments du 23/9/1958.
- 59/13 - CHAMBRE DES METIERS DU NORD - Cours professionnels artisanaux - Demande d'aide Financière.
- 59/14 - ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS ARTS ET METIERS - Sté Enseignement Technique de Lille et environs. Demande de subvention.
- 59/15 - CLASSES DE PERFECTIONNEMENT - Construction d'une école spéciale et création d'un internat.
- 59/16 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ANNEXE - Rajustement du prix de l'abonnement annuel. Rajustement des tarifs d'abonnement.
- 59/17 - INSTITUT DENIS DIDEROT - Modification du régime de la demi-pension régie par l'internat du Collège Technique Baggio - Demande de création de postes d'agents rétribués par la Ville.
- 59/18 - COLLEGE TECHNIQUE DE JEUNES FILLES VALENTINE LABBE - Construction d'un nouveau Collège - Aménagements de locaux existants.
- 59/19 - VOEU de la Commission de l'Instruction Publique du 9 Décembre 1958 - relatif à la mise en état de propriété des classes - qui devrait être effectuée par les femmes de service affectées dans les écoles - seuls les murs et les carreaux

/.....

étant nettoyés par les ouvriers d'une entreprise - Information.

59/20 - ECOLE CARNOT - Peinture intérieure et extérieures - Information.

59/21 - ASSOCIATION POUR L'EDUCATION DES ENFANTS FORAINS,- DEMANDE DE SUBVENTION.

59/22 - SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES.-

Hôtel de Ville, le 2 Janvier 1959
l'Adjoint au Maire,
Délégué à l'Instruction Publique.

R. LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE
4ème Division

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

Réunion du 9 Janvier 1959

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques, sesont réunis à l'Hôtel de Ville, le 9 Janvier 1959 à 18 h 30, sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

1D6/384

Etaient présents :

Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
M.M. BROUX, Adjoint au Maire,
CAMELOT, Adjoint au Maire,
LUSSIEZ, Adjoint au Maire,
HAMY, Conseiller Municipal
LANDREA, Conseiller Municipal,
M. le Pr MINNE, Conseiller Municipal.



Excusés :

M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAX, Adjoint au Maire,
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion, M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, Madame PORREYE du Secrétariat de la 4ème Division.

Le Procès-verbal de la réunion du 29 Septembre 1958 est adopté sans observation.

59/1 - ECOLES PUBLIQUES - SCOLARITE 1959/1960 - Cahier des Charges de l'Adjudication.

La Commission adopte le Cahier des Charges de l'Adjudication à ouvrir en vue de la livraison durant la scolarité 1959/1960, des fournitures scolaires aux écoles publiques,

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

59/2 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Acquisition machines-outils - Marché de gré à gré.

/....

La Commission examine les propositions présentées par M. le Directeur du Collège Technique BAGGIO en vue de l'acquisition de machines-outils, agréées par le Ministère de l'Education Nationale et destinées à compléter l'équipement des ateliers.

Un avis favorable est réservé quant aux livraisons, par voie de marché de gré à gré, des machines ci-après désignées, par M. DENEUF G, 87, Bd Carnot à Lille.

1 Affûteuse G.L.C. II n° 1.274 avec poste brise copaux et poste mobile sur socle.....	413.260
1 Plateau "MAGNETIQUE" à aimants permanents de 400 x 200 mm n° 10.538.....	103.460
1 Rectifieuse plane d'établi "LIP" type 515/1 équipée avec moteur et plateau magnétique.....	490.458
1 socle pour dito.....	82.016
1 diamant serti avec support	9.751
1 dépoussiéreur	55.899
1 Etau universel	67.079

Un marché de gré à gré d'un montant de : 1.221.923 Fr sera passé avec la firme précitée.

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL .

59/3 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Acquisition d'un Etau-limeur - marché de gré à gré.

Après examen des propositions présentées par M. le Directeur du Collège Technique BAGGIO, la Commission émet un avis favorable quant à la fourniture par la Société Anonyme des Ateliers G.S.P., 138, Bd de Verdun à Courbevoie (Seine) d'un étau limeur modèle 125 -course 550 m/m, conforme aux normes françaises U.T.E.

Un marché de gré à gré, d'un montant de 2.431.580 Fr (prix susceptible de révision) sera passé avec la firme précitée.

RAPPORT SOUMIS & LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

59/4 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - Acquisition de 2 Etaux limeurs - Marché de gré à gré.

Avis favorable de la Commission quant à la livraison par la Sté Amé " Aux Forges de Vulcain", 3 rue St Denis à PARIS (1^e) de 2 étaux limeurs CHOMIENNE, machines agréées par le Ministère de l'Education Nationale.

Un marché de gré à gré d'un montant de 1.784.600 Fr (pris susceptible de révision sera passé avec cette firme.

RAPPORT soumis à la Délibération du Conseil Municipal.

/****

59/5 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - INDEMNITE DE SURVEILLANCE AU PERSONNEL ENSEIGNANT - Modification du taux horaire au 1/1/1958 - 1/5/1958 - 1/8/1958 - 1/11/1958,

Les circulaires Ministérielles en dates des 17 Mars, 30 Avril, 15 Mai et 13 Novembre 1958, ont modifié le taux des heures supplémentaires à régler au personnel enseignant.

La Commission se montre favorable quant à l'application de ces nouveaux taux au personnel enseignant de l'Ecole de Plein Air Désiré VERHAEGHE, soit :

- a) 241 Fr l'heure à compter du 1er Janvier 1958.
- b) 250 Fr l'heure à compter du 1er Mai 1958
- c) 253 Fr l'heure à compter du 1er Août 1958
- d) 262 Fr l'heure à compter du 1er Novembre 1958.

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

59/6 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - CLASSES DE PERFECTIONNEMENT TRANSPORT DES ELEVES - Marché de gré à gré.

Avis favorable de la Commission quant à la reconduction, aux conditions prévues par les délibérations Nos 57/4051 du 4 Novembre 1958 et 58/4019 du 30 Mai 1958, du marché de gré à gré passé avec la Compagnie Générale Industrielle des Transports (C.G.I.T) pour le transport des élèves fréquentant l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe et des classes de perfectionnement.

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

59/7 - ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE - Fournitures de viande et de charcuterie Marché de gré à gré.

4 Commerçants ont été appelés à déposer des offres pour la fourniture de viande de boeuf et de la charcuterie à l'école de Plein Air Désiré VERHAEGHE au cours de l'année 1959.

Une seule soumission a été reçue.

Les conditions remises par M. CHARLET, 32 rue Masséna à Lille, jugées acceptables, feront l'objet d'un marché de gré à gré d'un montant approximatif de 1.237.500 Fr

Avis favorable de la Commission.

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

59/8 - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Fournitures diverses - Marché de gré à gré.

Des appels d'offres ont eu lieu le 23 Octobre 1958 pour la fourniture des denrées ci-après détaillées, à l'école de Plein Air Désiré VERHAEGHE au cours de l'année 1959,

/....

1^o - Viande de Cheval

2^o - Légumes et Pommes de terre.

VIANDE DE CHEVAL

3 commerçants ont été pressentis
seul M. BEGUIN a soumissionné.

Ses conditions ont été jugées acceptables et la valeur du lot se situe à :
654.300 Fr

LEGUMES ET POMMES DE TERRE.

Seul des 5 négociants appelés à participer à l'appel d'offres
M. DROULEZ-DENNEULIN a soumissionné et a consenti un rabais de : 2,25 % sur
le prix des pommes de terre et de 10,25 % sur celui des légumes frais (Valeur
du lot : environ 700.000 Fr

Avis favorable de la Commission quant aux marchés de gré à gré à
passer avec les commerçants précités.

RAPPORT SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

59/9 - ECOLE Mme de STAEL - Agrandissement - Libération du logement -
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEMENAGEMENT.

Melle DESTOOP, Directrice de l'Ecole Mme de Staél, 23 rue Fulton
a été invitée par l'Administration Municipale à libérer, le 32 Décembre 1957,
le logement de fonction qu'elle occupait dans l'établissement pour permettre
l'exécution de travaux d'agrandissement devenus indispensables.

Les frais de dénoncement que cette éviction lui a fait supporter
se sont élevés à 40.084 Fr (justification jointe)

Ce dénoncement n'ayant pas été effectué pour convenance personnelle,
mais à la requête de la ville, la Commission émet un avis favorable
quant au remboursement des frais considérés à Melle DESTOOP.

RAPPORT SOUMIS A LA COMMISSION DES FINANCES.

59/10 - CHATEAU DE LA CARNOYE - à LAMBERSART - Rédaction d'une convention d'une
durée de 99 ans réglant les rapports entre la Ville de Lille et l'Enseignement
Technique sollicitée par M. l'Inspecteur d'Académie.

M. TREFFEL, Inspecteur d'Académie, en résidence à Lille, a, dans
une lettre du 4 Juillet 1958 adressée à M. le Maire et copies à Madame
LEMPEREUR et à M. BERTRAND, Adjoints au Maire, proposé la rédaction d'une
nouvelle convention comportant un bail de 99 ans pour permettre à la Direction
de l'Enseignement Technique d'investir et d'amortir les importantes dépenses
à engager quant aux travaux visant la rénovation du Chateau de la Carnoye à
Lambersart.

La Commission des Bâtiments a, au cours de sa réunion du 23 septembre
1958, estimé que l'examen de cette demande n'entrant pas dans ses attribu-
tions et s'est refusée à prendre position/.....

Madame LEMPEREUR informe la Commission des difficultés à prévoir quant au fonctionnement normal des camps de vacances par suite du manque de centres aérés d'espace suffisant.

Le Service des Voies Navigables a signalé que les travaux d'installations de la Station d'Epuration de MARQUETTE débuteront en 1959 et qu'il convient dès maintenant de rechercher un centre aéré autre que celui installé rue Lalau à MARQUETTE.

Madame LEMPEREUR souligne enfin qu'il sera vraisemblablement utile d'envisager la création d'une école de perfectionnement à la Carnoye.

M. le Professeur MINNE rappelle les conditions reprises dans la convention de 1949 liant la Ville et l'Enseignement Technique pour une durée de 12 années; puis les modifications intervenues lors de la rédaction d'une nouvelle convention, d'une durée de 60 ans le 23 Juillet 1952.

L'Enseignement Technique, n'a pas, selon M. le Professeur MINNE, rempli ses obligations envers la Ville, qui doit disposer d'arguments pour lui permettre d'envisager la résiliation du bail.

La Commission émet un avis défavorable quant à la rédaction d'une nouvelle convention d'une durée de 99 ans.

Elle souligne la nécessité de rechercher la possibilité de dénoncer la convention en date du 23 Juillet 1952, en arguant notamment des difficultés rencontrées par la Ville de Lille pour trouver les terrains propres à la création des Centres aérés et d'une école de perfectionnement.

DOSSIER A SOUMETTRE A L'EXAMEN DE LA COMMISSION DU CONTENTIEUX.

59/11 - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - SURVEILLANCE DE CANTINE - PERSONNEL ENSEIGNANT - RAJUSTEMENT DE L'INDEMNITE.

Une circulaire ministérielle du 5 Novembre 1958 parue au Bulletin Officiel de l'Education Nationale N° 41 du 13 Novembre 1958 a modifié le taux horaire de l'indemnité allouée au personnel enseignant assurant le service de surveillance des élèves en dehors des heures réservées au programme officiel.

La Commission émet un avis favorable quant à l'application à compter du 1er Novembre 1958 du taux horaire nouveau, soit 262 Fr 50, au personnel enseignant assurant la surveillance des élèves du Collège Technique Valentine LABBE prenant leur repas au restaurant scolaire du Centre d'Apprentissage annexé.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

59/12 - ECOLE MATERNELLE BARA - CREATION D'UN ESPACE AERE ATTENANT A LA COUR DE L'ETABLISSEMENT .

Madame la Directrice de l'Ecole Maternelle BARA sis à Lille, rue Cabanis, appuyée en cela par Madame l'Inspectrice des Ecoles Maternelles, a renouvelé en mars 1958, sa demande de création d'un centre aéré sur le terrain situé derrière la cour de récréation, occupé présentement par des jardins ouvriers.

/....

La Commission de l'Urbanisme avait déjà émis un avis défavorable le 7 Janvier 1957, considérant qu'il ne lui était pas possible d'envisager de nouvelles suppressions de jardins ouvriers.

La Commission des Bâtiments avait, lors de sa réunion du 23/9/1958, demandé au Conseil d'Administration de se saisir de la question et de prendre une décision.

M. l'Adjoint LUSSIEZ souligne que le problème doit cependant être revu ultérieurement par la commission précitée.

Pour Madame LEMPEREUR il ne s'agit pas d'un centre, mais d'un espace aéré à réserver aux nombreux enfants de l'école maternelle BARA qui ne disposent que d'une petite cour asphaltée, encadrée de murs d'une certaine hauteur.

Il doit être possible d'améliorer cette situation en aménageant un espace vert pris sur une partie des jardins réservés aux directeur et directrice des écoles primaires voisines.

M. LANDREA estime absolument indispensable cette création en insistant sur l'absence d'une salle de jeux dans l'établissement où fonctionne une garderie d'enfants.

Il rappelle la question du bâtiment contigu à l'école qui devrait permettre certains aménagements.

M. LUSSIEZ l'informe que le problème est à l'étude. Sur proposition de Madame LEMPEREUR, la Commission émet un avis de principe favorable quant à la mise à la disposition des enfants de l'école maternelle BARA d'un espace aéré attenant à la cour de récréation.

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DES BATIMENTS.

59/13 - CHAMBRE DES METIERS DU NORD - Cours Professionnels artisanaux - Demande d'aide financière.

M. le Président de la Chambre des Métiers du Nord, 14, rue Inkermann à Lille, sollicite le concours financier de la Ville pour le fonctionnement des cours professionnels gérés par sa compagnie depuis près de 10 années.

Ces cours ont été créés pour permettre à des jeunes gens et jeunes filles de recevoir un enseignement professionnel non dispensé par les communes ou par l'Etat.

La Chambre des Métiers bénéficie de l'aide financière de l'Etat et du département.

Une liste nominative de 80 apprentis lillois, pour chacun desquels une subvention de 2.000 Fr est sollicitée, est produite à l'appui de la demande.

Il a été constaté que 18 jeunes gens et jeunes filles parmi ceux repris dans la liste précitée fréquentent, à la fois les cours professionnels /.....

municipaux (tôlier, électricien, ébéniste, mécanicien, auto, couture) et ceux gérés par la Chambre des Métiers.

En soulignant la modicité de la somme à allouer à la Chambre des Métiers, M. CAMELOT estime qu'il convient de donner un accord de principe favorable quant à l'octroi de cette subvention.

La quotité de celle-ci pourrait être le cas échéant, fixée en ne retenant que le nombre d'élèves inscrits dans les matières non enseignées dans les cours professionnels municipaux.

Avis très réservé de la Commission qui souligne que le montant de la subvention éventuelle ne peut être fixé que par la Commission des Finances.

DOSSIER TRANSMIS à M. LE Chef de la 3ème Division

59/14 - ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DES ARTS ET METIERS - Société d'Enseignement Technique de Lille et environs - DEMANDE DE SUBVENTION.

M. MAURICE, Directeur de l'E.N.I.A.M. et du Centre Régional de Lille associé au Conservatoire National des Arts et Métiers, renouvelle la demande de subvention, présentée en 1954, en faveur de la Société d'Enseignement Technique de Lille et environs.

A l'appui de cette demande, un rapport fait ressortir les difficultés de trésorerie que cet organisme aura à résoudre pour assurer l'équilibre de son budget 1959.

Au cours de sa réunion du 2 Avril 1954, un avis favorable avait été émis par la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques.

La Commission des Finances, appelée le 21 Juin 1954 à examiner la question :

"Considérant que, malgré des embarras de trésorerie, le budget était cependant équilibré, avait estimé ne pouvoir agréer favorablement la demande présentée, mais ne se montrait toutefois pas opposée à ce qu'une aide soit apportée à cet organisme sous une forme à déterminer (avance de trésorerie ou même subvention) dans le cas où des difficultés financières accrues menaceraient son fonctionnement."

La Commission se montre disposé à encourager la promotion du Travail, émet un avis de principe favorable et prie la Commission des Finances de vouloir bien étudier la question.

RAPPORT TRANSMIS à M. LE CHEF DE LA 3ème DIVISION.

59/15 - CLASSES DE PERFECTIONNEMENT - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SPECIALE - Crédit d'un Internat.

12 Classes de perfectionnement fonctionnent actuellement dans la Ville de Lille.

/....

M. l'Inspecteur d'Académie signale que beaucoup d'autres enfants seraient susceptibles de fréquenter ces classes et ne le peuvent pas manque de places.

Le regroupement de ces classes lui apparaît nécessaire, et il suggère la construction d'une école qui serait spécialement affectée aux classes de perfectionnement.

De nombreux parents s'adressent à M. l'Inspecteur d'Académie pour leur indiquer un internat capable d'accueillir leurs enfants.

Cet internat n'existe pas dans le Nord; il serait cependant très utile au point de vue scolaire comme au point de vue social.

L'ouverture d'un internat d'une centaine de places est demandée.

M. LANDREA rappelle que cette question avait été étudiée voici déjà plusieurs années.

A cette époque, les parents n'auraient guère vu avec plaisir la création d'une école groupant ces enfants.

Il en est autrement aujourd'hui, les familles souhaitent l'ouverture d'écoles de perfectionnement.

M. le Professeur MINNE donne toutes précisions quant aux enfants susceptibles de fréquenter les classes de perfectionnement.

Madame LEMPEREUR souligne qu'au cours de sa réunion du 3/2/1958 la Commission avait envisagé la création d'un centre aéro à usage d'école de plein air à WORMHOUT et suggère que cette Colonie de la Ville de Lille soit aménagée en internat capable de recevoir 100 enfants au maximum (les plus facilement récupérables)

Le cas échéant, Le Chateau de La Carnoye pourrait être également aménagé en vue de recevoir les enfants ressortissant des classes de perfectionnement (cas les plus typiques).

La Commission émet un avis de principe favorable.

DOSSIER TRANSMIS AU SERVICE DES BATIMENTS POUR AVIS.

59/16 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ANNEXE - Rajustement du prix de l'abonnement annuel - Rajustement des tarifs d'abonnement.

Le tarif d'abonnement de lecture annuel à la Bibliothèque Municipale annexe, 12 rue des Fossés, non réajusté depuis 1948 est actuellement le suivant :

- lecteurs lillois 150 Fr
- habitants de la proche banlieue... 250 Fr

/.....

La Commission d'Inspection et d'Achats des Bibliothèques a examiné la question du relèvement de ces tarifs et souhaite qu'ils soient fixés ainsi qu'il suit :

- lecteurs lillois.....	300 Fr
- habitants de la proche banlieue.....	500 Fr

Informée de la majoration sensible du prix des livres et du désir des lecteurs de régler un abonnement plus élevé en vue d'obtenir plus de "nouveautés" et des "Classiques" en meilleur état, la Commission agrée le nouveau tarif ainsi présenté.

RAPPORT A SOUMETTRE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

59/17 - INSTITUT DENIS DIDEROT - MODIFICATION DU REGIME DE LA ½ PENSION REGIE PAR L'INTERNAT DU COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - DEMANDE DE POSTES D'AGENTS RETRIBUES PAR LA VILLE.

M. le Directeur du Collège Technique BAGGIO demande à M. le Maire de bien vouloir envisager la création et la rétribution, par les soins de la Ville, des postes d'agents suivants :

- 1 poste d'infirmière
- 1 poste de veilleur de nuit
- 2 agents de service pour le Collège Moderne FRANKLIN dont les élèves prennent le repas de midi à la demi-pension gérée par l'Internat en Régie d'Etat.

M. l'Intendant de l'Internat a signalé depuis que le poste d'infirmière a pu être résolu.

Trois postes restent à pourvoir.

Le poste de veilleur de nuit semble intéresser particulièrement le fonctionnement de l'Internat.

Si les nouvelles dispositions fixées par l'Etat au regard des dépenses de personnel nécessaire au fonctionnement de l'Internat et de la demi-pension doivent entraîner une participation financière de la Ville, cette participation devrait se limiter à la rétribution des deux agents de service qui pourraient être mis à la disposition de la demi-pension pour le Collège Moderne FRANKLIN.

Cette disposition temporaire, puisqu'elle prendrait fin avec le départ du Collège Moderne FRANKLIN, devrait néanmoins figurer dans le texte des projets de convention en instance d'approbation et qui seront soumis, dès leur retour à l'examen des Commissions Municipales intéressées.

La Commission entérine ces conclusions.

DOSSIER A TRANSMETTRE AU SERVICE DU PERSONNEL pour suite à donner en ce qui concerne la création de deux postes d'agents temporaires.

Notification de ces décisions à adresser à M. le Directeur du Collège Technique BAGGIO.

/....

59/18 - COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE
AMENAGEMENTS DE LOCAUX EXISTANTS -

Par lettre en date du 17/11/1958, M. l'Inspecteur d'Académie a sollicité de la Ville de Lille la mise à la disposition de l'Education Nationale, d'un terrain de 3 Ha qui permettrait de construire un nouvel établissement d'enseignement technique féminins.

Le 22 Décembre 1958, M. l'Inspecteur d'Académie a proposé une autre solution qui permettrait d'étendre l'établissement actuel en utilisant les locaux existants :

a) le Collège technique actuel situé 7, 9 et 11 rue de Thionville serait transformé en internat.

b) l'externat pourrait être aménagé sur l'emplacement de l'actuelle manufacture des tabacs qui, va bénéficier de nouveaux locaux.

c) les services d'intendances et la demi pension pourraient être aménagés dans une propriété sise 41 rue de Thionville qui va être mise en vente et dont il faudrait faire l'acquisition.

La Commission de l'urbanisme a, au cours de sa réunion du 22/12/58, émis l'avis que la Ville pourrait mettre à la disposition de l'Education Nationale, l'actuelle manufacture des Tabacs (1 ha $\frac{1}{2}$) dès que celle-ci sera désaffectée, mais elle pense être en mesure de faire, d'ici quelque temps, des propositions d'emplacements dans la zone SUD dont l'aménagement est envisagé.

M. le Recteur, consulté, souligne qu'à son avis, "la ville de Lille ne peut accepter la deuxième solution. Il serait profondément injuste que les jeunes filles du Technique soient moins bien traitées que les ~~familles~~ filles du second degré et les jeunes gens du Technique qui bénéficient ou bénéficieront bientôt d'établissements modernes ou neufs.

La Commission ne juge pas utile d'éparpiller davantage les locaux du Collège Technique Valentine Labbé et opine pour la formule préconisée par l'Urbanisme (emplacement ZONE SUD) et rejoint l'avis donné par M. le Recteur.

COPIE DE LA DECISION A ADRESSER A M. LE DIRECTEUR DE L'URBANISME.

59/19 - MISE EN ETAT DE PROPRETE DES CLASSES DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERIELLES - INFORMATION.

La Commission des Bâtiments avait, au cours de sa réunion du 23 Septembre 1958, donné un avis défavorable quant au voeu émis le 9/12/1957 par la Commission de l'Instruction Publique et relatif à la mise en état de propreté des classes qui devrait être effectuée par les femmes de service affectées dans les écoles et que seuls les murs et carreaux soient nettoyés par l'entreprise.

M. L'Adjoint BERTRAND a, par lettre en date du 7 novembre 1958, signalé que lors d'une prochaine réunion, la Commission des Bâtiments examinera à nouveau cette question pour envisager un lavage des murs pendant les vacances scolaires et tiendra la Commission de l'Instruction Publique au

/.....

courant de la position qui sera prise à cet égard.

Acte est pris de cette information.

59/20 - ECOLE CARNOT - Peintures intérieures - INFORMATION.

En réponse à la question posée par M. LANDREA, lors de la réunion de la Commission de l'Instruction du 29 Septembre 1958, M. l'Ingénieur Principal du service d'Architecture signale que les peintures intérieures de l'école CARNOT ont été exécutées en 1954 et les peintures extérieures en 1952.

L'ensemble des peintures inscrit au programme d'utilisation de la Loi Barangé 1958, qui vient d'être approuvé, sera exécuté à nouveau l'an prochain.

Il est précisé que le lessivage des murs n'est pas assuré habituellement par l'entreprise (S.A.F.E.N.)

La Commission prend acte de cette information.

59/21 - ASSOCIATION POUR L'EDUCATION DES ENFANTS FORAINS - DEMANDE DE SUBVENTION.

M. TERME, Vice-Président du Syndicat National des Industriels Forains a sollicité une aide pour la création et le fonctionnement d'un "Home d'Enfants Forains" qui serait implanté dans la région lilloise et ouvert aux enfants des membres de l'Association pour l'Education des Forains.

Celle-ci a décidé, dans l'immédiat, de mettre sur pied un "Foyer" destiné à recevoir, en dehors des heures de classe, les enfants de Forains qui fréquenteraient les établissements publics de la Région Lilloise.

Le financement serait assuré en partie par les parents, pour la moitié des frais environns, l'autre moitié étant apportée par les ressources propres de l'Association.

Une subvention annuelle est demandée.

Madame LEMPEREUR précise les buts poursuivis par l'Association :

- a) assurer aux enfants des forains une scolarité normale pour leur donner une formation primaire indispensable,
- b) édifier à Lille qui constitue un lieu de concentration de ces industriels, un centre d'accueil des enfants forains.

Madame la Présidente ne pense pas que la Commission ait à se prononcer sur le montant d'une subvention, mais sur le principe d'une aide sous forme de mise à la disposition de cet organisme d'un terrain sur lequel pourrait être édifié un Foyer d'Accueil.

Avis favorable de la Commission qui souhaiterait qu'un terrain sis à Lille à proximité du champ de Mars, puisse être mis à la disposition de cette Association.

DOSSIER A SOUMETTRE A LA COMMISSION DE L'URBANISME. /

59/22 - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - AGRANDISSEMENT DE L'INTERNAT DU COLLEGE.

M. l'Inspecteur d'Académie a attiré l'attention de M. le Maire sur les difficultés que rencontre le Collège Technique BAGGIO pour accueillir tous les élèves qui demandent leur inscription à l'internat.

La libération éventuelle des locaux actuellement occupés par le Collège Moderne FRANKLIN permettra seulement à l'établissement de trouver des salles de classe supplémentaires nécessaires au développement de ces diverses sections .

La construction d'un bâtiment d'internat en dehors de l'établissement s'avère nécessaire et dans ce but, M. l'Inspecteur d'Académie sollicite la mise à la disposition de l'Education Nationale du terrain situé entre l'établissement de bains et l'Institut Denis Diderot.

M. le Recteur de l'Académie de Lille a émis un avis très favorable.

Avis favorable de la Commission qui est informée qu'aucun frais ne serait à engager par la ville pour la construction de cet internat.

DOSSIER A SOUMETTRE A LA COMMISSION DE L'URBANISME.

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SAINT SAUVEUR

Vœu présenté par M. LANDREA, Conseiller Municipal.

M. LANDREA, Conseiller Municipal émet le vœu que la Commission soit informée de l'importance du nouveau groupe scolaire à édifier sur l'emplacement de l'Hôpital St Sauveur, près des écoles Madame RECAMIER et CARNOT maintenues mais réduites ensuite à un nombre restreint de classes.

NOTE A M. L'ADJOINT DELEGUE AUX BATIMENTS.

59/23 - SUVENTIONS ET ALLOCATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES.

La Commission procède à l'examen des dossiers relatifs aux demandes de subventions et d'allocations pour fournitures scolaires.

M. LUSSIEZ remarque que les attributions ne pourront être supérieures à celles de l'an dernier, le maintien en 1959, du crédit de 4.000.000 Fr inscrit au Budget Primitif de 1958, contre 2.000.000 Fr en 1957 ayant été sollicité.

508 Dossiers ont été reçus.

35 élèves recevant l'Enseignement Supérieur percevront une subvention,
473 élèves ressortissant de l'Enseignement du second degré, (classique - Moderne - Technique) pourront prétendre à une allocation pour fournitures scolaires.

Les sommes arrêtées pour chacun des bénéficiaires seront reprises sur l'état détaillé qui sera joint à la délibération à soumettre à l'approbation du CONSEIL MUNICIPAL.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée le 10 Janvier 1959 à 0 heure 20.

La Présidente,
R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,
G. TRICOTTEUX